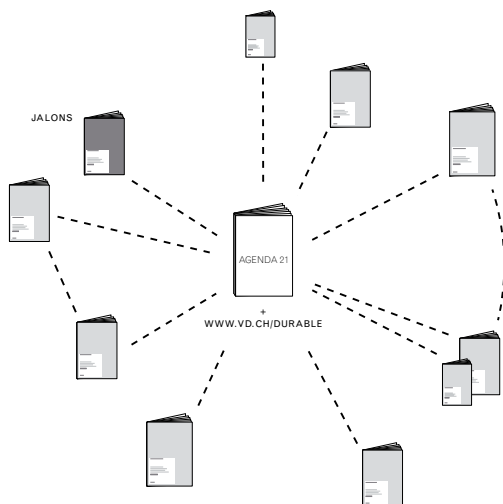




JALONS 5

DÉVELOPPEMENT DURABLE : 26 EXEMPLES CONCRETS

UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



COLLECTION « JALONS »

« Poser un jalon », c'est donner un repère.

L'Agenda 21 figurant dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat rappelle que l'Etat dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire, ainsi qu'une organisation des prestations, qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. Ils utilisent pour cela les ressources de leurs budgets ordinaires ou les moyens spécifiques alloués par la planification financière liée au programme de législature. La coordination de la démarche « Agenda 21 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département des infrastructures ou sa délégation au développement durable, le Conseil d'Etat supervise cette démarche.

Pour informer de son action, l'administration édite des « jalons » qui ont pour but de présenter l'état de la question et des pratiques à un moment donné. Ils n'ont pas de fonction encyclopédique mais une valeur documentaire sur l'avancement d'une réflexion. Ce moyen de communication complète et accompagne les informations disponibles sur le site Internet www.vd.ch/durable.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	4
PROJETS	14
RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	15
1. Plan d'assainissement de l'air pour l'agglomération Lausanne-Morges	16
2. Cadastre des énergies renouvelables	20
3. Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	24
4. Assainissement des sites pollués du canton de Vaud	28
5. La nature demain	32
COHÉSION SOCIALE ET SANTÉ	37
6. «Projet Joker» - un PC pour personne marginalisée	38
7. L'accueil de jour des enfants	42
8. Journées Oser tous les métiers	46
9. Prix de l'intégration professionnelle	50
ÉCONOMIE, FINANCES ET CONSOMMATION	55
10. Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'administration cantonale vaudoise	56
11. Critères de durabilité dans les appels d'offre et dans le Guide romand sur les marchés publics	60
12. Coopération au développement et soutien aux pays du sud	64
13. Critères de développement durable pour la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud	68
14. Insertion du développement durable dans la participation à l'édition 2008 de l'OLMA	72
15. Projet Gest'Alpe: pour la gestion durable des alpages	76
16. Plan de mobilité pour l'administration et les entreprises	80
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET URBANISATION	87
17. Plan directeur cantonal	88
18. Projets d'agglomération	92
19. Conception d'un outil d'aide à la décision au sein du projet-modèle des «Quartiers durables pour l'agglomération lausannoise»	96
ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL ET CONSTRUIT	101
20. Stratégie du groupe énergie	102
21. Durabilité dans les concours d'architecture	106
CULTURE ET PATRIMOINE	111
22. Les journées européennes du patrimoine	112
23. Inscription de Lavaux comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO	116
ÉDUCATION, SENSIBILISATION, FORMATION ET INFORMATION	121
24. Sensibilisation des élèves à la gestion des déchets	122
25. Campagne d'information Info-énergie	126
26. Cours sur le développement durable au Centre d'éducation permanente	130
ARTICLES DE LA CONSTITUTION VAUDOISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	134

AVANT PROPOS

LE CHEMIN EST ENCORE LONG MAIS LES PREMIERS PAS SONT PROMETTEURS

On peut avoir parfois l'impression que le développement durable est utilisé comme un argument de marketing, un emballage convenu, voire le simple effet d'une mode passagère. Il est vrai que le vocable est utilisé «à toutes les sauces» et dans tous les domaines.

Mais au-delà d'un (éventuel) effet de mode, décliné selon un Agenda 21, autrement dit un programme d'action, le développement durable est bel et bien une démarche dont les résultats sont attendus tout au long du 21^e siècle. Si certains agendas ressemblent à une liste de bonnes - et vagues - intentions, ils témoignent cependant d'une prise de conscience des enjeux et expriment le souhait, sinon la volonté, d'orienter les actions selon de nouveaux critères.

En inscrivant des cibles chiffrées dans son Agenda 21, le Conseil d'Etat vaudois s'est fixé des objectifs à atteindre, énonçant par là une exigence d'efficacité des actions à entreprendre. Il aurait pu se limiter à renforcer les moyens à disposition de l'Unité de développement durable, laissant ainsi à une petite cohorte de spécialistes le soin de mettre une touche de vert dans quelques actions gouvernementales... Mais, pour atteindre les objectifs fixés pour 2012, 2020 et 2050, il est indispensable que toutes les politiques publiques soient orientées et – au besoin – ajustées par les services qui en ont la charge. Par cette émergence de pratiques cohérentes et convergentes, la transversalité et la prospective à long terme caractérisent désormais la démarche de développement durable du canton de Vaud.

Les vingt-six exemples concrets de mise en oeuvre du développement durable présentés dans ce «Jalons» peuvent apparaître comme «décousus», tant les problématiques et les secteurs d'intervention sont divers. Tous cependant ont des liens directs avec l'Agenda 21 et le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat et contribuent concrètement à la réalisation des objectifs en matière de finances publiques, d'énergie, de climat, d'environnement ou d'égalité des chances. Je tiens ici à remercier celles et ceux qui, dans les différents services et départements, mais aussi dans les communes, les hautes écoles et les institutions parapubliques, ont su intégrer cette exigence de durabilité et qui inscrivent résolument leurs politiques sectorielles dans le cadre de cet Agenda 21 cantonal.

François Marthaler
Conseiller d'Etat
Chef du Département des infrastructures



INTRODUCTION

COMMUNIQUER SUR NOTRE ENGAGEMENT

Un « Jalons » sur l'engagement du Canton de Vaud pour le développement durable, c'est l'occasion de présenter des projets illustrant concrètement l'avancement de l'Agenda 21. Penser globalement et agir localement, valoriser ce qui se fait, renforcer l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale, poser des objectifs et évaluer le chemin parcouru, telles sont les approches du développement durable que nous promouvons.

Aujourd'hui, selon la volonté du Conseil d'Etat, l'adhésion de l'ensemble de la collectivité au développement durable est un impératif. Elle passe par la prise de conscience des efforts fournis, et ceux à entreprendre, pour orienter le développement du territoire vaudois vers plus de durabilité. Dans cette perspective, le rôle de l'Etat est significatif: il doit être exemplaire et montrer la direction à prendre.

Le présent ouvrage a donc pour ambition, d'une part, de présenter la conception et la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal en retraçant, dans les grandes lignes, les étapes de son élaboration. D'autre part, de présenter des projets significatifs menés par différents services, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

Une démarche « Agenda 21 » vise des réalisations à court, moyen et long termes. Nous aurons donc l'occasion de valoriser d'autres projets à l'avenir. Dans l'immédiat, nous vous invitons à profiter du moment présent en vous plongeant dans ces quelques pages.

LE CONTEXTE

LE MANDAT

L'engagement du Conseil d'Etat en faveur du développement durable n'est pas nouveau. En effet, sa volonté d'élaborer un « Agenda 21 » était déjà inscrite dans son programme de législature 2003-2007. Cette action a été réalisée en deux étapes. La première a consisté à faire un état des lieux du développement durable dans le canton de Vaud à l'aide d'Indicateurs. La deuxième étape a été consacrée à l'élaboration d'un projet d'Agenda 21 cantonal. Sur la base de ces documents, le Conseil d'Etat a introduit l'« Agenda 21 » dans son programme de législature 2007-2012¹, qui guide l'action de l'Etat en terme de développement durable.

LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publiés en décembre 2006, les Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud illustrent un bilan du canton en terme de durabilité. Constitués de 90 données statistiques réparties dans 23 thèmes, ils permettent de « savoir où nous en sommes » et de choisir une direction qui tende vers plus de durabilité.

Ce système d'indicateurs se base sur la méthodologie du projet fédéral d'indicateurs de développement durable pour la Suisse (MONET). Il a été élaboré par l'Unité développement durable en collaboration avec le Service cantonal de recherche et d'information statistiques et l'ensemble des services concernés par des données spécifiques.

Ces indicateurs, outre l'image représentative et globale du canton de Vaud en matière de mise en œuvre du développement durable, ont l'avantage de rendre possible le monitoring du développement durable. Ils sont mis à jour sur le site www.vd.ch/durable et les indicateurs-clés figurent dans l'annuaire statistique du Service cantonal de recherche et d'information statistiques.

ÉLABORATION DU PROJET D'AGENDA 21 CANTONAL

Dans la foulée de la diffusion des Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud, en collaboration avec la Chancellerie, l'Unité de développement durable a mis sur pied une large démarche consultative et participative sur le premier semestre 2007 en vue d'élaborer un projet d'Agenda 21 cantonal selon la volonté du gouvernement.

Lors des ateliers organisés, des groupes de travail thématiques, formés de collaborateurs-trice-s venant de 27 services et des acteur-trices externes concernés, ont réfléchi aux actions et politiques publiques à intégrer en priorité dans le projet d'Agenda 21. En se basant sur les indicateurs, la consigne fut d'initier la réflexion en valorisant ce qui existe, puis de renforcer la prise en compte concrète du développement durable dans les missions des différents services. Dans un deuxième temps, des actions innovantes ont également été proposées. Afin de tenir compte des propositions d'un plus large public, l'Unité de développement durable a mené des entretiens bilatéraux avec des représentants de la société civile².

A l'issue de cette démarche, les « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » ont été remis au Conseil d'Etat. Ils comportent 22 propositions d'objectifs prioritaires en lien avec des indicateurs et des politiques publiques, ainsi que 157 propositions d'actions concrètes.

L'AGENDA 21 DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2007-2012

C'est en juillet 2007 que le Conseil d'Etat a pris acte des « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » et qu'il s'en est inspiré pour élaborer l'Agenda 21 cantonal figurant dans son programme de législature 2007-2012. Une attention particulière a été portée à la mise en phase de ces deux documents clefs, « l'un guidant l'action politique en faveur du développement durable, l'autre ayant potentiellement un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'administration et la société vaudoise ».

¹ Disponible sur: www.vd.ch

² La liste des acteurs concernés est disponible sur les pages du site www.vd.ch/durable

Les quatre objectifs prioritaires de l'Agenda 21 figurant dans le programme de législature 2007-2012, illustrés par des indicateurs et des cibles, sont :

• **MARGE DE MANŒUVRE POUR LES AUTORITÉS POLITIQUES GRÂCE À DES FINANCES PUBLIQUES MAÎTRISÉES**

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis deux ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au revenu cantonal.

2004: 29%	2012: 24%	2020: 23%	2050: 23%
-----------	-----------	-----------	-----------

• **ACTION CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DES TRANSPORTS PUBLICS**

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « Société à 2000 watts », en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Emissions des CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles, pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

2004 : 3,5	2012 : 3,1	2020 : 2,5	2050 : 1,5
------------	------------	------------	------------

Energies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

2004 : 6,12%	2012 : 7,5%	2020 : 10%	2050 : 20%
--------------	-------------	------------	------------

Répartition modale du transports de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

2004 : 75%	2012 : 70%	2020 : 65%	2050 : 50%
------------	------------	------------	------------

¹ In *Programme de législature 2007-2012*, p. 9 / Conseil d'Etat vaudois

• PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET UTILISATION EFFICACE DES RES-SOURCES NATURELLES

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal.

2004: 1,09%	2012: 1,5%	2020: 2%	2050: 3%
-------------	------------	----------	----------

• INTÉGRATION DES JEUNES DANS LA SOCIÉTÉ ET LE MONDE DU TRAVAIL

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie .

Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion

Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et de commerce ou en formation privée. Ils ne recensent pas le jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants.

2004: 1355	2012: 800	2020: 300	2050: 150
------------	-----------	-----------	-----------

La validation politique et l'engagement du Canton de Vaud sur le chemin du développement durable furent donc fortement réaffirmés lors de la publication du programme de législature.¹

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

En Suisse, le développement durable est un objectif politique de l'Etat inscrit dans la Constitution fédérale (art. 2, 54, 73). C'est pourquoi la Confédération et de nombreux cantons et communes s'engagent à le favoriser selon des objectifs parfois différents, mais tous complémentaires.

Pour sa part, la Constitution vaudoise ancre le développement durable dans son préambule ainsi qu'à l'article 6:

L'Etat a pour buts :

- a) le bien commun et la cohésion cantonale;
- b) l'intégration harmonieuse de chacun au corps social;
- c) la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles;
- d) la sauvegarde des intérêts des générations futures.

D'autres articles concernent bien sûr le développement durable, soit directement, à l'instar de l'article 71 sur l'aide humanitaire et la coopération au développement, soit en filigrane (cf. p.134)

Les lignes directrices du Conseil d'Etat figurant dans son programme de législature affirment également que, pour consolider les atouts du canton pour sa croissance future, il faut «favoriser le développement durable au travers de l'Agenda 21 du Canton de Vaud»¹. Considérer le développement sur le long terme et dans le respect des générations futures constitue désormais une nécessité incontournable.

SE RESPONSABILISER FACE À L'AVENIR

Le défi fondamental qui consiste à satisfaire les besoins de tous les êtres humains, notamment dans les pays en développement, tout en diminuant la consommation des ressources et les atteintes à l'environnement, requiert une modification fondamentale à long terme de l'économie et de la société.

«Se responsabiliser face à l'avenir» signifie promouvoir le principe de précaution, celui du pollueur-payeur et celui de la responsabilité civile, puisqu'ils constituent les conditions fondamentales d'une action économique, environnementale et sociale viable à long terme et à tous les niveaux. Il importe de veiller à ce que les prix reflètent les coûts réels et que les auteurs des atteintes paient pour les dommages qu'ils causent à la santé humaine et à l'environnement.

En d'autres termes :

- Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs besoins;
- Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources écologiques, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger;

- Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques².

CONSTAT

L'état des lieux du développement durable, notamment illustré par l'Empreinte écologique de la Suisse³ et par les indicateurs de développement durable au niveau national et cantonal, précise les enjeux de ce siècle.

L'Empreinte écologique de la Suisse démontre clairement qu'elle a plus que doublé depuis les années soixante et qu'aujourd'hui, si chaque individu vivait comme le Suisse moyen, 2,6 planètes seraient nécessaires pour subvenir à nos besoins et absorber la pollution des activités humaines. La consommation d'énergie, cause principale de cette lourde empreinte, est accompagnée de la consommation annuelle de 300 millions de tonnes de matériaux dont environ 66% sont importées⁴. Cela représente 114 kilos par habitant et par jour, derrière lesquels se cachent de l'énergie grise et de nombreuses extractions de ressources naturelles souvent faites à des kilomètres de la Suisse. Notre mode de vie se fait donc à crédit au lieu de profiter uniquement des intérêts à disposition en terme de ressources naturelles.

Au niveau cantonal, l'état du développement durable illustré par des indicateurs donne également des informations précieuses et précises sur les interdépendances fortes entre l'économie, la société et l'environnement. Ainsi, nous pouvons par exemple constater que la mobilité croît constamment, notamment pour les loisirs, que l'étalement urbain et le mitage du paysage semblent inexorables, alors que le nombre de personnes travaillant à temps plein, sans pouvoir boucler le mois, est en augmentation.

L'ensemble de ces données statistiques démontre clairement que ni la Suisse ni le canton de Vaud ne sont sur le chemin du développement durable dans de nombreux domaines, tant économique que social et environnemental. En se basant sur ces nombreuses informations objectives, il s'agit donc d'ouvrir des pistes de réflexion pour inverser ces tendances et choisir quel est le projet de société que nous souhaitons.

POUR UNE PRISE EN COMPTE ÉQUILIBRÉE DES TROIS DIMENSIONS

Dans l'absolu, le développement durable doit promouvoir de manière équilibrée l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. La durabilité passe donc par une réelle prise en compte de l'environnement et de la société par l'économie, par une meilleure répartition des richesses pour assurer la cohésion sociale et par une protection de l'environnement renforcée pour en faire un atout de l'économie et de la société en terme de qualité de vie notamment.

Concrètement, lors de l'élaboration de politiques publiques, programmes et projets, il s'agit de veiller à ce que les trois dimensions et tous les critères du développement durable soient pris en compte, notamment par les évaluations de projets.

¹ In *Programme de législation 2007-2012*, p. 7 / Conseil d'Etat vaudois

² Le développement durable en Suisse, Indicateurs et commentaires, OFS - ODT - OFEV, Neuchâtel, 2003

³ L'empreinte écologique de la Suisse, OFS - DDC - ARE - OFEV - 2006

⁴ Flux de matières en Suisse, OFS- 2007

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 CANTONAL

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs de l'Agenda 21. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire, ainsi qu'une organisation des prestations, qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et des actions permettant de tendre vers les objectifs de l'Agenda 21 est sous la responsabilité des départements et services. Un soin particulier permet de valoriser les actions de développement durable entreprises, de renforcer la prise en compte du développement durable dans le cadre des missions des services et d'initier de nouveaux projets.

Le fait de se doter d'un Agenda 21 permet au Canton de Vaud de faire converger les actions de développement durable vers les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat, de les rendre cohérentes, de mieux les coordonner et de les promouvoir à l'extérieur de l'administration. Cette démarche vise à optimiser le fonctionnement de l'Etat dans une optique de durabilité et d'innovation. Cela passe par une meilleure compréhension et collaboration entre les services et la mise en place de projets spécifiques améliorant la prise en compte du développement durable. Plutôt que de s'ajouter à la liste des politiques sectorielles, la mise en œuvre d'un Agenda 21 doit imprégner tous les secteurs de l'Etat. Elle est à considérer comme un instrument de travail transversal qui permet de matérialiser cette nouvelle façon, globale et systémique, d'appréhender le développement de notre société.

COORDINATION DE L'AGENDA 21

La coordination de la démarche «Agenda 21» est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services. Rattachée au Secrétariat général du Département des infrastructures, cette unité emploie 4 personnes pour un équivalent temps-plein de 3,3 postes. Elle s'appuie sur des connaissances interdisciplinaires et dispose de compétences en évaluation du développement durable.

Concrètement, les services alimentent l'Agenda 21 en se basant sur les actions figurant dans les «Eléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal» en lien avec les objectifs du programme de législature, sur les mesures dudit programme, ainsi que sur les politiques publiques ou projets en cours. Les interventions parlementaires telles que motions et postulats, selon les sujets ou les thèmes abordés, viennent alimenter l'Agenda 21.

Pratiquement, le suivi annuel de la mise en œuvre commence par une rencontre en début d'année avec l'ensemble des contributeurs de l'administration et des instances intéressées. L'objectif est d'aborder un thème spécifique et de faire une restitution de l'année précédente en se basant sur le rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat et sur le suivi du

programme de législation. Tout du long de l'année, les groupes de travail s'organisent selon leurs besoins. Une séance est proposée au mois d'octobre pour faire le point sur l'année en cours, par groupe ou selon l'opportunité des projets. L'Unité de développement durable informe régulièrement la délégation du Conseil d'Etat et/ou le Conseil d'Etat de l'avancement de la démarche.

COMMUNICATION SUR L'AGENDA 21

La communication sur l'Agenda 21 profite des canaux existants au sein de l'administration, tels que la Gazette et le site Intranet. Les rapports de gestion et du suivi du programme de législation du Conseil d'Etat sont également une opportunité pour informer de l'avancement de la démarche. Mis à jour régulièrement, le site Internet www.vd.ch/durable permet à tout un chacun, intéressé par l'action de l'Etat ou par le développement durable, de trouver des informations. Des pages spécifiques à l'intention des communes sont également accessibles. Une newsletter sur l'Agenda 21, diffusée quatre fois par année, ainsi que la publication ponctuelle d'un « Jalons », permettent de donner des éclairages complémentaires sur l'un ou l'autre des sujets d'actualité.

Pour l'administration cantonale vaudoise, l'Agenda 21 permet de montrer l'exemple en terme d'intégration cohérente des principes du développement durable et de susciter un effet d'entraînement sur les communes vaudoises. A l'échelle nationale, on sait que plus de 90% des communes ayant initié une démarche de durabilité locale sont situées dans un canton lui-même engagé dans un processus d'Agenda 21¹. L'exemplarité de la démarche est aussi forte vis-à-vis des autres acteurs parapublics et privés.

PRÉSENTATION DES PROJETS

Ce numéro de la collection « Jalons » a pour objectif de mettre l'accent sur la pluralité de projets conduits pour mettre en œuvre le développement durable. En considérant la multitude d'actions entreprises, cette publication n'a pas pour objectif d'être exhaustive. La présentation des projets est faite selon les axes thématiques réunissant les différents groupes de travail Agenda 21 au sein de l'administration.

- 2000 Réponse au postulat de Monsieur Zwahlen sur « l'application, dans le canton, de la notion de développement durable dans le sens de l'Agenda 21 »
- 2003 Programme de législation 2003-2007 - action 35 « Mettre en oeuvre un Programme cantonal de développement durable (Agenda 21) »
- 2004 Création de l'Unité de développement durable (3,3 employé-e-s)
- 2006 Diffusion des Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud
- 2007 Elaborations des « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal »
- 2007 Diffusion du programme de législation 2007-2012 et de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat

¹ Chiffre de l'Office fédéral du développement territorial

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE

- Maintenir les revenus et l'emploi, les faire croître en fonction des besoins et en veillant à une répartition sociale et territoriale équitable
- Au minimum, maintenir le capital de production basé sur le capital social et humain et en assurer la croissance qualitative
- Améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation de l'économie
- Influencer sur l'économie en premier lieu par les mécanismes de marché (prix) en tenant compte des facteurs de rareté déterminants et des coûts externes
- Gérer les fonds publics sans prêter aux générations futures (p. ex. dettes, dilapidation de valeurs)

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Maintenir la consommation de ressources renouvelables au-dessous du niveau de régénération ou de production naturelle
- Maintenir la consommation de ressources non renouvelables au-dessous du potentiel de développement des ressources renouvelables
- Abaisser la charge en substances polluantes à un niveau inoffensif pour l'environnement et les humains
- Prévenir ou réduire les effets de catastrophes écologiques et ne prendre le risque d'accident que lorsque les dommages provoqués par le sinistre potentiel le plus grave ne persistent pas au-delà d'une génération

SOLIDARITÉ SOCIALE

- Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes au sens le plus large
- Garantir la formation et donc le développement, l'épanouissement et l'identité des individus
- Encourager la culture, ainsi que le maintien et le développement de valeurs et de ressources sociales au sens du capital social
- Garantir des droits identiques et la sécurité juridique pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme
- Favoriser la solidarité intra et intergénérationnelle, ainsi que globale au niveau de la planète

¹ Le développement durable en Suisse - Indicateurs et commentaires, OFS - ODT - OFEV, Neuchâtel 2003

Debrunner Acifer





1. PLAN D'ASSAINISSEMENT DE L'AIR POUR L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

L'agglomération Lausanne-Morges est une zone fortement urbanisée qui connaît une croissance soutenue des activités commerciales et tertiaires. Ce dynamisme économique, positif à maints égards, a cependant pour corollaire une augmentation significative des nuisances, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air. Afin de respecter la législation en matière de protection de l'air sans pour autant freiner tout développement, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'assainissement de l'air : le plan des mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges.

ETAT DES LIEUX ET RÉACTIVITÉ DU CANTON DE VAUD

Les conséquences de l'étalement urbain et de la croissance continue du trafic motorisé¹ au sein de cette agglomération sont largement illustrées par les niveaux de pollution atmosphérique relevés. En 2000, environ 67% des habitants et 73% des travailleurs de l'agglomération étaient exposés à des concentrations excessives de dioxyde d'azote au sens de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Ces valeurs limites sont également dépassées pour d'autres polluants, tels que l'ozone ou les poussières fines. Cette exposition répétée a des conséquences néfastes sur la santé publique et l'environnement et peut, par voie de conséquence, péjorer l'attractivité économique de la région.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a décidé, en 2003, de réagir et a chargé le Service de l'environnement et de l'énergie d'actualiser les plans d'assainissement existants et de poursuivre la collaboration avec les autres services et acteurs concernés afin de réaliser un nouveau plan, unique et à l'échelle de l'agglomération.

Le plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges couvre ainsi 24 communes et constitue un véritable instrument de coordination et de planification permettant aux autorités d'agir de manière transversale et concertée dans une optique de durabilité. Sa mise en œu-

vre concerne différents secteurs : aménagement du territoire, mobilité, énergie, transports de marchandises, industrie, artisanat et ménages. Elle contribue également à une gestion rationnelle du trafic motorisé, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la protection de la santé des habitants et à la préservation d'une économie dynamique. De plus, le nouveau plan d'action promeut de façon active les énergies renouvelables et le transfert modal, deux objectifs prioritaires du programme de législation du Conseil d'Etat 2007-2012².

LE PLAN DES MESURES OPAIR : DES ACTIONS TRANSVERSALES

L'amélioration de la qualité de l'air passe par un plan de mesures à appliquer dans des secteurs ayant une forte influence sur la pollution atmosphérique. L'ensemble vise une maîtrise du développement urbain et du trafic généré dans les zones critiques. Il inclut également la définition de méthodes à appliquer pour un suivi rigoureux des mesures prises et de la qualité de l'air. Afin d'être un instrument efficace et adapté aux réalités territoriales, ce plan a été élaboré en étroite coordination avec la démarche de projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Au niveau de l'aménagement du territoire, il s'agit de densifier en priorité les zones desservies par les transports publics et de limiter ainsi la croissance du trafic motorisé. La mixité des activi-

tés est également recommandée afin d'encourager la mobilité douce et de limiter les déplacements en transports individuels motorisés.

Dans le domaine de la mobilité, les mesures touchent aussi bien la sphère individuelle que celle des activités économiques. Elles portent notamment sur un dimensionnement adéquat des parkings, la conception de parkings d'échange à l'échelle régionale, la réduction de la vitesse sur certains tronçons d'autoroute et la mise en oeuvre de plans de mobilité pour les entreprises, les collectivités publiques et les Hautes Ecoles.

Par ailleurs, la complémentarité des transports publics et de la mobilité douce étant essentielle, il est prioritaire de rendre leurs interfaces attractives pour les usagers. Ainsi, il s'agit d'améliorer l'offre en transports publics et de développer les possibilités de stationnement des deux-roues. Ce travail est actuellement mené en coordination avec le PALM et les schémas directeurs régionaux qui partagent le même objectif de densification urbaine.

Dans le domaine de l'énergie, le plan des mesures OPair préconise une extension des réseaux de chauffage à distance et une amélioration des performances thermiques des bâtiments. Les énergies renouvelables faiblement polluantes doivent être développées en priorité.

Quant à l'industrie, à l'artisanat et aux ménages, les mesures visent une réduction des émissions de composés organiques volatils. L'usage de produits, dont cette teneur est basse, et de peintures pauvres en solvants est donc recommandé. Un contrôle accru des stations-service et des installations de nettoyage à sec est également prévu.

SUIVI DE L'APPLICATION DES MESURES

Un programme de suivi des mesures complète le plan d'assainissement. Il vise, d'une part, un contrôle régulier du degré d'application des différentes mesures et, d'autre part, une surveillance de la qualité de l'air, basée sur un réseau de stations fixes et de capteurs passifs répartis sur le territoire de l'agglomération. Ce suivi permet une information régulière quant à l'état d'avancement des mesures d'assainissement auprès des acteurs politiques et de la population, notamment sur Internet.

EFFETS SUR LE LONG TERME

En adoptant un plan d'assainissement à l'échelle de l'agglomération, le Conseil d'Etat a montré sa volonté de renforcer la collaboration horizontale – entre services administratifs – et verticale – entre les différents échelons territoriaux – pour affronter les défis actuels et futurs. Aujourd'hui, l'évolution de la qualité de l'air montre des signes encourageants. Le Conseil d'Etat espère tendre d'ici 2015, par le biais d'une application soutenue du plan des mesures OPair, à une diminution significative des concentrations en polluants atmosphériques. Une croissance de l'agglomération respectueuse de la législation fédérale et des principes du développement durable devrait être ainsi rendue possible.

¹ Au total, Lausanne-Morges est, en Suisse, l'agglomération où l'on se déplace le plus en voiture et le moins en transports publics et en mobilités douces (source: Projet d'agglomération Lausanne-Morges PALM, rapport final, février 2007, p.16, www.agglo-lausanne-morges.ch)

² L'objectif prioritaire n°2 du Conseil d'Etat vise une « action contre le réchauffement climatique et promotion des énergies renouvelables et des transports en commun »

OBJECTIFS D'ASSAINISSEMENT

Depuis 1995, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) n'ont cessé de diminuer. En 2000, elles s'élevaient à 3'120 tonnes par an, réparties entre l'industrie (13%), le chauffage (21%) et le trafic routier (66%), soit une réduction de 14% par rapport au niveau de 1995. En 2003, elles ont encore diminué pour atteindre 2'728 tonnes.

Malgré ces efforts, les concentrations de dioxyde d'azote restent encore excessives sur de larges périmètres de l'agglomération. Les zones les plus critiques sont situées à proximité des grands axes routiers et des centres-villes de Lausanne et de Morges.

En calculant les effets potentiels d'une application stricte du plan des mesures OPair, les autorités ont modélisé la situation à l'horizon 2015 et visent un assainissement de la situation pour le dioxyde d'azote à cette échéance.

Dès 2015, à l'échelle de l'agglomération, les émissions d'oxydes d'azote pourraient être réduites à 1'686 tonnes par an, soit près de 40% de moins qu'en 2003. Mais cela suppose de relever un défi de taille: densifier des zones déjà urbanisées et contrôler la tendance à l'étalement urbain.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service de l'environnement et de l'énergie

Tél: 021 316 43 60

Contact: **Monsieur Sylvain Rodriguez**

E-mail: sylvain.rodriquez@vd.ch

www.vd.ch/air

DOCUMENTATION

Plan des mesures opair 2005 de l'agglomération lausanne-morges

Disponible sous: www.vd.ch/fr/themes/environnement/air/

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Disponible sous: www.agglo-lausanne-morges.ch

Plan directeur cantonal (PDCn)

Disponible sous: www.agglo-lausanne-morges.ch



2. CADASTRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Face aux perspectives de l'épuisement des énergies fossiles et de dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, la diminution de la consommation d'énergie et l'augmentation de la production des énergies renouvelables locales deviennent prioritaires. C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législature, comme priorité, l'objectif d'augmenter significativement la part de production des énergies renouvelables. Cela nécessite notamment la détermination du potentiel existant dans le canton.

La consommation d'énergie de l'ensemble de la société est en hausse constante depuis des décennies. Promouvoir les nouvelles énergies renouvelables, aujourd'hui marginales, est une priorité. Le renchérissement attendu des ressources fossiles et de l'électricité rend nécessaire la limitation de notre dépendance au pétrole et la planification de l'exploitation plus intensive des ressources renouvelables locales, économiquement supportables et dont l'impact sur l'environnement est moindre.

LOI SUR L'ÉNERGIE :

UNE BASE LÉGALE BIENVENUE

Suite à l'élaboration de la conception cantonale de l'énergie, le Canton s'est doté en 2006 de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne). Elle vise à promouvoir un approvisionnement suffisant, diversifié et sûr et à inciter les acteurs concernés à un usage rationnel de l'énergie qui soit économe et respectueux de l'environnement. A ce niveau, le Canton et les communes ont un rôle exemplaire à jouer et sont appelés à être partenaires. A ce titre, les communes sont encouragées à réaliser des concepts énergétiques.

La LVLEne a également pour but de soutenir les technologies innovantes et d'encourager les énergies indigènes et renouvelables. Dans cet esprit, elle charge l'Etat, en collaboration avec les communes, de constituer les cadastres des potentiels des rejets de chaleur importants, de bio-

masse, géothermique, éolien et hydraulique. Ces données publiques contribuent à l'émergence de projets concrets qui permettront d'atteindre, selon les objectifs du Conseil d'Etat, une part de 7,5% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2012.

CADASTRES DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les cadastres des énergies renouvelables sont élaborés par étapes. En 2003, le potentiel géothermique a été réalisé (aquifères profonds, géostructures, géothermie haute énergie) et un deuxième volet est en cours d'élaboration pour les applications basse énergie (pompes à chaleur domestiques). La diffusion de l'évaluation des sites éoliens vaudois en 2007 a été suivie, fin 2008, de celle sur les cadastres des potentiels de bois-énergie et hydraulique (projet Boiseau).

Ces cadastres ont exigé un important travail de recensement et de compilation des informations disponibles, complétées par des études de terrain. Le succès de l'ensemble a été possible grâce à la collaboration étroite du Service de l'environnement et de l'énergie avec les autres services de l'Etat, les communes et les professionnels concernés.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE SOUS LA LOUPE

Le cadastre de l'énergie éolienne est constitué de l'analyse du potentiel de treize sites cantonaux situés dans le massif jurassien. Ils ont été

préalablement identifiés dans le «concept d'énergie éolienne pour la Suisse» réalisé par la Confédération¹. Le potentiel de développement estimé est important: il se monte à 300 GWh par an, soit une production équivalente à environ 7% de la consommation actuelle d'électricité du canton.

A l'avenir, de nouveaux sites pourront présenter un intérêt grâce à l'augmentation des performances techniques ou de l'évolution des prix de l'énergie.

L'exploitation de ce potentiel via des projets se concrétisera par la planification de parcs éoliens. Ceci nécessite une étroite collaboration entre les promoteurs, les communes et les propriétaires de terrains. Des informations sur la liste des critères nature et paysage, sur les types de procédure à suivre et sur des modèles de collaboration intercommunale sont en préparation.

Chaque site devra faire l'objet d'études dans le cadre de la demande d'autorisation. Elles préciseront le potentiel du site en terme d'énergie et illustreront les impacts sur l'environnement et le paysage. Ainsi, une pesée des intérêts entre la production d'énergie et la préservation des paysages et des espèces animales sera possible. En effet, l'exploitation d'énergies renouvelables doit tenir compte des diverses caractéristiques du lieu d'implantation des installations et minimiser, autant que faire ce peut, les impacts sur l'environnement.

POUR UN APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE

A l'échelle du canton, la valorisation des ressources naturelles renouvelables génère de multiples impacts positifs et transversaux en matière de développement durable.

Le gain d'indépendance attendu en matière d'approvisionnement et de diversification des sources énergétiques donne des impulsions au tissu économique local. En effet, miser sur l'exploitation de ressources indigènes, c'est permettre à tout un secteur, basé sur des technologies de pointe et à haute valeur ajoutée, de prendre son essor.

Concernant l'aspect social, développer les énergies renouvelables a un impact positif sur la santé grâce à une amélioration de la qualité de l'air. Cela dénote également une attitude responsable vis-à-vis des générations futures, tendant à préserver le cadre de vie et le niveau de confort actuels.

Au niveau environnemental, la valorisation globale des ressources renouvelables permettra de limiter l'utilisation de ressources non renouvelables et les émissions de polluants.

La réalisation du cadastre des énergies renouvelables est cohérente avec les objectifs de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat en matière de préservation des ressources naturelles et plus particulièrement de lutte contre le réchauffement climatique. Cette stratégie cantonale d'approvisionnement énergétique, basée sur la réalisation des mesures préconisées, nécessite d'être en phase avec les autres politiques publiques cantonales et fédérales. C'est en effet grâce à cette coordination et à l'action concertée de divers acteurs que la Suisse se donnera véritablement les moyens de valoriser les énergies renouvelables.

¹ Cette étude a identifié plus d'une centaine de sites potentiels pour l'implantation de parcs éoliens en Suisse dont 15 situés dans le canton de Vaud (OFEN, ODT, OFEFP, 2004)

LE PROJET BOISEAU

En cohérence avec l'objectif de développement des énergies renouvelables du programme de législation du Conseil d'Etat, le projet BoisEau vise à déterminer la part déjà exploitée et la part encore exploitable des ressources «eau» et «bois». Ces inventaires contribueront à la réalisation de projets de valorisation et d'exploitation de ces deux ressources naturelles disponibles localement, répondant ainsi au besoin d'anticiper les futures difficultés d'approvisionnement en énergies fossiles.

Dans un contexte énergétique peu stable où les évolutions structurelles et conjoncturelles sont difficilement prévisibles, l'estimation du potentiel des ressources reste indicative. Ces prévisions sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution du prix de l'énergie et de l'émergence de nouvelles technologies. Certains sites et potentiels inintéressants aujourd'hui peuvent devenir viables à l'avenir.

PLAN D'ACTION BOIS

Actuellement, le bois utilisé comme ressource énergétique est estimé à l'équivalent d'environ 27,5 millions de litres de mazout. Afin de connaître le potentiel d'augmentation de l'exploitation de cette ressource, une enquête auprès du service forestier et des analyses complémentaires ont été réalisées.

Il en ressort qu'annuellement l'équivalent d'environ 35 millions de litres de mazout supplémentaires sont disponibles, représentant l'équivalent des besoins en chauffage d'environ 50'000 logements. Potentiellement exploitables pendant une cinquantaine d'années, durée envisagée pour ramener les volumes de bois dans les forêts à des valeurs jugées optimales, la production de bois énergie devra être ensuite ramenée à environ son niveau actuel.

L'exploitation de ces volumes nécessite une réflexion sur l'ensemble de la stratégie d'exploitation de la filière du bois. C'est dans cette optique qu'un plan d'action bois a été développé par le Canton.

Il comprend une liste de mesures pour intensifier une exploitation durable des forêts, en valorisant «l'entier des ressources accessibles, sans perte financière et tout en respectant les objectifs multi-fonctionnels consignés dans les plans directeurs forestiers»¹. Afin de mieux prévoir les coupes et apprécier les rendements et les prix de l'énergie, le cadastre du bois énergie sera régulièrement mis à jour.

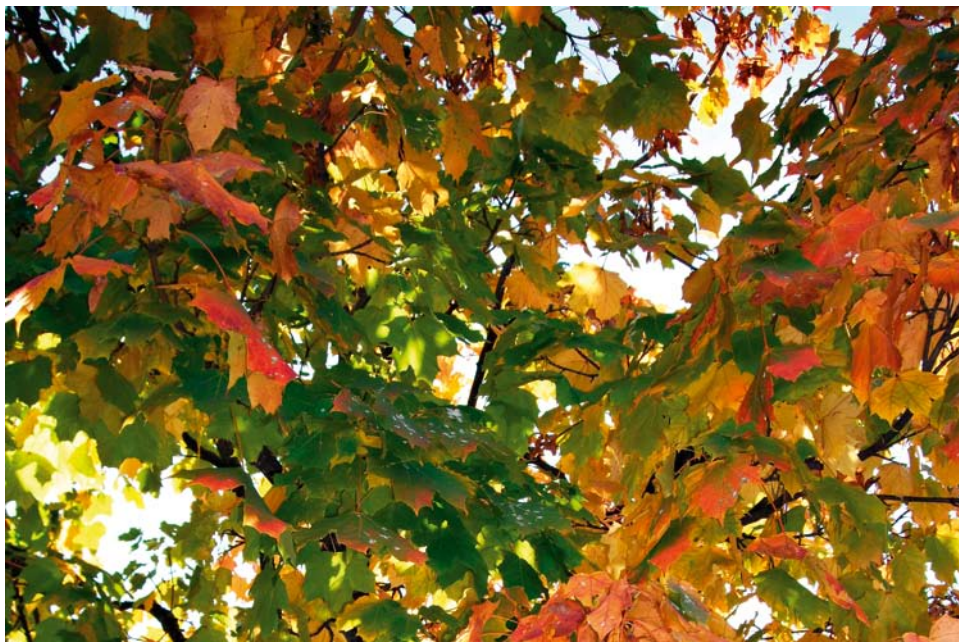
Un autre objectif du plan d'action bois est, dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal, de modéliser le cycle du carbone de la forêt vaudoise. Ceci permettra d'avoir une évaluation pertinente des gains environnementaux réalisés grâce à l'intensification de l'exploitation énergétique de cette ressource.

PLAN D'ACTION EAU

Réalisé sur l'ensemble du territoire cantonal, l'inventaire du potentiel hydraulique pour la production d'énergie électrique considère tant les cours d'eau que les réseaux d'eau. Les sites ont été d'abord identifiés et sélectionnés sur la base d'analyses de documents et de collectes d'informations existantes. Ensuite, ce travail de recensement a été validé par des investigations de terrain.

Au final, le cadastre répertorie 388 sites dont 287 sur les eaux de surface (répartis majoritairement sur les cours d'eau principaux du canton)² et 101 sur les réseaux d'eau situés principalement dans le Chablais et les Alpes vaudoises.

L'inventaire a montré que 74% du potentiel total était déjà exploité. Le potentiel encore exploitable représente la consommation électrique de près de 50'000 ménages et une réduction des émissions de CO₂ de plus de 113'000 tonnes par an, ce qui n'est pas négligeable en termes de qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service de l'environnement et de l'énergie

Tél: 021 316 43 60

Contact: **Monsieur Norbert Tissot**

E-mail: norbert.tissot@vd.ch

DOCUMENTATION

Rapports des potentiels de bois-énergie et hydraulique

Disponibles sous: www.vd.ch/energie

¹ Résumé du rapport d'inventaire BoisEau, volet bois énergie

² Les cours d'eau présentant le plus grand potentiel technique et regroupant la majorité des sites en service sont: le Rhône, l'Orbe, l'Avançon, la Grande Eau, la Sarine et l'Aubonne.

3. PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES ET LES DANGERS NATURELS

Inondations à Roche, débordement du Pissot à Villeneuve et de la Grande Eau aux Diablerets sont des catastrophes naturelles à l'origine de plusieurs millions francs de dégâts. Aujourd'hui, entre une pression urbanistique dans des zones sensibles et le réchauffement climatique, il convient d'adapter les politiques de prévention et de gestion des risques en conséquence. Moins visibles, mais réels, le nombre d'autres dangers, nouvellement apparus a augmenté, tels que les micropolluants et la grippe aviaire. En regard du principe de précaution, principe de base du développement durable, il convient donc de surveiller et de prévenir l'ensemble de ces dangers.

Par sa vaste étendue et ses caractéristiques géomorphologiques, le canton de Vaud est relativement exposé aux risques et dangers naturels. A ceux-ci s'ajoute une pression humaine et urbaine toujours plus forte sur l'environnement. Le potentiel de dangers s'est donc accru ces dernières années, et pour la collectivité, il s'agit de développer des stratégies de prévention et d'adaptation.

Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire, à la législation fédérale sur l'aménagement des cours d'eau et sur les forêts, les Cantons doivent réaliser leurs cartes de dangers naturels. Conscient de sa responsabilité, le Conseil d'Etat a inscrit dans son programme de législation, d'une part, sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique et, d'autre part, de «mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements» ainsi qu'à «réaliser les cartes des dangers naturels»¹. Il s'agit notamment des glissements de terrains, des inondations, des éboulements, tous en lien direct avec le réchauffement climatique.

OBJECTIF N°1: RÉALISATION DE CARTES DES DANGERS NATURELS ET MESURES DE PRÉVENTION

La cartographie des dangers naturels couvrant tout le territoire cantonal est composée aujourd'hui de cartes indicatives qui ont été élaborées sous l'égide d'une Commission cantonale

en matière de dangers naturels. Elle sera complétée par les communes chargées de réaliser une cartographie détaillée des endroits exposés. Elle indiquera les niveaux de danger (intensité et fréquence) et l'extension spatiale probable des processus dangereux. Ainsi, les collectivités pourront s'appuyer sur ces informations clés pour la gestion territoriale, les décisions d'aménagement et de construction, ainsi que pour la réalisation de mesures de prévention.

Dans la majorité des cas, des mesures d'assainissement ou d'entretien (principalement des cours d'eau et des forêts) suffisent à diminuer les dangers cartographiés. Aux endroits vulnérables, la réalisation d'ouvrages de protection peut toutefois s'avérer nécessaire. Quant aux zones très exposées, des restrictions de construction ou d'utilisation des habitations, voire le décret de zones inconstructibles, peuvent être édictées. Concernant celles en dehors des secteurs construits, la priorité est donnée au rétablissement des dynamiques naturelles.

Suivant son programme de législation intégrant le principe de précaution à la gestion des dangers naturels, le Conseil d'Etat se donne les moyens d'avoir une meilleure vision et maîtrise des événements sur le long terme et de viser, dans le respect du droit fédéral, une affectation du sol conforme au risque.

AUTRES RISQUES, AUTRES MESURES

Outre les dangers typiquement naturels, d'autres risques contemporains sont également concernés, tels que les micropolluants, le virus de la grippe aviaire ou la maladie de Creutzfeldt Jacob. Ces nouveaux risques, en général plus étroitement liés au fonctionnement de notre société, demandent également un état des lieux, une politique préventive et la prise de mesures ciblées.

Les micropolluants, par exemple, sont des substances synthétiques difficiles à déceler et qui s'accumulent dans les différents milieux de la biosphère, notamment dans les milieux aquatiques. Certains peuvent déjà avoir des conséquences néfastes sur la faune, la flore et sur la santé humaine. La diversité des émetteurs - ménages, hôpitaux, agriculture, industrie, trafic automobile, etc. - et la variété des substances - pesticides, molécules médicamenteuses, produits phytosanitaires, hormones, composés organiques volatils, produits cosmétiques, etc. - rendent difficile l'établissement d'un état précis de la situation.

Une trentaine de substances ont ainsi été identifiées dans l'eau du lac Léman, sans que leur concentration ne pose pour autant problème. Par contre, la Commission internationale de protection des eaux du Léman a décelé la présence notamment de pesticides et de perturbateurs endocriniens dans les eaux rejetées après traitement par les stations d'épuration, ce qui est plus préoccupant. Par exemple, la présence de micropolluants divers (appelés perturbateurs endocriniens) est responsable de la féminisation des poissons, voire de la forte diminution de la spermatogénèse chez l'homme, bien que ce dernier point reste encore à démontrer scientifiquement.

La Suisse, château d'eau de l'Europe, se doit d'étudier ces phénomènes et d'opter pour un comportement responsable, tant au niveau de la recherche que de la sensibilisation du public. Gérer ces nouveaux risques demande entre autre l'amélioration de l'efficacité des stations d'épuration, la diminution à la source des polluants ainsi qu'une sensibilisation efficace des grands émetteurs, tels que l'industrie, l'agriculture, les milieux hospitaliers et la population. Au niveau cantonal, plusieurs actions visent à mieux maîtriser ce risque et son évolution. Par exemple, plusieurs substances médicamenteuses devraient être intégrées à la liste des polluants suivis par les laboratoires cantonaux.

VISION GLOBALE DU RISQUE

Œuvrer à la réduction du risque d'exposition aux dangers naturels, c'est diminuer, à long terme, la vulnérabilité du territoire et l'exposition des personnes et des biens. L'application du principe de précaution et l'élaboration de stratégies prenant en compte les nombreux défis actuels et futurs consolident la politique cantonale de prévention des risques et de réaction en cas de catastrophe. Etudier l'ensemble des risques auxquels le territoire est potentiellement exposé, c'est connaître le danger et se préparer à gérer efficacement d'éventuelles situations de crise.

¹ Programme de législature 2007-2012, Conseil d'Etat vaudois

EN CAS DE CRISE, QUE FAIRE ?

Une politique de gestion intégrée des risques contient, d'une part, une démarche préventive de réalisation de cartes de dangers ainsi que des mesures constructives et, d'autre part, une stratégie de planification du territoire et des actions en cas de catastrophe, telle que la mise en place d'un dispositif de lutte contre la grippe aviaire.

En cas de matérialisation d'un risque, inhérent à un danger naturel ou anthropique, le devoir de l'administration cantonale est de réagir de façon adéquate afin de minimiser l'exposition et les dégâts assumés par la collectivité. En situation de crise, cette tâche est du ressort de l'Etat-major cantonal de conduite, dans lequel sont mobilisés tous les partenaires confrontés à la gestion d'un événement majeur ou d'une catastrophe.

Dans une optique préventive, le Service de la sécurité civile et militaire, en collaboration avec ses partenaires, mène des travaux de recherche, de planification et de formation. Il prépare ainsi au profit de l'Etat-major cantonal de conduite, les structures, les outils et le personnel potentiellement confrontés à la gestion même d'une crise. Cette planification a pour but d'accélérer la mise en place et la gestion d'un dispositif complexe lors d'une crise. A cet effet, des plans de coordination sont actuellement élaborés pour les différents risques reconnus dans le canton. Ceux-ci doivent faciliter l'intervention des secours et la collaboration à tous les niveaux entre les entités concernées par la crise.

Les activités actuelles de planification se concentrent, à titre d'exemple, sur des thèmes spécifiques tels que vaccination de masse, crash d'avion sur sol vaudois, rupture prolongée d'approvisionnement en énergie et sensibilisation des communes aux risques possibles sur leur territoire.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Secrétariat général

Tél: 021 316 45 15

Contact: **Madame Nadia Christinet**

E-mail: nadia.christinet@vd.ch

SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE

Tél: 021 316 51 00

E-Mail: info.sscm@vd.ch

DOCUMENTATION

Données sur les dangers naturels.

Disponibles sous: www.geoplanet.vd.ch

et sous: www.vd.ch/environnement/eau



4. ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUÉS DU CANTON DE VAUD

Décharges, ruclons et autres sites industriels pollués constituent un danger pour les sols, les nappes phréatiques et peuvent freiner un potentiel de développement en zone périurbaine. Estimé à environ cinq milliards de francs pour la Suisse, l'assainissement de ces sites est une tâche complexe de longue haleine. Le Canton de Vaud est sur la bonne voie car le cadastre des sites pollués est réalisé et l'assainissement des décharges les plus problématiques est en cours.

Au niveau cantonal, la prise de conscience des risques réels pour la population et l'environnement liés aux décharges et autres lieux contaminés s'est imposée avec force en 1991, lorsque deux employés ont perdu la vie sur la décharge de la Morenche à Sottens. Ce drame obligea les propriétaires, les communes et le Canton à planifier l'assainissement de tels sites, et à initier une gestion responsable des déchets en vue de préserver l'environnement et la santé de la population.

CONCEPTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE

La pollution générée par certaines décharges et sites industriels est insidieuse car elle contamine progressivement l'environnement sans que cela ne soit décelable de prime abord. Héritées d'une gestion peu efficiente des déchets, les substances toxiques relâchées dans l'écosystème sont susceptibles de porter atteinte à la faune, la flore et l'être humain. La préservation de l'eau, du sol et de l'air, toutes, ressources naturelles essentielles à notre développement, passe donc par l'assainissement de ces sites.

L'épisode de Sottens et l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués de 1998 ont conduit à une réflexion globale au sein de l'administration sur la stratégie à conduire pour garantir le recensement et l'assainissement de tous les sites pollués. L'évaluation des risques inhérents aux polluants a été confiée à un groupe de travail pluridisciplinaire au sein du Service des eaux, sols et assainissement qui conduit une réflexion autour des différents cas de sites pollués et permet ainsi

de définir les besoins d'assainissement des plus problématiques sous différents angles d'observation (sols, eaux de surface, captages, etc.).

DIVERSITÉ DE SITES ET DE POLLUTIONS

Dès 1994, un inventaire de toutes les décharges communales vaudoises a été réalisé. Des rencontres avec les municipalités concernées et des enquêtes de terrain ont permis de répertorier 700 décharges réparties en trois catégories présentant :

- **Un danger concret :** sites à assainir
Décharges devant être assainies pour cause de pollution clairement identifiée ou d'un risque concret de contamination (les décharges menaçant un bien existant sont prioritaires sur celles ne menaçant qu'un bien potentiel). A ce jour, une vingtaine de sites a été répertoriée dans cette catégorie.
- **Un danger potentiel :** sites à surveiller
Décharges ne représentant pas de risque immédiat mais où le risque de contamination existe. Leur évolution doit être surveillée étroitement pour que des mesures soient rapidement prises en cas de dégradation. Environ soixante sites sont sous surveillance sur l'ensemble du canton.
- **Aucun danger :** sites à archiver
Sites sans pollution particulière détectée et où aucune mesure de surveillance ou d'assainissement ne s'impose. L'archivage n'est

pas définitif: en cas d'évolution défavorable du site par exemple, les dossiers peuvent être réactivés. La majorité des sites se trouvent dans cette catégorie.

ASSAINISSEMENT DES SITES

PROBLÉMATIQUES

Les sites classés sous « Décharges présentant un danger concret » sont examinés selon un protocole bien précis, défini par l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, qui permet d'identifier de manière objective les risques qu'ils représentent et les moyens d'y remédier. Une investigation de détail permet de préciser le contenu exact de la décharge et apporte des informations sur son potentiel polluant à long terme et sur la tolérance naturelle et humaine à ses impacts. Sur la base d'une enquête de terrain minutieuse, l'autorité se prononce sur la nécessité d'assainir le site en fixant, le cas échéant, les objectifs et les délais de l'opération. Enfin, des variantes de travaux d'assainissement sont étudiées. Ainsi, l'autorité peut s'assurer que toutes les pistes ont été explorées et choisit un projet définitif en tenant compte de plusieurs critères, dont le coût de l'opération.

GOUFFRES OU POUBELLES NATURELLES

En marge des décharges recensées dans le cadastre des sites pollués par le passé, environ 150 gouffres, parmi les 1'600 recensés dans le Jura et dans les Préalpes, ont été utilisés comme poubelles. Au-delà de la pollution visible de l'environnement naturel, de nombreux ruisseaux et nappes phréatiques sont dégradés. En effet, dans un relief karstique, constitué de dolines, gouffres ou autres cavités, l'eau circule aisément. Ce type de géologie fissurée ne permet pas la filtration de l'eau, les polluants sont dès lors véhiculés à des vitesses importantes dans ces fractures rocheuses vers un bien immanquablement menacé.

Ces gouffres contaminés nécessitent un effort d'assainissement important. Si les plus petits d'entre eux sont nettoyés directement par des spéléologues dans le cadre de leur pratique d'exploration, les plus importants sont assainis par des entreprises spécialisées avec le soutien des communes concernées, du Canton ou de la Confédération.

BILAN ENCOURAGEANT

Aujourd'hui, une dizaine de sites problématiques a été assainie. Le financement des travaux devrait être assuré par les communes détentrices de ces sites pollués. Toutefois, dans le canton de Vaud, une taxe sur la mise en décharge des déchets actuels a été mise en place et assure les 40% du coût des assainissements. La Confédération complète ce dispositif par une subvention de 40% également.

Convaincu de l'importance, dans une optique de développement durable, de ne pas charger les générations futures des erreurs du passé, l'Etat est donc très engagé dans l'assainissement de ces sites pollués. Ceci permet au Service des eaux, sols et assainissement de mener à bien la stratégie choisie, de respecter les délais fédéraux accordés et d'assainir de façon durable les zones problématiques.

DEUX EXEMPLES D'ASSAINISSEMENT

Deux exemples d'assainissement illustrent succinctement la diversité des situations, des types de pollutions et des méthodes de traitement utilisées. La collectivité se trouve couramment devant un choix difficile, à savoir un assainissement optimum au niveau environnemental ou économiquement supportable. Souvent, la solution choisie est une pondération entre ces deux objectifs.

LA DÉCHARGE DE LA MORENCHE À SOTTENS

En raison d'un manque de surveillance sur la qualité des déchets déversés, cette décharge se transforma en bombe à retardement après seulement quatre années d'exploitation. Les 400'000 m³ de matériaux stockés entre 1987 et 1990 contaminèrent un captage utilisé pour la consommation de dix ménages. Un système de traitement des jus de la décharge fut alors mis en place.

En 1991, suite à la mort par asphyxie de deux employés occupés à réparer le système de traitement des jus, les autorités réalisèrent l'ampleur de la contamination et condamnèrent immédiatement le captage. Le système de traitement se révéla alors totalement inadapté. Ces mesures d'assainissement furent suspendues jusqu'en 1998, année où le Service des eaux, sols et assainissement fut chargé du dossier des sites pollués.

Les variantes d'assainissement étudiées mirent à jour que le seul moyen de réhabiliter la nappe était d'évacuer l'ensemble des déchets. Vu les coûts disproportionnés d'une telle opération, les dix ménages concernés furent raccordés à un autre réseau d'eau potable. L'objectif d'assainissement fut donc réévalué : seules les eaux de surface et l'air devaient désormais être protégés.

Aujourd'hui, l'essentiel du système d'assainissement consiste à faire passer les eaux de la décharge dans un bassin pour les oxygéner et supprimer les odeurs incommodantes. Le site a depuis été recouvert d'une prairie au milieu de laquelle un verger de cerisiers et une lignée de noyers ont été plantés. Le coût total des mesures fut de 970'000 francs.

LA DÉCHARGE DE COFFY À BIOLEY-ORJULAZ

Cette décharge, propriété du Service des routes, fut exploitée dans le cadre de la construction de l'autoroute dans les années 60 qui nécessitait des enrobés bitumineux fabriqués à partir de goudrons d'usine à gaz. Ainsi, des fûts de brai de houille, résidus de la distillation du charbon de l'usine à gaz de Vevey, ont été déversés, sans précaution et sans prise en compte des dangers pour les eaux souterraines. Or, dans cette ancienne gravière, circule une nappe importante alimentant un captage desservant environ 12'000 personnes. Bien qu'aucune trace de pollution ne fût décelée dans la nappe, le risque élevé de contamination et le nombre important de ménages dépendant de cette source pour leur alimentation en eau, ont conduit à des mesures d'assainissement importantes.

La solution retenue a été l'excavation des mille fûts situés dans un remblai de 70'000 m³. Ces derniers, ainsi que la terre les entourant, ont été neutralisés dans un four spécial en Hollande. Quant aux 10'000 m³ de terre contenant d'autres polluants de type hydrocarbure ou goudron, ils furent évacués vers différentes filières de traitement.

Le coût total de cet assainissement, qui visait à supprimer un danger concret plutôt qu'une contamination avérée, fut de 8 millions de francs, supportés conjointement par le Canton (60%) et la Confédération (40%).



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Services des eaux, sols et assainissement

Tél: 021 316 75 00

Contact: **Monsieur André Kissling**

E-mail: andre.kissling@vd.ch

DOCUMENTATION

Assainissement de l'ancienne gravière à Bioley-Orjulaz

Disponible sous : www.vd.ch/theme/environnement

5. LA NATURE DEMAIN

La préservation des bases physiques de la vie et la sauvegarde des intérêts des générations futures, qui font partie des buts de l'Etat¹, sont au cœur du développement durable. La nature et les paysages font donc l'objet d'une attention particulière et d'une politique de conservation sur le long terme. C'est précisément l'objectif poursuivi par « La Nature demain », la politique de protection de la nature du Conseil d'Etat.

Le programme d'action *La Nature demain*, édité en 2004, est le fruit d'une réflexion globale menée sur la conservation de la nature et du paysage dans le canton de Vaud. Il explicite les objectifs du Conseil d'Etat en la matière et constitue un instrument de choix pour atteindre le troisième objectif prioritaire du programme de législation, à savoir « veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité »².

Ce document directeur, concernant l'ensemble du territoire cantonal, a pour objectif la conservation du paysage et l'élaboration d'un plan d'action cohérent et coordonné. Intégré au Plan directeur cantonal, le document *La Nature demain* trouve sa valeur opérationnelle grâce à des fiches d'actions spécifiques.

UNE DÉMARCHE EN DEUX TEMPS

L'élaboration des objectifs de préservation et de conservation en matière de nature et de paysage a nécessité en premier lieu la réalisation d'un diagnostic territorial. Grâce à des études sectorielles et à la récolte de données de base sur l'état de la conservation de la nature dans les différents secteurs d'activités, les problèmes prioritaires à résoudre ont été identifiés dans onze domaines: agriculture, aménagement du territoire, biodiversité, espèces, forêt, géotopes, grands espaces, milieux aquatiques, milieux naturels terrestres, parcs naturels et paysages³. Ces études constituent des sources d'informations et de références majeures. En parallèle, un catalogue des différentes bases légales en vigueur et des inventaires réalisés a été

entrepris pour préciser la portée et le statut des documents existants.

Dans une deuxième phase, une réflexion prospective de type stratégique a été menée sur la base de ce diagnostic, dans le but de définir les priorités opérationnelles.

PRIORITÉS DÉGAGÉES

Adaptées au contexte actuel, à la mise en œuvre du développement durable ainsi qu'aux moyens à disposition, cinq priorités ont été définies pour les années à venir et s'articulent entre elles de manière cohérente.

Sauvegarde des espèces et milieux naturels:

Cette tâche permanente est confiée au Service des forêts, de la faune et de la nature. Elle demande d'inventorier et de capitaliser des informations et résultats, de suivre et de s'adapter en permanence aux problèmes et besoins nouveaux ainsi que de renforcer la visibilité des actions.

Constitution d'un réseau cantonal des lacs et des cours d'eau:

Lors du diagnostic, le caractère stratégique de la colonne vertébrale « eau, lacs et cours d'eau » a été révélé. Afin de renforcer ce macro-réseau et d'assurer sa reconstitution par le biais de la revitalisation des cours d'eau et des bords de lacs, il est nécessaire d'avoir une bonne vision d'ensemble.

Renforcement des corridors à faune et des réseaux écologiques:

Le diagnostic démontre que des menaces planent sur les grands corridors à faune et les réseaux éco-

logiques. Il faut donc veiller à préserver l'existant en renforçant les réseaux stratégiques notamment par des réseaux secondaires.

Renforcement des milieux naturels de valeur grâce aux zones-tampons et aux surfaces de compensation écologique :

L'application de *La Nature demain* doit aboutir à la protection des milieux naturels de valeur par la mise en place de zones-tampons adjacentes et de surfaces de compensation écologique. Le diagnostic démontre que la mise en œuvre de ces mesures est absolument nécessaire afin de diminuer la vulnérabilité des milieux naturels de valeur.

Mise en place de projets pilotes :

Enfin, la mise en œuvre d'actions pilotes a pour objectif d'initier des interventions sur le terrain, de tester différentes méthodes et d'anticiper, avec l'aide des différents partenaires, les dynamiques et les problèmes. Les projets pilotes ont un rôle très important en termes de formation et d'information, d'exemplarité et de diffusion des bonnes pratiques.

La définition du calendrier et des responsabilités figure dans les fiches d'actions spécifiques qui permettent ainsi de décrire précisément la mise en œuvre des objectifs prioritaires. Cette dernière fait appel à des principes de base du développement durable, tels la subsidiarité, le partenariat, le principe de précaution et celui du pollueur-payeur.

UN ESPACE NATUREL À PRÉSERVER ENSEMBLE

La Nature demain a pour vocation de guider l'action de l'Etat. Atteindre les objectifs de cette politique patrimoniale ne sera possible que grâce à une collaboration étroite entre de nombreux acteurs – communes, régions, propriétaires, exploitants, organisations de protection de la nature, sociétés scientifiques, partenaires institutionnels, écoles, etc. Dans cet esprit de «travailler autrement», *La Nature demain* porte ainsi une attention particulière à la définition des rôles et des relations entre toutes les parties concernées par la conservation de la nature et du paysage et permet d'optimiser la coordination de leurs actions. Ce document fédérateur permet une amélioration de «la cohérence et de l'efficacité de l'Etat dans une politique intégrant le patrimoine naturel»⁴.

La Nature demain fera l'objet d'une mise à jour et sera suivie d'un document de mise en œuvre opérationnel en 2009. Il devrait déboucher sur une politique plus efficace et plus ambitieuse en matière de conservation des paysages, des milieux et des espèces.

¹ Art. 6 de la Constitution vaudoise

² In *Programme de législature 2007-2012*, page 8 / Conseil d'Etat vaudois

³ Les études sectorielles sont toutes disponibles sous <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/faune-et-nature>

⁴ *La Nature demain*, Rapport, Etat de Vaud, Lausanne, 2004, p.10

LA NATURE DEMAIN EN 6 MOTS CLEFS ¹

SAUVEGARDE

Préserver et restaurer la diversité des paysages, des milieux naturels et des espèces

MISE EN RÉSEAUX

Renforcer les liens entre les actions d'une part et les acteurs d'autre part, pour favoriser les synergies et améliorer l'efficacité et la durabilité

INTÉGRATION

Mettre en cohérence les activités de préservation de la nature et du paysage menées par l'Etat et ses partenaires

EFFICACITÉ

Assurer un impact optimal grâce à une utilisation rationnelle des moyens, une circulation permanente des informations et une répartition adéquate des tâches et des responsabilités

PARTENARIAT

Tisser des relations solides et des collaborations dynamiques avec la société civile, l'agriculture, sylviculture, l'économie et les communes

TRANSPARENCE

Mettre en place une politique permanente de communication et d'information

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Centre de conservation de la faune et de la nature

Tél : 021 557 86 30

Contact : **Monsieur Philippe Gmür**,

E-mail : philippe.gmur@vd.ch

DOCUMENTATION

La Nature demain

Disponible sous :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/faune-et-nature/>

¹ Tiré de *La Nature demain*, op.cit., p.15







6. «PROJET JOKER» – UN PC POUR PERSONNE MARGINALISÉE

Des nos jours, savoir utiliser divers outils informatiques, et plus précisément Internet, est une compétence de plus en plus recherchée dans le monde du travail. Pourtant, profiter d'un ordinateur et savoir l'utiliser ne sont pas à la portée de tous. En initiant le projet JOKER, le Canton de Vaud souhaite œuvrer pour l'égalité des chances en donnant aux personnes «non connectées» un ordinateur et un accès à Internet, leur ouvrant ainsi cet univers de connaissances. Ce projet à vocation sociale a également un impact environnemental non négligeable: il permet de prolonger considérablement la durée de vie du matériel informatique utilisé par l'administration.

En Suisse, l'accès et l'utilisation de l'informatique et d'Internet ne sont pas les mêmes pour tous. En effet, si les jeunes générations sont familiarisées avec ces outils et en profitent très fréquemment, une bonne partie de la population ne possède pas les prérequis à l'utilisation de l'informatique, à savoir: un ordinateur à jour, un minimum de connaissances informatiques ainsi qu'une connexion Internet. Pour tendre vers une réduction de cette fracture numérique, le projet JOKER a été initié par l'Etat de Vaud, en collaboration avec plusieurs partenaires sociaux, techniques ou commerciaux. Pour ce faire, une association a été créée.

PROJET PILOTE PLEIN D'AVENIR

Le but du projet JOKER est donc de réduire la mise à l'écart de certaines catégories de population – seniors, jeunes en formation, personnes migrantes et défavorisées, etc. – vis-à-vis des technologies de l'information, et de leur permettre d'acquérir progressivement une certaine autonomie d'utilisation. Actuellement en phase pilote, le projet devrait s'étendre à tout le canton et profiter à environ deux cents personnes par an.

En initiant cette démarche, l'Etat de Vaud œuvre pour l'égalité des chances en donnant une opportunité aux bénéficiaires de s'informer et de se former, de communiquer et de partager, d'apprendre et de s'intégrer. Il adopte également un comportement exemplaire en terme de réduction

des déchets informatiques: en offrant ses ordinateurs obsolètes pour les besoins de l'administration à l'association JOKER, il en prolonge sensiblement la durée de vie. D'autres institutions publiques et entreprises privées ont suivi cette démarche et font régulièrement don de matériel informatique.

OBJECTIFS EN PHASE AVEC LES EXIGENCES DU MONDE PROFESSIONNEL

En leur permettant d'accéder aux ressources d'Internet pour un prix modique, le projet JOKER offre aux personnes retenues:

- Un ordinateur d'occasion équipé de logiciels pour la bureautique et Internet, livré et installé à domicile;
- Une connexion Internet à débit illimité et un service d'assistance technique pendant un an;
- Une formation aux outils de base;
- Un libre accès au centre-relais JOKER proche de leur domicile;
- L'accès à des cours de base en informatique.

UN PROJET COHÉRENT

L'état de marche de tout matériel donné à l'association est contrôlé par des jeunes adultes sans projet professionnel. Ensuite, le matériel est nettoyé et préparé pour le-la nouvel-le utilisateur-trice par des informaticien-ne-s en recherche d'emploi. Ainsi, ces personnes temporairement

sans activité sont associées au monde du travail et se rendent utiles à la collectivité. Une fois la demande du bénéficiaire validée par les partenaires sociaux concernés, des technicien-ne-s vont à son domicile pour s'occuper de la mise en service et dispenser les principales consignes d'utilisation. Pour les personnes désireuses de découvrir plus en profondeur l'ordinateur, Internet, la messagerie électronique et quelques outils de base, des cours supplémentaires sont proposés par l'association JOKER. Des centres relais permettent également aux bénéficiaires, comme à tout un chacun, de disposer d'un espace de rencontre, d'échange d'expériences et de formation.

A la fin de la première année durant laquelle l'assistance technique est offerte, le-la bénéficiaire peut décider de l'arrêt ou de la prolongation de l'expérience. Dans ce cas, il devra prendre à sa charge les frais de connexion uniquement, le matériel étant laissé à ses bons soins, sans assistance toutefois.

UN PROJET QUI ŒUVRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour son lancement, le projet a été soutenu par la Loterie Romande. A terme, l'autofinancement par des dons, la vente d'équipements et le sponsoring sont souhaités. La récupération gratuite des ordinateurs, l'utilisation de logiciels libres et les prestations humaines, matérielles ou financières fournies par les différents partenaires du projet permettent à l'association JOKER d'alléger ses frais de fonctionnement.

Le projet est en parfait accord avec plusieurs principes du développement durable puisqu'il contribue à :

- Réutiliser et donc prolonger la durée de vie de matériel ancien voué à être recyclé. Ceci diminue le gaspillage;

- Renforcer la solidarité sociale et réduire de l'isolement des personnes défavorisées en leur permettant de se former et de s'informer à des fins de socialisation via un projet à but social et d'utilité publique;
- Valoriser des compétences de personnes au chômage en leur donnant l'opportunité de continuer leur activité et d'augmenter ainsi leurs chances de réinsertion dans le marché du travail;
- Insérer des jeunes sans projet professionnel dans le monde du travail en offrant des places de stages au sein de l'atelier JOKER.

En intégrant des personnes au chômage et des jeunes sans projet professionnel, le projet participe pleinement à la tâche de protection sociale du Canton, à savoir d'assurer « à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale [...] et par des mesures de réinsertion »¹.

En outre, la réunion et la collaboration active au sein d'un même projet d'un grand nombre de partenaires sociaux, techniques et économiques entrouvre de nouvelles possibilités de synergies et pourra servir d'exemple à la constitution d'autres actions à but social ou de partenariats public-privé.

¹ Constitution vaudoise, alinéa 1 et 3 de l'article 60 sur la « Protection sociale »

UN PROJET UTILISANT PLEINEMENT LES RESSOURCES DE DIVERS ACTEURS

PARRAIN DU PROJET

Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard,
Chef du Département de la santé et de l'action sociale

SERVICE EN CHARGE DE LA CONDUITE DU PROJET

Unité de développement des politiques sociales,
Service de prévoyance et d'aides sociales

PARTENAIRES SOCIAUX

Pro Senectute Vaud, Caritas Vaud, Etablissement vaudois d'accueil aux migrants, Centres socio-régionaux, Offices régionaux de placement, etc.

PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

Bedag, Cablecom, Citycable, Ecole-Club et Pour-Cent culturel Migros,
Fondation pour l'accueil des requérants d'asile, Loterie Romande, Microsoft Suisse,
Pro Infirmis Vaud, etc.

PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX

Mobility Car sharing

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Contact: **Association Joker**

Tél: 021 566 71 73

E-mail: info@joker-vd.ch

Informations sur l'équipement Joker complet:

demande.equipement@joker-vd.ch

DOCUMENTATION

Présentation complète du projet

Disponible sous:

www.joker-vd.ch

www.vd.ch/durable, rubrique «développement durable dans les services»



7. L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Aujourd'hui, les deux parents doivent généralement travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Ainsi, pour conjuguer vie professionnelle et vie de famille de façon équilibrée, des places d'accueil de jour des enfants sont indispensables. Or, leur nombre est insuffisant. C'est pour répondre à ce manque, et pour tendre vers une plus grande égalité des chances, que la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants a été élaborée.

UNE PÉNURIE CHRONIQUE DE PLACES D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Dans le canton de Vaud, l'augmentation régulière de l'offre n'a pas permis jusqu'ici d'endiguer une pénurie chronique de places d'accueil des enfants. A l'instar des personnes pratiquant l'accueil familial de jour, le nombre de places en garderies et en structures parascolaires est nettement insuffisant. Pour beaucoup de familles, notamment monoparentales ou à revenu modeste, cette situation très problématique a des conséquences économiques indésirables reconnues: coupure du monde du travail, diminution du revenu du ménage et manque éventuel d'autonomie financière. Toutes tendent à une précarisation du ménage. Enfin, dans l'optique d'un développement durable, les jeunes mères qui le souhaitent, devraient pouvoir reprendre sans problème leur activité professionnelle après un congé maternité et la conjuguer de façon équilibrée avec leur vie de famille.

RÉACTION DU CANTON ET COLLABORATION VERTICALE AVEC LES COMMUNES VAUDOISES

Intégrant ces enjeux socio-économiques contemporains, la Constitution vaudoise spécifie clairement le rôle et la responsabilité du Canton en matière d'organisation de l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants¹. Elle fut, tout comme le Programme fédéral d'impulsion destiné à encourager l'accueil extra-familial pour enfants, un des déclencheurs de l'élaboration de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). La création de places d'accueil des enfants et le soutien aux

familles étaient jugés comme une des actions prioritaires du programme de législature 2003-2007 du Conseil d'Etat. En ce sens, les communes vaudoises, conscientes de leur responsabilité, ont dès lors appuyé le projet et assumé leur rôle en matière de politique d'accueil de la petite enfance.

La loi sur l'accueil de jour des enfants a pour buts premiers de:

- Tendre à une offre suffisante et de qualité de places en structures d'accueil de jour des enfants (garderies, structures parascolaires et personnes pratiquant l'accueil familial de jour);
- Coordonner la collaboration entre les entreprises, les communes et le Canton afin d'optimiser l'offre sur le territoire cantonal en fonction des besoins réels;
- Répartir les charges économiques entre les entreprises, les communes et le Canton, et ce grâce à une structure de financement adaptée qui tient compte des revenus des parents;
- Permettre aux parents de mieux concilier éducation et vie professionnelle.

La LAJE favorise donc le développement de places d'accueil de jour pour les enfants dans le cadre de la mise en oeuvre de quatre politiques: familiale, sociale, économique et de promotion de l'égalité des chances.

Les collectivités publiques, les partenaires privés, les structures d'accueil collectif et les structures de coordination d'accueil familial de jour peuvent constituer des réseaux d'accueil. Les enfants des habitants ou des employé-e-s qui en

sont membres ont accès, selon les disponibilités, à toute offre d'accueil collectif et familial proposée. De grands réseaux riches en communes et en employeurs augmentent la chance de trouver une place de garde.

Quant à la création d'une fondation de droit public, elle représente la pierre angulaire du système de financement. Co-financée par le Canton, les communes et les entreprises, elle a pour rôle de coordonner et de subventionner de manière équitable le développement des structures et des places d'accueil.

AVANTAGES TRANSVERSAUX DE LA LAJE

Garantir une offre suffisante en places d'accueil représente également des avantages non négligeables pour les enfants. En termes de socialisation et d'éducation, évoluer dans ce type de structure est bénéfique pour leur développement personnel. La présence d'enfants en situation de handicap ou issus de familles de migrants permet également de sensibiliser très tôt l'enfant à des valeurs morales essentielles telles que la tolérance, le respect de l'autre, de sa culture ou de sa différence. En d'autres termes, pour un enfant, vivre au milieu de ses pairs et découvrir la vie en communauté prépare et facilite souvent son intégration future au milieu scolaire.

Garantir à la population un nombre suffisant de places d'accueil a également des retombées économiques positives pour le canton. En effet, lorsque placer leurs enfants ne relève pas du parcours du combattant, les mères reprennent plus facilement une activité professionnelle à la suite de leur congé parental. Celles hautement qualifiées auront ainsi une meilleure opportunité de rentabiliser leur formation en valorisant leurs compétences sur le marché du travail. En termes

d'attractivité du bassin d'emplois pour les entreprises et d'impôts pour la collectivité, les améliorations contenues dans la LAJE sont clairement bénéfiques.

Pour les ménages fragiles au plan économique, les familles monoparentales en particulier, la mise en place de structures d'accueil accessibles financièrement facilite l'exercice d'une activité professionnelle. A terme, cela peut faire toute la différence et éviter un glissement vers la précarité.

Enfin, en 2020, la Suisse comptera trois actifs pour un retraité. Ce vieillissement démographique posera d'importants problèmes à moyen et long terme, notamment au niveau du financement du système de rentes AVS. Pour inverser la tendance, les collectivités doivent mettre en œuvre des politiques sociales favorables aux familles qui contribuent à l'augmentation de la natalité. La LAJE en fait partie.

EXEMPLARITÉ DE LA DÉMARCHE DE L'ADMINISTRATION

L'administration cantonale vaudoise a d'ores et déjà décidé de montrer l'exemple dans le domaine. En effet, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a déjà ouvert quatre garderies cantonales offrant actuellement plus de 140 places d'accueil.

Pour obtenir une place de garderie, le taux de travail du couple doit être d'au moins 150%, ce qui laisse le choix au couple de gérer librement, en fonction de ses besoins, le taux d'activité professionnelle de chacun. Outre les impacts positifs de cette mesure sur la qualité de vie des collaborateurs et des collaboratrices, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes se donne également les moyens d'œuvrer et de promouvoir l'égalité des genres au sein de l'administration cantonale.

¹ L'article 63 de la Constitution affirme que «le Gouvernement s'efforcera de répondre à la demande grandissante en matière d'accueil des enfants».

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA FOMATION, DE LA JEUNESSE
ET DE LA CULTURE

Tél: 021 316 53 53

E-mail: info.spj@vd.ch et info@faje-vd.ch



8. JOURNÉES OSER TOUS LES MÉTIERS

L'Agenda 21 du Conseil d'Etat inscrit au programme de législature 2007-2012 a pour objectif d'intégrer les jeunes dans la société et le monde du travail, contribution directe au développement de l'économie. L'orientation professionnelle et l'accès à un bon niveau de formation sont des éléments clefs de réussite. Dans cet esprit, les jeunes filles et les jeunes garçons sont invités à explorer de nouveaux univers professionnels dans le cadre la Journée «Oser tous les métiers» organisée par le Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, les filles et les garçons s'intéressent encore trop souvent à des métiers de manière différenciée, et s'orientent vers des filières professionnelles considérées comme typiquement féminines ou masculines. Dépasser ce cloisonnement dans le monde du travail nécessite la sensibilisation des jeunes. Ainsi, la Journée «Oser tous les métiers» fonctionne selon le principe croisé: les filles accompagnent leur père au travail et les garçons, leur mère. Cette journée, s'adressant aux élèves de la 5^{ème} à la 7^{ème} année de la scolarité obligatoire, élargit leur horizon professionnel dans la perspective des choix à venir en leur permettant de découvrir des métiers généralement exercés par le sexe opposé.

ENCOURAGER L'EXPLORATION DE NOUVEAUX UNIVERS PROFESSIONNELS

Le cloisonnement des professions est une réalité persistante. Par exemple, dans la filière «soins médicaux», près de 90% des jeunes qui suivent un apprentissage sont des filles, alors que dans la filière «industrie, arts et métiers» cette proportion s'inverse.

L'objectif de mieux équilibrer les genres par secteur d'activités nécessite d'inviter les jeunes à explorer de nouveaux univers professionnels. La Journée «Oser tous les métiers» est donc un vecteur de choix. Effectivement, c'est un moyen concret de sensibiliser les filles à la possibilité qui leur est donnée d'acquérir une formation d'avenir et, dans l'autre sens, de rendre attentifs

les garçons aux potentialités offertes par un plan de carrière flexible, notamment en terme d'implication active dans la vie familiale.

LA JOURNÉE «OSER TOUS LES MÉTIERS»

Le principe est simple: l'enfant accompagne durant une journée son parent ou un proche du sexe opposé à son travail dans le but de découvrir son métier et son cadre professionnel. L'enfant réalise des tâches simples mais spécifiques et, dans l'idéal, interviewe un collègue ou un-e autre employé-e de l'entité. Le lendemain, en classe, l'enfant partage son expérience et échange ses impressions avec ses camarades.

L'organisation et le déroulement de l'évènement mobilisent plusieurs partenaires. La coordination de la journée et la proposition des activités spécifiques se font en collaboration étroite entre le Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes et le Bureau de l'égalité des chances de l'Université de Lausanne, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, les écoles et autres organismes impliqués (hautes écoles de santé, Groupement romand de l'informatique, etc.). Le succès de la démarche nécessite également une forte implication des parents et des entreprises. En effet, les parents doivent être attentifs à discuter avec leurs enfants et à les encadrer tout au long de la journée. Quant aux entreprises, elles peuvent décider de l'importance qu'elles souhaitent accorder à la manifestation. Dans l'idéal, l'ouverture

et la disponibilité permettent aux jeunes de s'approcher de tous les employé-e-s, notamment des apprenti-e-s.

UNE JOURNÉE QUI MARCHE !

En 2008, une fois encore, le bilan a été positif puisque plus de 12'500 jeunes et autant d'adultes ont participé à la Journée «Oser tous les métiers». Des ateliers spéciaux ont été offerts à l'ensemble des jeunes Vaudoises et Vaudois permettant à chaque jeune d'ouvrir son horizon :

- Sensibilisation des garçons au métier d'infirmier par des simulations de soins (réanimation, pansements, contrôle des signes vitaux, etc.) sous la conduite d'étudiant-e-s des hautes écoles de santé ;
- Découverte par les filles de la fonction de politicienne. Le temps d'un «Parlement des filles», elles se sont mises dans la peau d'apprenties députées, ont émis leur opinion, défendu leurs points de vue et voté symboliquement sur des idées issues de leur propre réflexion ;
- Présentation des métiers liés à l'informatique aux filles, avec un accent mis sur la face cachée d'Internet. En visitant une entreprise vaudoise faisant partie du Groupement romand de l'informatique et en dialoguant avec les employé-e-s, elles ont pu découvrir les multiples aspects du métier d'informaticienne.

Le succès a été tel que les inscriptions ont malheureusement dépassé le nombre de places disponibles.

Ainsi, les élèves se plongent dans différents univers professionnels et en découvrent la diversité. Ils saisissent ainsi toute l'importance de choisir une formation adaptée à leurs besoins et envies.

CONCLUSION

La Journée «Oser tous les métiers» est un événement annuel central pour sensibiliser enfants, parents et entreprises au thème de l'égalité de traitement dans le monde professionnel. Cette journée cantonale est une opportunité de dialogue parent-enfant non seulement sur l'orientation professionnelle mais aussi sur la façon d'appréhender la conciliation entre métier et famille. L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et les stéréotypes véhiculés par certains métiers sont également discutés. Quant aux entreprises, elles permettent aux jeunes qui forment la relève de demain, de se confronter à la réalité du monde du travail et, éventuellement, de susciter des vocations. Elles en retirent également des avantages en termes d'image et de renforcement du sentiment d'appartenance à l'entreprise des parents ayant participé à la Journée «Oser tous les métiers».

Après six années d'existence, le bilan est donc positif. Grâce à cette action, le Canton développe des mesures concrètes pour éliminer les préjugés liés au genre et élargir les perspectives professionnelles des filles comme des garçons. A l'avenir, il est à espérer que les nouvelles générations seront plus libres quant au choix de leur formation.

ŒUVRER POUR L'INTEGRATION DES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS PROFESSIONNELS

La cohésion sociale, la solidarité et l'égalité des chances sont des principes de base du développement durable qui font tendre le fonctionnement de notre société vers plus d'équité. Il est important d'y sensibiliser les jeunes afin que la place des femmes dans le monde du travail et la légitimité de leur droit à une égalité de traitement soient des valeurs reconnues et incontestables.

Pour intégrer la problématique de l'égalité dans l'enseignement et aider les jeunes générations à dépasser les stéréotypes basés sur le genre, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes mène une panoplie d'autres projets, dont :

PROJET « L'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ »

Ce projet se matérialise sous la forme de 4 fascicules et d'activités clefs en main qui s'adressent à tous les degrés de l'école obligatoire, depuis l'enfantine jusqu'à la 9^{ème} année. Par le biais de ces activités se greffant sur des cours traditionnels – maths, allemand, musique, géographie, etc. –, le but est d'élargir les orientations scolaires et les choix professionnels des filles comme des garçons. « L'école de l'égalité » tend à développer des rapports harmonieux entre les deux genres et à encourager une véritable culture d'égalité, tant parmi les élèves qu'au sein du corps enseignant.

LES STAGES « RELÈVE LE DÉFI »

S'adressant aux garçons de la 8^{ème} année scolaire, ces stages sont destinés à leur faire découvrir les métiers de la santé. Durant deux jours, ils sont immergés dans le milieu hospitalier et initiés aux différents métiers du domaine paramédical en compagnie d'hommes qui ont choisi un métier dans cette branche. Ce projet a pour objectif de remettre en question les stéréotypes de sexe et d'apporter également un certain soutien aux garçons attirés par ce genre de formation, à forte dominante féminine.

Actuellement, 88% des jeunes qui suivent un apprentissage de la filière « soins médicaux » sont des filles ¹.

LE PROJET « RÉALISE TES RÊVES »

Les filles de 8^e année scolaire ont l'opportunité d'aborder des métiers techniques exercés traditionnellement par les hommes. Les jeunes filles découvrent ainsi des professions telles qu'informaticienne, électronicienne, polymécanicienne ou encore menuisière. Durant ce stage de deux jours, les stagiaires réalisent un objet technique qu'elles emportent avec elles et discutent avec des personnes qui ont choisi un métier dans ce secteur d'activités.

La filière « industrie, arts et métiers » est forte dominante masculine (90% de garçons) ².

¹ Les chiffres de l'égalité, Vaud, 2007

² Ibidem



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tél: 021 316 61 24

Contact: **Madame Sylvie Durrer**

E-mail: info.befh@vd.ch

www.vd.ch/egalite

DOCUMENTATION

Documentation sur les projets

Disponible sous: www.egalite.vd.ch

9. PRIX DE L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui, l'intégration de personnes souffrant de handicaps dans le monde du travail est un enjeu important pour l'économie et la cohésion sociale. Favoriser leur maintien dans le monde du travail ou leur réintégration professionnelle nécessite l'engagement et la collaboration des entreprises et des instances publiques concernées. C'est dans cet esprit que différents partenaires, dont l'Office de l'assurance invalidité du Canton, ont créé le Prix de l'intégration professionnelle en 2007.

Garantir la solidarité et la cohésion sociale est un objectif central du développement durable. Pour ce faire, il est nécessaire de se soucier des personnes marginalisées et des personnes souffrant d'un handicap, en leur permettant de mieux s'intégrer, notamment au monde du travail, grâce à des structures d'accueil et des mesures adéquates. Intégrer les personnes handicapées à l'économie en leur donnant les moyens d'exercer une activité professionnelle est bénéfique pour tous. Au vu du faible nombre d'entreprises sensibilisées à cette thématique, le premier Prix de l'intégration professionnelle sur le territoire vaudois a été créé en 2007. Le Département de la santé et de l'action sociale et le Département de l'économie, désireux de soutenir cette promotion de la solidarité au sein du tissu économique vaudois, se sont impliqués dans cette démarche.

COMMUNICATION SUR LES BÉNÉFICES DE LA RÉINSERTION

Ce prix vise donc à récompenser des entreprises exemplaires et à profiter de la médiatisation de l'événement pour mettre en lumière les avantages de la réinsertion professionnelle, tant pour la personne handicapée, l'entreprise que la collectivité. Le but du prix est d'améliorer la communication et l'information sur ce thème pour inciter les entrepreneurs et autres acteurs privés à agir. La réinsertion professionnelle permet de tendre vers l'équité et vers un fonctionnement vertueux de la société et de l'économie. Les avantages de la démarche sont concrets et nombreux :

- Pour la personne handicapée, avoir un emploi est souvent synonyme d'une amélioration de la qualité de vie tant matérielle que psychologique. En effet, le travail a une valeur de reconnaissance et de valorisation évidente. La personne souffrant d'un handicap, souvent considérée comme une charge, redevient utile et fait bénéficier un employeur de ses compétences. De plus, grâce à un revenu stable et plus élevé que les rentes invalidité, retrouver un emploi signifie fréquemment une amélioration du niveau de vie ;
- Pour l'employeur, certes, l'intégration de personnes handicapées exige quelques investissements, soit pour aménager le lieu de travail ou en adapter les conditions par exemple. Par contre, il bénéficie de la collaboration de personnes extrêmement motivées et compétentes. C'est une valeur ajoutée pour l'entreprise qui en profite au niveau de son image et de sa réputation, puisqu'elle agit de manière socialement responsable et solidaire. En outre, l'employeur peut compter sur des conseils institutionnels et divers soutiens ;
- Enfin pour la société, les avantages de la réinsertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap sont plus qu'évidents. En effet, plus une personne est financièrement indépendante et socialement intégrée, moins grands sont les coûts supportés par la collectivité et les familles. La réinsertion est au cœur de la cinquième révision de l'Assurance invalidité qui vise une réduction de la dette et

la réintégration au monde professionnel d'un certain nombre de rentiers. Le soutien cantonal d'entreprises souhaitant aller dans ce sens encourage la cohésion sociale et le renforcement de valeurs telles que la tolérance, l'entraide et la solidarité.

CANDIDATURES ET ÉVALUATION

Les entreprises désirant participer au concours doivent faire part, dans leur dossier, des actions concrètes menées dans le but d'intégrer des personnes souffrant de handicaps de manière durable. Elles doivent également démontrer les résultats positifs d'une telle démarche. La première édition a eu lieu en 2007.

Le concours récompense une entreprise exemplaire dans trois catégories différentes, soit:

- L'intégration au cœur même de l'entreprise;
- Le développement de postes de travail stables au sein de l'entreprise (avec le soutien d'un encadrement spécialisé par exemple, en partenariat avec une association ou une institution);
- La création d'un projet d'intégration innovateur ne répondant pas exactement aux critères d'évaluation, mais dont l'originalité suscite le « coup de cœur » du jury.

La désignation des lauréat-e-s par le Jury est basée sur plusieurs critères qui visent l'évaluation globale des mesures et de leurs effets. Premièrement, les expert-e-s estiment l'effet des mesures d'intégration professionnelle par rapport à la situation antérieure. Ensuite, ils analysent les modalités et la qualité des mesures d'intégration professionnelle. Enfin, sont évaluées les motivations de l'entreprise, l'implication des autres parties prenantes et la durabilité de l'engagement.

L'effet d'entraînement recherché envers d'autres acteurs économique est renforcé. En effet, le prix est remis lors de l'Assemblée générale

de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, devant plus de 600 dirigeant-e-s d'entreprises et de multinationales.

UNE VISION D'AVENIR SOLIDAIRE

Soutenir cette action confirme le désir du Canton de s'engager et d'œuvrer pour une société durable et solidaire. C'est par le biais de la multiplication de telles mesures, vertueuses car bénéfiques à tous, que le territoire vaudois se donnera les moyens de tendre vers un développement durable et plus équitable.

LAURÉAT 2007

A l'issue de l'évaluation des dix dossiers de candidature déposés dans les temps, le jury a décidé d'octroyer le Prix de l'intégration professionnelle au siège romand de la Zurich assurances.

En effet, cette entreprise offre des solutions qui prennent en considération la prévention, la réintégration professionnelle et le maintien des places de travail. C'est à l'issue d'un stage de réinsertion rémunéré par l'Assurance invalidité depuis 2006, que neuf personnes ont été engagées aux conditions du marché au sein du siège qui comprend 230 places de travail. Cinq d'entre elles ont obtenu un contrat de travail à durée indéterminée en 2007.

L'intégration, comme le rappelle le président du jury Monsieur Gérald Métroz, «c'est le baromètre du lien social qui existe notamment dans une entreprise». Un long chemin est à parcourir puisqu'en Suisse, selon l'Office fédéral de la statistique, environ 64% des personnes handicapées en âge de travailler le font effectivement, contre 84% du reste de la population.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ
POUR LE CANTON DE VAUD

Tél : 021 925 24 24

E-mail : info@aivd.ch

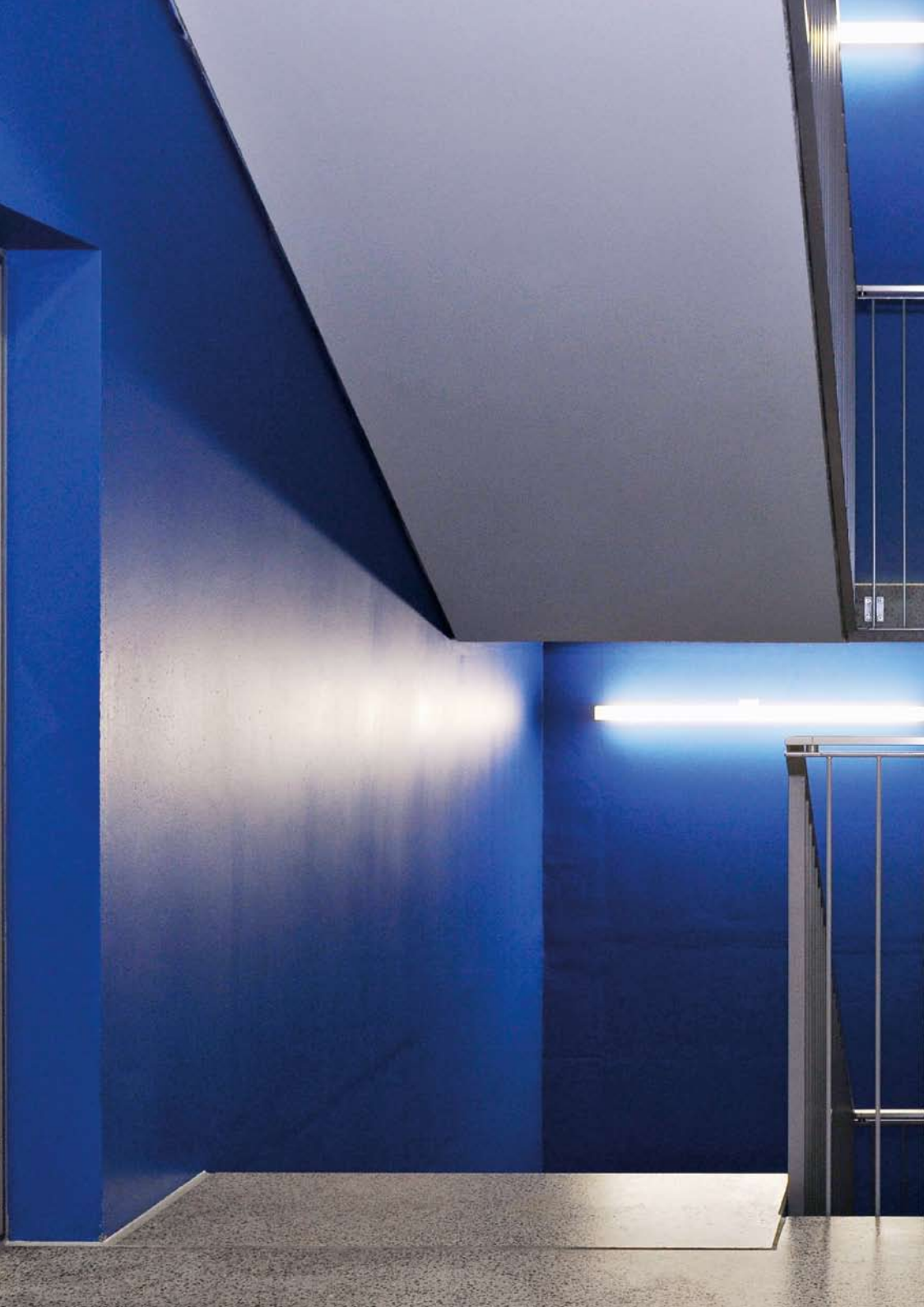
DOCUMENTATIONS

Site Internet de l'INSOS-FAH, INSOS – Institutions Sociales Suisses
pour personnes handicapées,

FAH - Fédération des Ateliers pour personnes handicapées :

<http://www.insos-fah-vd.ch>







10. PLAN POUR L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DE L'ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

De nos jours, de nombreuses femmes continuent à subir des discriminations dans leur vie professionnelle. Afin de lutter contre les inégalités de traitement basées sur le genre et de remplir son devoir d'exemplarité, le Canton de Vaud a conçu et mis en œuvre un Plan d'action au sein de son administration.

Le Plan pour l'égalité au sein de l'administration cantonale vaudoise intervient dans un contexte déjà légiféré par les Constitutions fédérale et vaudoise qui abordent l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes¹. Si ces différentes bases légales expriment une volonté commune de tendre vers plus d'égalité, il reste, dans les faits et notamment dans le domaine professionnel, beaucoup d'efforts à fournir.

PREMIER PAS: LA CRÉATION DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Face à une sensibilisation croissante du droit à la non-discrimination et à l'égalité de traitement entre les genres, plusieurs actions ont été entreprises par le Canton. Une des plus importantes fut, en 1991, l'institution du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera chargé de :

- Informer la population; conseiller les personnes individuelles et les autorités;
- Donner des appréciations aux tribunaux en cas de litige relevant de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes;
- Mettre sur pied des mesures actives en vue d'encourager l'égalité entre les femmes et les hommes.

UNE SITUATION AMÉLIORÉE MAIS TOUJOURS INÉGALITAIRE

Grâce au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, des mesures facilitant la

conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle ont été prises progressivement. Malgré cela, la répartition des postes au sein de l'administration reste sensiblement à l'avantage des hommes. En effet, si l'Etat emploie plus de femmes que d'hommes², elles sont encore majoritaires dans les postes à faible rémunération et fortement sous-représentées dans les fonctions de cadres supérieurs. Au niveau du taux d'occupation également, de fortes inégalités subsistent, les femmes étant plus nombreuses à travailler à temps partiel. Cela montre que la lutte contre la discrimination est un travail de longue haleine, à mener sur le court, moyen et long terme.

UN PLAN POUR L'ÉGALITÉ EN TROIS VOLETS

Sur la base de ce constat, le Conseil d'Etat a décidé en 2004 de mettre sur pied un Plan d'action en trois volets avec pour objectif de renforcer la politique active menée par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce Plan pour l'égalité repose sur un règlement valable pour toute l'administration cantonale vaudoise (le règlement sur l'égalité – Régéal) qui précise les options prioritaires et définit trois axes d'intervention, à savoir :

- Garantir l'existence de conditions de travail non discriminatoires;
- Encourager une représentation équitable des deux sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux hiérarchiques;

- Favoriser la conciliation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales.

Ensuite, le Plan prévoit une analyse annuelle de l'évolution de la situation des collaboratrices et des collaborateurs. Les données étant publiées et présentées au Conseil d'Etat, ce dernier peut préconiser d'éventuels ajustements.

Enfin, le troisième volet concerne la mise en œuvre concrète de mesures visant à améliorer la conciliation entre les activités professionnelles et familiales, à augmenter la proportion de femmes aux postes à responsabilités et à sensibiliser le personnel à cette problématique. Suivant les besoins largement exprimés par le personnel dans le cadre de l'étude « Conditions de travail et égalité entre les sexes dans l'administration cantonale vaudoise »³, des mesures ciblées ont été prises, telles que:

- Promouvoir l'aménagement du temps de travail et le modèle d'horaire à l'année. *Cela permet aux parents d'ajuster et d'aménager leurs plages de travail en tenant compte des vacances scolaires par exemple;*
- Promouvoir le temps partiel pour les hommes. *Proposer aux hommes de travailler à temps partiel contribue efficacement à un meilleur partage des tâches et des responsabilités parentales au sein du couple;*
- Prendre des mesures sur l'engagement et la promotion de femmes à des postes de cadres. *Cela passe notamment par la création d'un réservoir de relève féminine, par la sensibilisation des*

autorités d'engagement et par un encouragement au réseautage;

- Développer des postes partagés à responsabilités (même cahier des charges assumé par deux personnes). *L'objectif est, à terme, d'augmenter la proportion de femmes occupant des postes à haute responsabilité au sein de l'administration sans que celles-ci doivent faire un choix entre leur famille et leur carrière.*

EXEMPLARITÉ DE LA DÉMARCHE MENÉE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

L'égalité des chances dans le domaine de l'emploi dépend étroitement de l'envie de l'employeur d'offrir des conditions de travail flexibles et des aménagements adaptés. Grâce à la réflexion menée depuis 1991 et aux multiples démarches entreprises depuis lors, le Canton de Vaud s'est ainsi donné les moyens d'infléchir positivement la situation.

Par une approche très globale de la situation et des mesures ciblées, ce Plan pour l'égalité permet de mettre en place des conditions cadres tendant, sur le long terme, à une meilleure représentation des femmes dans les postes à responsabilités et à une égalité de traitement à tous les niveaux de l'administration.

Il est maintenant à souhaiter que cette stratégie et ce Plan d'action auront valeur d'exemple et seront répliqués dans d'autres secteurs où l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte.

¹ Article 10, al. 3 et 4 de la Constitution vaudoise: « la femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de faire, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.»

² En 2005, les femmes représentent 55% des collaborateurs de l'administration cantonale. Source: « Les chiffres de l'égalité. Vaud 2007 », Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), Lausanne, 2007

³ Enquête du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, 1999

PREMIER BILAN DU PLAN POUR L'ÉGALITÉ

Plusieurs statistiques et indicateurs permettent de mesurer les changements significatifs s'étant produits depuis l'entrée en vigueur du Plan pour l'égalité. Certains d'entre eux témoignent d'une évolution encourageante au sein de l'administration cantonale vaudoise.

- Au niveau du nombre de femmes occupant des postes de cadres ou à responsabilités, l'évolution est réelle. En effet, si elles n'étaient que 19% à occuper des places de cadres (classes entre 24 et 32), elles sont 34,1% en 2008. Hors classe également, la proportion de femmes augmente (9,1% en 1995 contre 21,8% en 2008).
- Au niveau de la direction des établissements de scolarité obligatoire, davantage de femmes occupent les postes de direction (6 en 2005 et 12 en 2008).

Dans le domaine des directions de services ou de secrétariats généraux, de l'annualisation du temps de travail et de la mise en place du temps partiel des hommes, la situation peut encore être fortement améliorée. Pour le temps partiel masculin par exemple, la progression de l'indicateur est plus lente (on passe de 10,5% en 1995 à 15,4% en 2008). Les efforts doivent être poursuivis mais le Plan pour l'égalité est bel et bien en action !

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Tél: 021 316 61 24

Contact: **Madame Sylvie Durrer**

E-mail: info.befh@vd.ch

DOCUMENTATION

Publications traitant de l'égalité entre femmes et hommes

Disponibles sous: www.vd.ch/fr/organisation/services/bureau-de-legalite



11. CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LES APPELS D'OFFRE ET DANS LE GUIDE ROMAND SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'ouverture des marchés stimule l'innovation, l'économie et augmente la concurrence. Grandes consommatrices de biens et de services, les collectivités sont donc appelées à mettre au concours de nombreuses prestations selon un cadre légal bien défini. Toutefois une marge de manœuvre existe, notamment pour tenir compte des aspects environnementaux et sociaux dans les critères d'adjudication. Le Département des infrastructures a été précurseur en la matière et aujourd'hui ses critères ont été repris dans le *Guide romand sur les marchés publics*.

En Suisse, les collectivités publiques achètent des biens et des services pour environ 30 à 40 milliards de francs par an (env. 10% du PIB). Depuis les années 90, l'avancée de la globalisation et des délocalisations, ainsi que la concurrence acharnée et l'ouverture des marchés, se font souvent au détriment de l'environnement et des conditions de travail. Cela a suscité une prise de conscience du public, de la clientèle, des groupes de consommateurs, des investisseurs et des collectivités publiques. Dès lors, de nombreux labels et certifications donnent des garanties et des informations sur les produits, leur mode de production voire leur provenance. Le choix du consommateur peut ainsi se baser sur une meilleure transparence et se diriger, s'il le souhaite, vers des biens durables.

LES MARCHÉS PUBLICS

Cette libéralisation s'est accompagnée d'une ouverture des marchés publics s'appuyant sur des lois et des règlements. L'objectif est notamment de stimuler la concurrence et l'innovation en dynamisant la gestion d'entreprise tout en maintenant une production de qualité.

Dans ce cadre, guider son choix d'acheteur de biens et de services en se basant sur des critères et des labels est possible. Les collectivités, de la même manière que le consommateur lambda,

peuvent s'enquérir des efforts fournis par une entreprise pour rendre ses modes de gestion et de production environnementalement responsables et socialement solidaires. Ainsi, les processus de mise en concurrence choisis par les maîtres de l'ouvrage permettent à terme d'influer sur la gestion d'entreprise, en exigeant d'une part certaines prestations et, d'autre part, en valorisant ce type de gestion initiée sur une base volontaire.

LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour stimuler les entreprises à être proactives dans le domaine environnemental et social, le Département des infrastructures, sous l'impulsion de son chef, a intégré depuis 2004 des principes de durabilité dans les critères d'adjudication de ses appels d'offre. Sont concernés les marchés de travaux, de services et de fournitures. Ainsi, les améliorations de gestion dans le sens du développement durable initiées par une entreprise sur une base volontaire peuvent désormais être prises en compte et peser dans la balance lors du choix final par l'adjudicateur.

CRITÈRE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour le critère de sélection « Contribution de l'entreprise à la composante environnementale du

développement durable», les répondants à l'appel d'offre peuvent lister les mesures prises pour diminuer leur impact environnemental et participer à une utilisation rationnelle des ressources. Si l'entreprise est certifiée (ISO 14001, EcoEntreprise ou équivalent), elle obtient la note maximale. Sinon, elle doit détailler les actions prises dans les domaines suivants :

Économie d'énergie :

Réduction des besoins énergétiques, limitation de l'utilisation de l'énergie non renouvelable, utilisation de l'énergie renouvelable, etc.

Politique d'achat préservant l'environnement :

Labels spécifiques, critères de choix des matériaux et des produits, critères de choix des fournisseurs, etc.

Mesures prises pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement :

Gestion des déchets, pollution, nuisances, gestion de l'eau, mobilité au sein de l'entreprise, etc.

CRITÈRE DANS LE DOMAINE SOCIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le critère d'adjudication « Contribution de l'entreprise à la composante sociale du développement durable » permet d'évoquer les mesures prises pour favoriser la cohésion et la solidarité sociales. Suite aux renseignements demandés sur le nombre d'apprentis formés et la labellisation éventuelle de l'entreprise, des précisions doivent être fournies dans les domaines suivants :

Finances :

Fonds de placement, prévoyance sociale, participation aux résultats, etc.

Développement du capital humain :

Apprentis, stagiaires, formation continue, etc.

Information et formation sur le développement durable :

Conférences, documentations, visites, etc.

Egalité des chances :

Promotion interne, égalité homme/femme, intégration de personnes handicapées et en réinsertion, etc.

Pour l'Etat, l'intégration de ces nouveaux critères dans le cadre des marchés publics est un levier important pour encourager la responsabilisation du secteur privé et inciter les entreprises à être proactives.

GUIDE ROMAND SUR LES MARCHÉS PUBLICS

La publication en 1999 d'un *Guide romand sur les marchés publics* répondait au besoin de simplification et d'harmonisation des pratiques entre les cantons. Ce guide est accessible à toute personne, du néophyte au professionnel, désireuse de se familiariser avec les bases juridiques des marchés publics ou d'approfondir sa connaissance du sujet. Adapté à l'appareil législatif et conforme à la jurisprudence, il comporte des documents standardisés, des schémas et des textes explicatifs, des recommandations et des exemples. Il constitue de ce fait un instrument de référence pour les adjudicateurs et les organisateurs d'une procédure.

Avec l'entrée en vigueur, en 2001, de l'accord intercantonal des marchés publics (AIMP) et la mise en ligne du site Internet www.simap.ch, la Conférence romande des marchés publics a jugé indispensable d'actualiser le *Guide romand*. Lors de cette révision, l'expérience concluante d'intégration de critères de développement durable dans les appels d'offre menée par le Département des infrastructures du Canton de Vaud a conduit à l'insertion de cette méthodologie dans la nouvelle édition. Le Canton de Vaud, et plus spécifiquement le Secrétariat général du Département des infrastructures et l'Unité de développement durable, se sont particulièrement engagés dans ce projet d'insertion des critères de développement durable et ont réussi à hisser à l'échelle romande cet effort d'incitation à la responsabilisation du secteur privé.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Centre de compétences sur les marchés publics

du canton de Vaud (CCMP-VD)

Tél: 021 316 70 07

E-mail: ccmp@vd.ch

www.dinf.vd.ch

DOCUMENTATION

Site Internet du Système d'information sur les marchés publics en

Suisse (SIMAP)

www.simap.ch



12. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN AUX PAYS DU SUD

Les projets de coopération au développement ont des effets très concrets en terme de développement durable, que ce soit dans le domaine de l'environnement, du social ou de l'économie. Ils contribuent à œuvrer pour préservation et une répartition plus équitable des ressources. Chaque année, l'Etat soutient de nombreux projets qui ont pour objectif d'épauler des populations dans le besoin et d'œuvrer pour une plus grande égalité des chances. Ce sont les départements et les services qui prennent des initiatives d'aide au développement.

Les Nations Unies coordonnent les actions de nombreux pays et posent des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. Parmi les huit objectifs pour ce siècle, figure celui de «Réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici 2015». Ceci passe notamment par un soutien continu des pays développés par le biais de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. Pour sa part, le Canton de Vaud collabore étroitement avec différents organismes spécialisés implantés dans le canton et en synergie avec la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères. En agissant pour réduire les écarts de développement entre les pays du Sud et ceux du Nord, il s'aligne ainsi sur l'objectif de la Confédération précisé dans la *Stratégie fédérale pour le développement durable*.

UN ARTICLE CONSTITUTIONNEL RENFORCÉ PAR UN ANCRAGE LÉGAL

L'article 71 de la Constitution vaudoise affirme que «L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable». Les projets d'aide au développement sont cadrés par la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat qui stipule à l'article 21 que le Conseil d'Etat «peut allouer aux organismes et programmes de collaboration auxquels le

Canton de Vaud est partie des subventions sous la forme de cotisations annuelles ou de soutiens financiers à la réalisation de projets concrets». La loi précise également que les sommes allouées doivent être attribuées à des «organismes actifs dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement». Tel est notamment le cas, par exemple, de la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco) qui regroupe 38 organisations non gouvernementales ayant leur siège ou des activités dans le canton de Vaud.

DE NOMBREUX ACTEURS IMPLIQUÉS

Au sein de l'administration, de nombreux départements et services sont impliqués dans l'aide à des projets de la coopération au développement. Toutefois, afin d'inscrire son action dans la durée, l'Etat privilégie des partenariats à long terme avec des ONG reconnues, qui sont elles-mêmes en collaboration avec des acteurs locaux. Les organismes qui forment le tissu associatif vaudois bénéficient donc directement de l'aide financière de l'Etat. Celle-ci leur permet de développer ou de renforcer leurs actions.

Voici une image non exhaustive mais représentative de quelques actions soutenues par l'administration :

- Dans le domaine de l'aide humanitaire, le Département des finances et des relations extérieures gère l'attribution de fonds à l'aide d'urgence ;
- Le Département de l'économie et celui de la santé et de l'action sociale collaborent avec la Fedevaco, Terre des hommes et Intercoopération. Ils soutiennent des projets visant à améliorer le cadre et la qualité de vie des populations du Sud ;
- Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture œuvre pour l'éducation et la formation par le biais de l'Université de Lausanne qui attribue des bourses d'études à des doctorant-e-s issus de pays en développement ;
- Le Centre hospitalier universitaire vaudois fait bénéficier des patient-e-s des pays du Tiers-Monde atteints de pathologies complexes ou très rares de son expérience et de ses technologies pour un montant de 3,7 millions de francs. Il finance aussi des missions à l'étranger via la Fedevaco pour 200'000 francs.

L'Etat est loin d'être le seul acteur de la société vaudoise activement impliqué dans le domaine de l'aide au développement. En effet, d'autres organismes, tels que les communes et de nombreuses ONG et encore d'autres acteurs de l'économie privée, soutiennent également des initiatives locales en apportant des aides en nature ou en finançant directement des projets.

DURABILITÉ ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Tous les projets soutenus ont un objectif commun : contribuer, dans une perspective de durabilité, à renforcer l'autonomie de populations touchées par la pauvreté, l'analphabétisme et qui sont en manque de structures économiques, sanitaires et socio-éducatives. L'ensemble leur permettant de prendre leur destin entre leurs propres mains.

Au niveau environnemental, des projets menés dans le cadre de l'aide au développement sont à l'origine de mesures pour limiter l'impact environnemental négatif de certaines activités ou, au contraire, de renforcer l'effet bénéfique sur l'environnement et la protection des ressources naturelles.

Au niveau économique, l'aide au développement contribue à réduire la pauvreté dans le monde. Par des projets de micro-crédits, de financement d'infrastructures ou d'appui aux agriculteurs ou à des artisans engagés dans une démarche de commerce équitable, elle renforce le tissu économique des pays du Sud.

Au niveau social, l'aide humanitaire participe principalement à la lutte contre la sous-alimentation, à la promotion de la santé, de l'hygiène et du bien-être. Visant l'égalité des chances, l'éducation et la formation, l'émancipation des femmes ou le renforcement de la cohésion sociale, la coopération au développement aide les populations bénéficiaires à développer leur capital humain pour améliorer sur le long terme leur qualité de vie.

À L'AVENIR

Le Canton souhaite appuyer la promotion des nouvelles technologies d'information et de communication car il est convaincu que celles-ci peuvent répondre à un réel besoin des pays du Sud et contribuer à leur développement. Pour ce faire, il désire partager davantage de compétences et de logiciels administratifs afin de lutter contre la fracture numérique.

A l'avenir, l'Etat de Vaud désire donc poursuivre son soutien et communiquer sur son action, avec une grande transparence. Le Conseil d'Etat tient à ce que l'aide actuelle se maintienne dans le temps et que les différents acteurs de l'administration continuent à collaborer dans le cadre de partenariats durables.

PROJETS SOUTENUS EN 2008 DANS LE CADRE DES CONVENTIONS ENTRE L'ÉTAT DE VAUD, LA FEDEVACO ET INTERCOOPÉRATION

- Prévention et lutte contre la violence domestique au Nicaragua (OSEO) et en Palestine (Fondation SURGIR)
- Développement communautaire et intégration des malades atteints du SIDA (EPER)
- Prophylaxie et soins dentaires des communautés indigènes du Cenepa en Amazonie péruvienne (Nouvelle Planète)
- Renforcement des institutions publiques en matière de violence juvénile et de prévention de la violence (Terre des hommes)
- Renforcement des coopératives de femmes paysannes de Jinotega au Nicaragua (OSEO)
- Programme de formation et d'accompagnement de jeunes, notamment au niveau des micro-entreprises créées dans le district de Mutuko, au Zimbabwe (EPER)
- Programme de gouvernance et de développement socio-économique dans le Sud-Wollo, en Ethiopie (Helvetas)
- Programme de renforcement technique dans les domaines de l'artisanat, de l'agro-transformation et de l'agro-écologie au Sénégal (ASCEAS-VD)
- Appui au développement de l'épargne et du crédit pour la consolidation d'un réseau de caisse d'épargne au Tchad (Swissaid)
- Appui aux femmes les plus démunies dans les districts de Faridpur et Jessore (Bangladesh) en matière d'activités génératrices de revenu et d'accès à des formes de crédits appropriées (Intercoopération)
- Amélioration des revenus agricoles des ménages vulnérables par la recherche de l'adéquation entre les marchés et la production, la diffusion de techniques de production adaptées et la transformation et le stockage des produits locaux à Madagascar (Intercoopération)
- Mise en place d'un centre de transformation en appui aux productrices de fonio

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENTS DES FINANCES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Office des affaires extérieures

Tél: 021 316 44 11

E-mail: info.sae@vd.ch



13. CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA CENTRALE D'ACHATS DE L'ÉTAT DE VAUD

La Centrale d'achats de l'Etat de Vaud approvisionne tous les services et offices de l'administration en équipements et fournitures. Pour renforcer le rôle d'exemplarité de l'Etat, un projet d'intégration de critères de développement durable dans sa politique d'achat a été initié. L'objectif est de prendre en compte les trois pôles du développement durable pour chaque catégorie de fournitures proposée et de promouvoir ainsi une production et une consommation socialement responsables et compatibles avec l'environnement.

Mobilier, machines, papier, matériel scolaire, livres, supports d'enseignement et de sport sont quelques exemples des nombreuses fournitures qui sont commandées par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) pour les services et offices de l'administration. L'ensemble représente un budget global significatif. Jusqu'à récemment, les critères de choix pour l'achat des fournitures portaient surtout sur un bon rapport qualité/prix et un délai de livraison à même de satisfaire les exigences des clients. Au fil du temps, une normalisation et une réduction du choix des fournitures s'est mise en place. Avec la prise en compte transversale du développement durable par l'administration cantonale vaudoise, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et la certification EcoEntreprise des activités administratives du Département des infrastructures, la CADEV vise l'intégration plus systématique lorsque c'est possible, des critères de durabilité dans le choix de ses produits.

INTÉGRATION PROGRESSIVE DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CADEV propose depuis longtemps des produits respectueux de l'environnement et correspondant à des critères de développement durable, souvent selon un choix basé sur le simple bon sens et les labels existants. Cette démarche, encore très sectorielle, ne s'appliquait donc qu'à une petite partie de l'éventail de biens de consom-

mation proposé par la CADEV. C'est par exemple le cas du papier recyclé, dont l'utilisation par l'ensemble de l'administration fut décidée en 2002 par le Conseil d'Etat. Les directives administratives ont également été adaptées en vue d'une meilleure prise en compte du développement durable dans la politique d'achat.

DÉMARCHE POUR TENDRE VERS L'ACHAT DE FOURNITURES DURABLES

Le projet d'intégration du développement durable dans la politique d'achat de la CADEV a débuté par l'analyse de son catalogue pour identifier l'ensemble des familles de fournitures et de matériel disponibles (papier, matériel de bureau, cahiers, livres, toners, électronique, etc.). Ensuite, des critères de durabilité ont été identifiés pour les principales catégories de produits. Dans un deuxième temps, les critères de développement durable retenus seront considérés déjà en amont du processus d'achat et seront pris en compte lors du choix final d'achat.

Un travail concret de sensibilisation à l'intention des responsables des achats au sein des services de l'administration est prévu. En effet, il est nécessaire d'expliquer la démarche entreprise, les résultats obtenus et les changements dans l'éventail du choix de fournitures géré par la CADEV. Cet effort de sensibilisation sera concrétisé par un signalement clair, sur le site de

commande en ligne de la CADEV, des fournitures répondant aux critères de développement durable.

Le projet s'inscrit dans la durée car le catalogue de la CADEV comporte plus de 3'000 fournitures. Il s'agira donc de s'atteler peu à peu à une nouvelle orientation de la gamme de matériel. Cette réorientation sera l'occasion d'inclure le développement durable dans la réflexion globale précédant l'acceptation et l'introduction dans l'assortiment d'une gamme de produit répondant aux besoins des clients.

UN GUIDE D'ACHAT SELON DES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parallèlement à cette démarche, l'Unité de développement durable élabore un Guide sur les achats responsables en collaboration avec le Service cantonal du développement durable genevois. Le but est de cibler les critères et les labels qui garantissent le caractère durable du bien acheté, tant au niveau de son processus de production que de son utilisation. Ce guide, qui paraîtra courant 2009, sera largement diffusé auprès des collectivités publiques, mais aussi du secteur privé. Les entités parapubliques subventionnées par l'Etat pourront également s'y référer pour s'orienter vers une politique d'achat durable.

Ce Guide sur les achats responsables a reçu le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial qui, dans le cadre de la politique intégrée des produits de la Confédération, considère ce genre de démarches comme prioritaires pour une mise en œuvre rapide et efficace du développement durable dans la gestion interne des administrations.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Centrale d'achat du Canton de Vaud (CADEV)

Tél: 021 316 41 47

Contact: **Monsieur Serge Pellaz**

E-mail: serge.pellaz@vd.ch

www.cadev.ch

Unité Développement durable

Contact: **Madame Valérie Brugger**

Tél: 021 316 73 87

E-mail: valerie.brugger@vd.ch

www.vd.ch/durable



14. INSERTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA PARTICIPATION À L'ÉDITION 2008 DE L'OLMA

Pour l'édition 2008 de l'OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'économie laitière, le Canton de Vaud a été invité en qualité d'hôte d'honneur. Le Conseil d'Etat a saisi cette opportunité pour faire valoir en Suisse orientale les multiples atouts du canton de Vaud. Il a également tenu à ce que cette participation reflète, à tous les niveaux, l'engagement cantonal pour le développement durable.

La Foire nationale de l'OLMA est un événement renommé, centré sur l'agriculture et l'alimentation. Elle jouit d'une très grande popularité: en termes de fréquentation, elle se situe au deuxième rang des foires suisses les plus importantes, juste derrière le Salon de l'automobile de Genève. Ainsi, le Conseil d'Etat a accepté que le Canton de Vaud, invité par le Canton de Saint-Gall, soit l'hôte d'honneur de l'édition 2008. Cet événement représentait une opportunité de promouvoir les qualités du canton, son agriculture et son économie, son tourisme et ses paysages, sa gastronomie et ses produits du terroir, ses nombreuses institutions culturelles et académiques.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a tenu à ce que cette participation reflète l'engagement du Canton de Vaud pour la mise en œuvre du développement durable conformément aux objectifs de l'Agenda 21 cantonal. L'ensemble de la manifestation, de la phase du projet à son organisation opérationnelle et à son déroulement, a été réalisé selon des objectifs concrets. Aujourd'hui, l'expérience issue de cette démarche peut être largement reprise lors de l'organisation d'autres manifestations.

LA CHARTE: INSTRUMENT DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Unité développement durable a été mobilisée en amont du projet en qualité de centre de compétences. Elle a étroitement collaboré avec l'Association vaudoise pour l'OLMA 2008 et la di-

rection de projet pour permettre la meilleure prise en compte du développement durable, notamment par le biais d'une Charte. Son but visait la responsabilité environnementale, la solidarité sociale ainsi que la gestion efficiente et transparente du budget.

Des consignes précises ont été données à tous les responsables pour chaque phase du projet, de la conception du stand à l'organisation logistique, en passant par la communication autour de l'événement. L'amélioration de la compréhension des enjeux par l'ensemble des groupes de travail a été possible par la diffusion de principes généraux bien connus, tel que celui des «3 R»¹ qui vise une réduction des déchets à la source, une revalorisation et un recyclage optimums.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR DES RÉSULTATS TANGIBLES

L'engagement pour le développement durable du Canton de Vaud lors de la manifestation s'est traduit par des actions concrètes dont voici quelques exemples:

- Au niveau des déplacements, le transport des personnes (les membres de la délégation et les 1'200 participant-e-s vaudois à la journée de l'hôte d'honneur) s'est effectué en train, grâce à un convoi spécial, afin de limiter au maximum les transports individuels motorisés. Les déchets laissés dans les wagons ont été récupérés, triés et recyclés. Les surplus de

nourriture ont été redistribués à des crèches de Suisse romande ;

- Afin de préserver les ressources, les demandes de sponsoring et diverses publications, dont les dossiers de presse, ont été imprimées sur du papier recyclé. Le stand a été réalisé avec des matériaux écologiques, éclairé de manière économe et équipé de vaisselle plastique réutilisable ;
- Quant à l'habillement du personnel sur le stand, une évaluation préalable d'une douzaine de t-shirts a été faite par l'Unité de développement durable en termes de coûts totaux, mais aussi en regard des exigences sociales et environnementales appliquées lors de la production. Le choix final s'est porté sur la variante « sociale et locale », à savoir des T-shirts Switcher conçus dans le respect des normes du travail de Fair Wear Foundation et des normes environnementales pour le coton.

A L'HEURE DU BILAN

L'Unité de développement durable a dressé un bilan de l'impact des actions réalisées lors de la manifestation. Il comprend des résultats chiffrés sur les économies de papier, de carburant, d'émissions de CO₂ et d'énergie, ainsi qu'un bilan sur la sensibilisation des acteurs au développement durable.

En termes d'économies de ressources, le bilan montre l'efficacité des mesures prises. Pour

l'éclairage du stand par exemple, des économies d'énergie à hauteur de 86% ont pu être réalisées.

Au niveau de la sensibilisation, un large panel d'acteurs a été touché par la diffusion d'une information ciblée sur les questions de durabilité. Pour une partie d'entre eux, cette participation a permis de faire évoluer leur représentation et leur compréhension du développement durable et de ses enjeux.

EXEMPLARITÉ DE L'ACTION

La volonté politique de rendre globalement exemplaire la participation cantonale à un événement culturel suisse est un acte cohérent dont les effets positifs en termes de promotion du développement durable peuvent être mesurés. Les avantages qui en découlent vont bien au-delà d'une simple promotion marketing pour le canton : une telle démarche, axée sur le respect des principes de la durabilité, est dès lors clairement reproductible dans le cadre de nouvelles manifestations, tant par le Canton que par d'autres acteurs intéressés par les objectifs de la Charte. Il est donc à espérer qu'un effet moteur aura lieu et que d'autres collectivités seront à l'avenir davantage soucieuses d'organiser leurs événements populaires en promouvant le développement durable de manière globale et cohérente.

¹ Principe des 3R :

R1 : Réduire la quantité de produits qui arrivent en fin de vie ;

R2 : Réutiliser des produits qui deviendraient autrement des déchets ;

R3 : Recycler les matières premières.

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa participation à l'OLMA 2008, le Canton de Vaud a voulu faire de cet événement une fête qui soit « la vitrine de la diversité de ce canton et qui tienne compte des principes de développement durable ». A cette fin, une Charte de durabilité aborde différents domaines d'action et édicte des recommandations précises :

BUREAUTIQUE ET MOBILITÉ

Le papier recyclé sera utilisé en priorité. Des actions permettant d'économiser le papier et l'énergie seront mises en place. Les déplacements des personnes se feront quand cela est possible à pied, sinon en transports publics.

AMÉNAGEMENTS ECOLOGIQUES DU STAND

De la conception du stand à son démontage, les règles de la réduction, de la ré-utilisation et du recyclage de tous les matériaux sont prises en compte.

GESTION DES DÉCHETS

Les mesures ciblées, comme les méthodes écologiquement optimales de présentation et vente de boissons et de nourriture, devront permettre de réduire au minimum les volumes de déchets produits et augmenter le taux de recyclage.

SUCCÈS POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI ET IMPULSION AU TOURISME

La participation du canton de Vaud à l'OLMA devra créer une plus-value maximale pour l'économie du canton. L'image de marque positive du canton de Vaud en tant que région touristique devra être renforcée.

SOUTENIR LES PRODUITS RÉGIONAUX, BIOLOGIQUES ET ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE

L'utilisation de ces produits devra renforcer la valeur ajoutée régionale et favoriser le commerce équitable.

ACCESSIBILITÉ À TOUS COMME NORME

Tous les événements devront être accessibles aux personnes en situation de handicap.

ÉVALUATION

L'évaluation de la manifestation en termes de développement durable à la clôture du projet a été réalisée par l'Unité de développement durable. Ce rapport met en lumière les plus-values environnementales, sociales et économiques de l'application de la Charte obtenues et également des recommandations précises pour l'organisation de prochaines manifestations.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Unité développement durable

Tél. 021 316 73 87

Contact: **Madame Valérie Brugger**

E-mail: valerie.brugger@vd.ch

DOCUMENTATION

Charte de développement durable de l'OLMA

Rapport d'évaluation de la manifestation OLMA

à l'aune du développement durable.

Disponibles sous: www.vd.ch/durable

15. PROJET GEST'ALPE : POUR LA GESTION DURABLE DES ALPAGES

Richesse naturelle et économique du canton, les alpages exploités sont encore nombreux sur le territoire vaudois. Pour les valoriser, assurer leur pérennité et proposer aux différents acteurs des offres de formation continue, le Département de l'économie travaille dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ainsi, il oeuvre au développement harmonieux et durable de l'économie alpestre.

Gérer durablement les alpages et promouvoir les produits du terroir alpestre a des incidences positives évidentes au niveau local. Cela permet notamment de maintenir une activité agropastorale dynamique et adaptée aux défis environnementaux futurs. A une plus large échelle, cela a d'autres retombées qui bénéficient à tout le canton, telles que l'entretien assuré des paysages alpestres et la préservation d'un riche patrimoine, bâti, naturel et paysager. En effet, les amodiataires (locataires d'alpages) sont les gardiens de ces territoires pastoraux qui fondent une image de la Suisse très porteuse en matière de tourisme: un pays fait de montagnes et de vertes collines bien entretenues où les vaches paissent en paix.

Cette représentation de la Suisse et de ses paysages bucoliques, bien qu'en contradiction avec la dominante urbaine de notre territoire, attire chaque année des touristes venus du monde entier. Il faut donc donner les moyens aux personnes qui vivent de l'exploitation des alpages de continuer leur activité, de promouvoir leurs produits et d'inscrire leur profession dans une vision à long terme intégrant les principes du développement durable. Pour ce faire, le Canton a lancé, dès 1989, la démarche Gest'Alpe.

PROJET ET PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le projet Gest'Alpe a été conçu pour promouvoir l'exploitation raisonnée des alpages à long terme selon des objectifs économiques et

environnementaux en accord avec la réalité pratique propre à la région d'estivage. Ce plan cantonal d'amélioration de la gestion des alpages fait également écho à un des objectifs du programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat qui vise à « préserver l'environnement et utiliser efficacement les ressources naturelles ».

Dans un premier temps, entre 1991 et 1997, les alpages de quatre régions test ont été étudiés de façon détaillée. Un contrat de prestations a ensuite été conclu entre le Département de l'économie et l'association Prométére qui a permis de définir les tâches prioritaires à remplir pour promouvoir de façon dynamique la vulgarisation alpestre qui tient lieu de formation continue pour les acteurs de cet espace agricole particulier.

Renouvelée, la nouvelle convention de prestations, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, renforce encore la valorisation de ce secteur d'activités et la formation professionnelle des exploitant-e-s. Elle intègre un autre acteur, la Société vaudoise d'économie alpestre. Celle-ci représente les exploitant-e-s et propriétaires d'alpages et réalise des prestations de formation continue et des événements de promotion socio-économique. L'intégration de cet acteur central du monde pastoral va permettre de développer le conseil en matière d'exploitation des alpages, de soutenir et promouvoir les bons exemples et de créer une émulation autour des pratiques de gestion durable.

PLATEFORME D'ÉCHANGES ET DES FORMATIONS CIBLÉES

Le Secrétariat Gest'Alpe, géré par l'association Prométerre, a trois tâches principales, à savoir: assurer l'information des exploitant-e-s et propriétaires d'alpages sur les activités menées dans le cadre du projet, organiser la vulgarisation alpestre dans les différentes régions du canton et offrir une plate-forme d'échange pour toutes les questions ayant trait aux alpages et à leur exploitation. Cette plate-forme d'échange permet d'améliorer sensiblement la coordination et la mise en œuvre des actions proposées.

Œuvrant pour l'amélioration de l'entente entre les différentes organisations et services concernés par l'exploitation ou la protection des alpages, le Secrétariat anime également un groupe de travail. Ce dernier est un lieu de parole où les différents acteurs (services de l'Etat, exploitants, Prométerre, Société vaudoise d'économie alpestre, Pro Natura, Tourisme pédestre, etc.) peuvent faire part de leurs remarques et suggestions. Les problèmes et les enjeux ont donc la possibilité d'être anticipés, discutés et compris de tous, ce qui est essentiel pour promouvoir l'échange et la cohésion entre les différentes parties.

En collaboration avec le Service de l'agriculture, le Secrétariat édite deux fois par année un bulletin d'information à destination des exploitant-e-s d'alpage, de leur personnel, des communes et services concernés de l'Etat. Diffusé largement, *Gest'Alpe Info* permet de transmettre les actualités concernant le monde alpestre et informe les lecteurs des formations proposées.

Les projets et formations proposés dans le cadre de Gest'Alpe ont lieu sur tout le territoire cantonal, sans discrimination régionale ou sectorielle. Pour renforcer la vulgarisation, d'autres activités, telles que des cours d'hiver, des visites d'alpages et des séances de groupes sont organi-

sées. Un Salon des alpages aux Diablerets et une Journée des alpages du Jura vaudois ont également lieu alternativement chaque année afin de valoriser les produits alpestres, de promouvoir l'intégration des principes du développement durable dans la gestion des alpages, et d'en valoriser l'image auprès du grand public.

PRÉSERVER LES ALPAGES, C'EST PRÉSERVER LES PAYSAGES!

A travers le projet Gest'Alpe, l'Etat s'efforce, avec succès, de valoriser l'économie alpestre et d'en pérenniser l'existence. En alliant la préservation des paysages traditionnels, le respect des bases naturelles du territoire et une dynamique socio-économique basée sur la production et la promotion des produits de qualité, les alpages vaudois sont aujourd'hui dans leur majorité exploités de façon à tendre vers un développement durable.

LE SALON DES ALPAGES, UN EXEMPLE D'ACTIVITÉ MENÉE DANS LE CADRE DU PROJET GEST'ALPE

GEST'ALPE INFO BULLETIN SEMESTRIEL

Dernière édition :

www.vd.ch/fr/themes/economie/agriculture



Salon des alpages et journée des alpages du Jura vaudois (VD) No. 24



Origine du projet

- Recherche de solutions par les responsables de la formation du groupe de travail Gest'Alpe pour améliorer la fréquentation des programmes de formation continue sur les alpages (2000)

Objectifs du projet

- Rendre la formation continue en économie alpestre plus attractive
- Créer un lieu de rencontre et d'échanges
- Organisation du 1^{er} salon des alpages en octobre 2001 aux Diablerets
- Organisation de la 1^{ère} journée des alpages du Jura vaudois en 2002 à la Vallée de Joux
- Organisation biennale de chacune des manifestations

Acteurs impliqués

- Exploitants et propriétaires d'alpages
- Administration, vulgarisation, recherche
- Instances du tourisme, grand public
- Sociétés d'économie alpestre
- Bénévoles locaux

Rôles de la vulgarisation

- Fédérer les instances organisatrices
- Coordonner l'organisation des manifestations
- Etablir le cahier des charges des intervenants

Résultats

- Maintien de la cadence d'organisation
- Augmentation régulière de la participation (2⁵⁰⁰ pour le 4^e salon des alpages en 2007)
- Manifestations reconnues au niveau cantonal voire intercantonal.
- Activités phares du programme de formation Gest'Alpe

Perspectives d'avenir

- Maturité atteinte, structure maîtrisée
- Motivation intacte et forts encouragements
- Innovation et esprit d'ouverture nécessaires
- Partenariat recherché (congrès FAO pâturages de montagne en 2009)

Personne de contact

Dupertuis Jean-François, ProConseil sàrl, CP 46, 1882 Gryon,

Tél. 024 498 23 49

Fax 024 498 40 20

jf.dupertuis@prometerre.ch

www.prometerre.ch



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

Service de l'agriculture

Tél: 021 316 62 00

Contact: **Monsieur Christian Aeberhard**

E-mail: christian.aeberhard@vd.ch

SECRÉTARIAT GEST'ALPE ET PARTENAIRE: PROMÉTERRE

Tél: 024 423 44 89

Contact: **Monsieur Michaël Brühlmann**

E-mail: m.bruehlmann@prometerre.ch

PARTENAIRE: SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉCONOMIE ALPESTRE (SVEA)

Tél: 024 423 44 89

Contact: **Monsieur Bernard Stuby**

E-mail: bernard.stuby@vd.ch

16. PLAN DE MOBILITÉ POUR L'ADMINISTRATION ET LES ENTREPRISES

En constante augmentation tant pour les loisirs que pour le travail, la mobilité génère des impacts tels que le bruit, les polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Inverser cette tendance est une tâche de l'Etat. A ce titre, il a mis en place plusieurs stratégies, dont des mesures incitant les entreprises à concevoir des plans de mobilité adaptés aux besoins de leurs employé-e-s et qui réduisent l'impact des déplacements pendulaires et professionnels sur la collectivité et l'environnement.

Corollaire d'un aménagement du territoire dispersé et d'une croissance économique soutenue, la distance moyenne entre le lieu de travail et le domicile augmente¹. Ceci a des conséquences importantes en terme de mobilité: augmentation du nombre de pendulaires, croissance de la mobilité individuelle motorisée et tendance accrue à la congestion des principaux axes de transports.

Pour assurer le développement durable d'une région, son attractivité économique et sa qualité de vie, il est nécessaire de gérer cette augmentation de la mobilité.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ ?

Afin de tendre vers une mobilité durable, le Service de la mobilité a la charge de mettre en place des mesures ciblées. Celles-ci doivent contribuer à atteindre le deuxième objectif de l'Agenda 21 du programme de législation du Conseil d'Etat, à savoir agir contre le réchauffement climatique, promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics. Inciter les entreprises à créer des plans de mobilité d'entreprise en est une.

Un plan de mobilité, qu'il soit réalisé par une administration ou une entreprise, vise à changer les habitudes de déplacement des collaborateur-trice-s pour les diriger vers un usage plus important des transports publics, des mobilités douces (vélo, marche, etc.) et du covoiturage. En se basant notamment sur un diagnostic de l'accessibilité du lieu de travail, du potentiel d'accès par les transports

publics, des places de parc à disposition ou du lieu de domicile des employé-e-s, il est possible de sélectionner une série de mesures adaptées aux spécificités de chaque entreprise et de ses collaborateur-trice-s². Ainsi, en réalisant un plan de mobilité, l'entreprise se donne les moyens de réfléchir aux déplacements de ses employé-e-s de façon globale.

DES AVANTAGES MULTIPLES POUR L'EMPLOYÉ, L'EMPLOYEUR ET LA COLLECTIVITÉ

Les avantages d'un plan de mobilité d'entreprise bénéficient autant à l'employé-e, à l'employeur qu'à la collectivité. En effet :

- Pour l'employé-e, les principaux bénéfices se matérialisent en termes de réduction des frais de transport si les abonnements en transport publics sont subventionnés par l'employeur, de réduction de stress et de pratique quotidienne d'une activité physique favorable à leur santé pour ceux qui optent pour la mobilité douce (marche, vélo). L'employé-e gagne également en équité (pourquoi offrir une place de parc aux automobilistes, mais rien aux autres ?);
- Pour l'employeur, mettre en place un plan de mobilité lui permet, à terme, de diminuer ses frais en réduisant les indemnités de déplacement, la taille de sa flotte de véhicules et le nombre de places de stationnement³; L'espace ainsi gagné peut être utilisé plus judicieusement en l'affectant à d'autres fonctions

productives. Ce management environnemental est aussi un atout qui valorise l'image de l'entreprise et qui améliore son intégration au sein de la collectivité;

- Enfin, pour la collectivité, les coûts externes liés au trafic routier sont globalement diminués. La population, et plus particulièrement les riverains habitant à proximité des axes de transport, bénéficient d'une réduction des nuisances (pollution de l'air, bruit, accidents, etc.) ainsi que d'une augmentation de la sécurité des déplacements piétonniers et cyclistes. L'espace public devient plus agréable.

UN SERVICE DE LA MOBILITÉ ACTIF POUR UNE MOBILITÉ DURABLE!

Le guide, réalisé par le Service de la mobilité et co-édité par le Canton de Genève, vise à promouvoir les plans de mobilité et leurs avantages auprès des entreprises. Il les oriente dans leur volonté de restreindre l'utilisation de la voiture individuelle motorisée et de rationaliser l'ensemble des déplacements pendulaires et professionnels. Il propose une marche à suivre générique basée sur cinq exemples de mesures, à savoir:

- Promouvoir les transports publics pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels;
- Rationaliser l'utilisation de la voiture (covoiturage et carsharing);
- Encourager la marche et le vélo;
- Proposer une navette d'entreprise;
- Réorganiser le stationnement.

Enfin, quelques conseils sont donnés pour s'assurer de la réussite de la démarche, tels que

miser sur la collaboration volontaire du personnel, choisir le bon moment (déménagement, création de nouvelles infrastructures de transport régional, augmentation importante des effectifs, etc.) et réaliser une campagne de communication.

UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION DE PLANS DE MOBILITÉ

Afin de valoriser les bonnes pratiques et créer une dynamique, le Service de la mobilité a également mis sur pied un concours qui récompense le meilleur projet de plan de mobilité d'entreprise. En octobre 2008, le Chef du Département des infrastructures a remis le Prix Mobilité d'Entreprise à la manufacture Jaeger-Lecoultrre.

Cette entreprise de référence de l'horlogerie suisse est située à la Vallée de Joux, région où les transports publics sont peu développés. Ses collaborateurs-trice-s sont installés en France et en Suisse, ce qui, à première vue, ne facilite pas la rationalisation des déplacements. Et pourtant, en deux ans, les mesures prises dans le cadre du plan de mobilité d'entreprise ont permis de motiver plus de 50% d'entre eux à opter pour le covoiturage et de réduire les déplacements professionnels de 3 millions de kilomètres par an. L'effet de sensibilisation des collaborateurs-trice-s n'est pas à négliger puisque 74% des employé-e-s estiment aujourd'hui «que leurs déplacements professionnels doivent être respectueux de l'environnement»⁴. Exemplaire, ce plan a le potentiel d'intéresser plusieurs entreprises se trouvant dans une situation d'accessibilité comparable. Et c'est ici que réside tout l'avantage du concours: l'intérêt médiatique suscité par la remise du prix est susceptible de renforcer l'effet d'entraînement recherché auprès des autres acteurs de l'économie privée.

¹ Les personnes travaillant en dehors de leur commune d'habitation étaient 17% en 1950, 40% en 1980 et 57,8% en 2000

² *Plans de mobilité d'entreprise*, brochure éditée par les Cantons de Vaud et de Genève

³ Pour une entreprise, le coût d'une place de parc varie de 6'000.-/an (en périphérie) à 30'000.-/an (centre-ville)

⁴ *Plans de mobilité d'entreprise*, brochure éditée par les Cantons de Vaud et de Genève

LE PLAN DE MOBILITÉ DU SECRETARIAT GENERAL DU DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Secrétariat général du Département des infrastructures a décidé de montrer l'exemple en réalisant un plan de mobilité pour les employé-e-s qui travaillent sur le site administratif de l'îlot Riponne-Université à Lausanne.

En 2003, à l'occasion de la révision des droits d'attribution des places de parc pour les collaborateur-trice-s de l'administration cantonale, il a profité de revoir en profondeur la mobilité professionnelle de ses collaborateur-trice-s et d'adopter une gestion économique de la mobilité qui soit en adéquation avec sa politique de développement durable. Plusieurs mesures ont été prises pour rendre la mobilité des employé-e-s moins coûteuse, plus écologique et socialement solidaire. En voici quelques exemples :

- La priorité, dans l'attribution des places de parc est donnée aux personnes à mobilité réduite, avec des enfants en bas âge préscolaire ou devant effectuer de nombreux trajets avec leurs voitures privées dans le cadre de leur travail;
- Les collaborateur-trice-s utilisant les transports publics bénéficient de rabais avantageux sur les abonnements CFF et Mobilis;
- Grâce à la diminution des véhicules, des places de parc louées dans les parkings privés et des frais liés aux déplacements professionnels, l'Etat économise chaque année environ 200'000 francs.

D'autres plans de mobilité devraient prochainement être conçus pour les autres services administratifs.

EPFL: UN EFFORT DANS LA DURÉE

Dans les années 70, l'Université et l'EPFL, à l'étroit en ville de Lausanne, ont été déplacées en périphérie. Ce campus de jour, sans logement, a été alors doté de grands parkings gratuits pour résoudre la question de l'éloignement. Suite aux chocs pétroliers et à la prise de conscience environnementale, l'instauration d'un véritable plan de mobilité, s'appuyant sur la mise en fonction de nouvelles lignes de bus et de tram, dont le TSOL, était nécessaire. En parallèle, l'EPFL a progressivement pris diverses mesures, telles que le financement des abonnements demi-tarifs CFF et des rabais sur les abonnements généraux, par exemple.

Au début des années 2000, un programme de management environnemental a été instauré. Suite à ce bilan environnemental complet, qui pointa du doigt la mobilité privée (accès au campus) et professionnelle (voyages professionnels), plusieurs actions ont été prises sur ce premier point, dont :

- Le décalage des heures de début et de fin de cours entre l'EPFL et l'UNIL afin de désengorger les transports publics aux heures de pointe et d'améliorer le confort des usagers;
- La création de 900 places de parc abritées et sécurisées pour les vélos;
- La réhabilitation et la signalisation des douches d'accès public à l'intention des cyclistes;
- La création d'un Point Vélo animé par les étudiant-e-s avec service de location-vente, petite réparation et station de lavage-gonflage-graissage;
- La mise à disposition de 12 bornes multiprises électriques gratuites pour recharger les véhicules électriques.

L'ensemble de ces mesures porte progressivement leurs fruits puisque $\frac{3}{4}$ des étudiant-e-s et du personnel ont opté pour un mode de transport doux, qu'il soit privé ou public. A l'avenir, l'EPFL souhaite encore renforcer et accélérer ses programmes de promotion de la mobilité douce. Un nouveau Plan de mobilité est à l'étude et déploiera ses effets d'ici fin 2009.

Dès ce printemps, le premier module d'un réseau de vélo-partage de type Bicincitta sera inauguré sur les sites EPFL-UNIL (Campus roule) en collaboration avec Lausanne roule. Enfin, l'EPFL rêve de lancer son système interne de navettes, basé sur des véhicules électriques automatiques issus des technologies Swissmetro et Serpentine, mais le financement n'est pas encore bouclé.

PLAN DE MOBILITÉ DU CHUV

Le site de la Cité hospitalière est toujours en mouvement. Entre les malades, le personnel soignant, les étudiants, les visiteurs et les fournisseurs, les déplacements sont nombreux et les flux de personnes importants.

En 2008, la direction du CHUV, en collaboration avec la Policlinique médicale universitaire et la Faculté de biologie et de médecine ont initié l'étude d'un plan de mobilité. Avec la mise en service du M2, le moment pour mener une réflexion sur la mobilité des usagers du site paraît particulièrement opportun. La réalisation de ce plan de mobilité d'entreprise a été confiée au Département de la logistique hospitalière du CHUV.

Dans une première phase, un inventaire des besoins des différents types d'usagers et des moyens de transport existants est en cours de réalisation grâce à des questionnaires distribués largement. C'est sur cette base qu'un concept global de mobilité durable pourra être développé. Dans sa mise en œuvre, le plan de mobilité doit être soutenu par une diffusion active de l'information et une sensibilisation des usagers à cette démarche conjointe entreprise par les trois entités. A terme, les objectifs prioritaires sont d'encourager l'usage des transports publics et des modes de locomotion douce, de modifier la politique de stationnement, de faciliter l'accès aux bâtiments et d'améliorer la circulation des personnes afin de tendre vers un usage plus rationnel des divers moyens de transports.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Unité de développement durable

Tél: 021 316 73 24

E-mail: info.durable@vd.ch

Service de la mobilité

Tél: 021 316 73 73

Contact: **Madame Stéphanie Manoni**

E-mail: stephanie.manoni@vd.ch

DOCUMENTATION

• *Guide pratique des déplacements professionnels sur le site de la Riponne*

• *Plan de Mobilité d'Entreprise*, Etat de Vaud, Etat de Genève, 2004

• *Prix Mobilité d'Entreprise 2008*, Jeager-LeCoultre, Etat de Vaud, 2008.

• *Prix Mobilité d'Entreprise 2006*, *Fondation des services d'aide et de soins à domicile*, Etat de Vaud, Etat de Genève, 2006

Disponibles sous: www.vd.ch/sm







17. PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Le plan directeur cantonal est un instrument de prospective et de coordination qui recouvre tous les aspects ayant un effet sur l'organisation du territoire. Il définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre pour s'orienter vers un développement territorial harmonieux selon les principes économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

ADAPTATION DU PLAN DIRECTEUR AUX NOUVELLES RÉALITÉS TERRITORIALES

Depuis 1987, date du premier Plan directeur cantonal, de profondes mutations ont touché le territoire. Les moteurs de ce changement sont, entre autres, la croissance démographique et une intense activité économique qui ont comme corollaire une forte pression sur le territoire. Elle se traduit notamment par une consommation du sol excessive, des atteintes aux paysages, la saturation des réseaux de transports, la perte de vitalité des centres, la pollution de l'air et une forte consommation d'énergie non renouvelable liée à la mobilité. L'ensemble met en péril la durabilité du développement du canton.

C'est donc dans ce contexte que le processus de révision du Plan directeur cantonal a été engagé en 2000, avec comme objectif de respecter le principe de base édicté par le Grand Conseil, à savoir : « Assurer un développement territorial durable qui réponde aux besoins des générations actuelles et futures par le partenariat, la vitalité du territoire, la qualité du cadre de vie et la solidarité entre les régions et les centres ».

Sachant que le canton devrait compter en 2020 100'000 habitants de plus qu'en 2004, cette révision a permis de développer un instrument stratégique pour orienter le développement dans le sens souhaité et agir rapidement en cas d'événements imprévus. Ainsi, le Plan directeur cantonal intervient dans les différents aspects spatiaux des politiques publiques, en les coordonnant, de façon à guider la politique d'aménagement vers plus de durabilité. Adopté par le Grand Conseil en juin 2007, le Plan directeur cantonal est entré

en vigueur le 1^{er} août 2008, suite à l'approbation du Conseil fédéral.

UN PROCESSUS DE RÉVISION PARTICIPATIF

Fin 2003, tous les secteurs concernés par le Plan directeur – plus de 750 acteurs locaux de la sphère politique, économique et sociétale – ont été invités à donner leur avis et à formuler des propositions pour cette révision. Suite à ces consultations, un avant-projet a été avalisé par le Conseil d'Etat en novembre 2004. Il a ensuite été retravaillé lors d'une seconde série de forums régionaux, puis a été mis en consultation publique fin 2005. A ce stade, toutes les institutions concernées – population du canton, communes et régions limitrophes du canton entre autres – ont pu participer activement au processus de décision.

TRAVAILLER AUTREMENT

Le processus de révision du Plan directeur cantonal a mis en évidence la forte attente des partenaires en matière d'échanges, de coordination et de travail en réseau. Les enjeux territoriaux impliquant de multiples acteurs, les processus d'aménagement du territoire doivent mobiliser des outils et élaborer des stratégies qui sont le fruit d'une large concertation. Le nouveau Plan directeur cantonal vise à encourager cette manière de travailler « autrement » en posant trois principes propres à valoriser l'approche partenariale :

- **Principe 1 :** Travailler par projets de territoire : une conception stratégique et interdisciplinaire de l'aménagement du territoire.

- **Principe 2:** Travailler en partenariat : entre les communes, les régions, le Canton et la Confédération, bien sûr, mais aussi avec les entités voisines et les acteurs locaux concernés.
- **Principe 3:** Travailler avec un Plan directeur cantonal de nouvelle génération : pour gagner en efficacité grâce à un suivi et une mise à jour réguliers.

UN PROJET À TROIS DIMENSIONS

Pour assurer un développement territorial durable, le plan directeur cantonal se fonde sur trois enjeux majeurs :

- Soutenir la vitalité du territoire en favorisant le dynamisme et la diversité des activités humaines ;
- Préserver la qualité du cadre de vie du canton en préservant les ressources et en assurant une accessibilité optimale aux services, à la formation et aux logements ;
- Maintenir la cohésion cantonale en misant sur un réseau équilibré de centres.

Pour répondre à ces enjeux, le Canton axe son projet de territoire sur une vision à trois dimensions :

- Un projet pour l'habitat, le travail et les loisirs : assurer la vitalité des centres et de leur région ;
- Un projet pour la biodiversité : gérer et mettre en réseau les espaces naturels ;
- Un projet pour les ressources : assurer à long terme leur valorisation.

Chaque dimension se décline ensuite en stratégies dont la mise œuvre est concrétisée à travers des fiches de mesure.

UN INSTRUMENT À JOUR POUR AFFRONTER L'AVENIR

Avec son nouveau Plan directeur, le Canton de Vaud s'est doté d'un instrument efficace pour envisager le développement durable de son territoire. En outre, l'intégration des principes du développement durable comme fil rouge du plan directeur s'avère indispensable pour concilier à long terme des objectifs tels que la maîtrise de l'étalement urbain, la préservation des ressources naturelles, la mise en valeur de ses paysages et le renforcement de l'attractivité économique du canton.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE L'ECONOMIE

Service du développement territorial

Tél: 021 316 74 11

Contact: **Monsieur Alain Renaud**

E-mail: info.sdt@vd.ch

www.plandirecteur.vd.ch

DOCUMENTATION

www.plandirecteur.vd.ch



18. PROJETS D'AGGLOMÉRATION

Tendre vers un développement durable du territoire vise la création d'une agglomération compacte, très accessible par les transports publics et les mobilités douces et irriguée par un réseau d'espaces verts et paysagers reliant les quartiers urbains entre eux et à la campagne proche. Cette mise en œuvre demande une étroite coordination entre les différentes collectivités et unités administratives concernées. Avec le soutien financier et l'impulsion de la Confédération, des projets d'agglomération sont en cours dans toute la Suisse, dont cinq dans le Canton de Vaud.

Lieux de concentration de la population et des activités, les villes ont une tendance naturelle à s'accroître. Si cette évolution urbaine a des impacts très positifs en termes d'attractivité économique, elle génère également un mitage du territoire, une augmentation des besoins de mobilité et une utilisation non durable du sol. Les projets d'agglomération s'affranchissent des limites administratives traditionnelles et sont gérés de manière transversale par une communauté d'acteurs réunissant tous les échelons institutionnels. L'ensemble se construit sur une base volontaire dans un esprit de partage de responsabilité au sein de la collectivité. De la conception de ces projets de territoire à leur mise en œuvre, les autorités cantonales ont un rôle important à jouer.

UN INSTRUMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

L'agglomération correspond aujourd'hui au territoire vécu de nombreux habitant-e s, entreprises et usagers. Dans ce contexte, plusieurs problèmes doivent être traités à une échelle intercommunale. C'est pourquoi des communes ont décidé, avec le soutien du Canton et de la Confédération, de concevoir un projet d'agglomération. Initier un projet d'agglomération, c'est définir une vision commune et durable du territoire en se donnant les moyens de mieux coordonner les actions qui ont une incidence spatiale, notamment dans le domaine des transports, de l'urbanisation, de l'économie et de l'environnement à une échelle portant au-delà de la commune.

Réunissant toutes les collectivités impliquées, le projet d'agglomération vise concrètement, en fonction de l'estimation des besoins actuels et futurs, à :

- Identifier les sites prioritaires de développement, bien desservis par les infrastructures de transport, en mettant en place les conditions propices à l'accueil de nouveaux habitants et d'emplois ;
- Encourager la densification urbaine (prioritairement vers l'intérieur) ;
- Encourager le report modal vers les transports publics en améliorant l'offre sur le long terme ;
- Augmenter la sécurité du trafic routier, en jugulant les goulets d'étranglement autoroutier et en tranquillisant le trafic ;
- Préserver et mettre en valeur les espaces naturels ;
- Réduire les atteintes à l'environnement et la consommation de ressources énergétiques ;
- Mieux apprécier, sur le long terme, les coûts d'investissement et d'exploitation.

ÉTAT DES LIEUX EN SUISSE

En Suisse, la Confédération joue un rôle moteur pour la conception de projets d'agglomération depuis l'adoption de la Politique fédérale en la matière, venue compléter la politique d'organisation du territoire actuelle. Cette politique incite les collectivités locales à concevoir un projet d'agglomération en leur ouvrant la possibilité de recevoir des contributions du Fonds d'Infrastructures fédé-

ral. Six milliards de francs sont prévus d'ici 20 ans pour la réalisation d'infrastructures de transport au sein des agglomérations (hors réseaux nationaux, matériel roulant et autres constructions annexes). Toutefois, le Fonds d'infrastructure ne peut couvrir l'ensemble des demandes. La sélection des projets par la Confédération est donc faite sur la base de la qualité des projets d'agglomération.

A la fin 2008, 31 projets ont été déposés auprès de la Confédération et ont permis de recueillir des expériences et des connaissances visant à améliorer la coopération et la gestion durable des agglomérations.

ET SUR VAUD ?

Trois projets d'agglomération sont aujourd'hui soutenus par la Confédération. Ils répondent tous aux exigences et aux critères d'examen de la Confédération. Ces projets constituent ainsi des documents de référence des partenaires pour les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Ils permettent aux administrations de travailler ensemble, à une échelle plus proche de la réalité urbaine. Il s'agit des :

- **Projet d'agglomération Franco-valdo-genevois :** Ce projet d'agglomération ambitieux demande une collaboration verticale et transnationale très poussée. Il est porté par le Canton de Genève, le Canton de Vaud (district de Nyon) ainsi que par les territoires voisins des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- **Projet d'agglomération Lausanne – Morges :** Le projet est porté par le Canton de Vaud, les associations régionales de Lausanne et de Morges, ainsi que par 26 communes ;
- **Projet d'agglomération d'Yverdon :** Ce projet a été élaboré par 9 communes vaudoises¹, avec le

soutien du Canton et l'Association pour le développement du Nord-Vaudois. L'agglomération n'étant pas un espace clos, le projet concerne également d'autres communes et régions plus éloignées mais qui s'articulent fortement avec l'agglomération (ex: Le pied du Jura, Estavayer, Orbe, Echallens, etc.).

Conscient de l'importance d'appuyer ces ambitieux partenariats et collaborations pour mener à bien ces projets d'agglomérations, le Canton de Vaud entend les intégrer dans le Plan directeur cantonal. Afin de s'assurer de la compréhension par tous les acteurs des enjeux inhérents à ces nouveaux projets territoriaux, le Canton s'attache également à sensibiliser les communes, la population et les autres acteurs concernés. Enfin, deux autres projets d'agglomération sont en cours d'élaboration, soit dans la Riviera vaudoise et autour du bipôle Monthey-Aigle.

¹ Chamblon; Cheseaux-Noréaz; Grandson; Gressy; Montagny; Pomy; Treykovagnes; Valeyres-sous-Montagny; Yverdon

PROJET DE L'AGGLOMERATION YVERDONNOISE (AGGLOY)

(29'774 habitants en 2000)

Pour faire le bilan de la situation territoriale et des problèmes actuels à relever sur le long terme, des cartes synthétiques ont été réalisées. Elles ont permis d'identifier les axes forts de l'agglomération, les enjeux stratégiques et les points faibles du domaine «urbanisation – transport», tels que l'étalement urbain, la colonisation de l'espace agricole, la sous-utilisation de territoires déjà urbanisés, l'existence d'espaces avec un déficit d'image important, les problèmes de congestion sur les axes routiers, le manque de liaisons en transports publics, etc.

Sur ce constat, un plan de mesures correctives a été conçu afin de faire tendre le développement de l'agglomération yverdonnoise vers plus de durabilité. Par exemple, l'extension du réseau de mobilité douce est prévue, tout comme le réaménagement de certains axes routiers, la valorisation des interfaces de transports publics, l'amélioration de l'espace public central et la maîtrise de l'étalement urbain par une densification vers l'intérieur.

www.aggloy.ch

PROJET DE L'AGGLOMERATION LAUSANNE - MORGES (PALM)

(311'441 habitants en 2000)

Le PALM vise un développement équilibré du territoire concerné à l'horizon 2020. Il répond à un besoin d'opposition aux tendances territoriales non durables et favorise une urbanisation vers l'intérieur alliant densité et qualité. Pour ce faire, il désigne dix sites stratégiques comme moteurs du développement urbain, propose notamment le développement d'une offre attractive de transports publics bien coordonnée avec l'urbanisation, la création d'un réseau structurant de mobilité douce ainsi que l'aménagement d'un réseau d'espaces verts à l'échelle de l'agglomération. Un des buts recherchés est de réduire les impacts environnementaux de la mobilité en opérant un transfert modal des transports individuels motorisés vers les transports publics et la mobilité douce.

www.agglo-lausanne-morges.ch

PROJET DE L'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE (PAFVG)

(645'608 habitants en 2000, dont 471'314 en Suisse)

Le projet d'agglomération vise le développement, sur le long terme, d'une agglomération compacte, multipolaire et verte. Il s'agit également de freiner la dispersion de l'habitat, de rééquilibrer la distribution entre les logements et les activités et de valoriser les atouts spécifiques des différentes zones urbanisées afin de tendre vers un développement économique plus équitable entre les partenaires de l'agglomération. Le développement des axes de transports publics, la densification vers l'intérieur, la promotion de la multifonctionnalité des espaces agricoles et la mise en valeur des paysages sont des dimensions importantes du projet.

www.projet-agglo.org



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE L'ECONOMIE

Service de développement territorial

Tél: 021 316 74 11

Contact: **Madame Rebecca Lyon Stanton**

E-mail: rebecca.lyon@vd.ch

DOCUMENTATION

Disponible sous:

PAY: www.aggloy.ch

PALM: www.agglo-lausanne-morges.ch

PAFVG: www.projet-agglo.org

19. CONCEPTION D'UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION AU SEIN DU PROJET-MODÈLE DES « QUARTIERS DURABLES POUR L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE »

D'ici 2020, le canton est appelé à accueillir 100'000 personnes supplémentaires qui, selon les objectifs d'un développement territorial durable, devraient s'installer principalement en milieu urbain. Afin de limiter le mitage du territoire et l'augmentation des besoins en mobilité, ce développement nécessite un savoir faire et des outils nouveaux pour une mise en œuvre de quartiers selon les principes du développement durable. Fort de son expérience, le Canton de Vaud contribue à l'élaboration d'un outil de planification et d'évaluation de densification urbaine sous l'angle de la durabilité.

En Suisse, environ 70% de la population habite en zone urbaine. Espaces vitaux, économiques et culturels, les villes génèrent de la richesse mais souffrent également d'une image négative due à la pollution, aux engorgements de trafic et à un déficit de qualité de vie. Dans une optique de développement durable, prônant un habitat dense et bien desservi par les transports publics, il est nécessaire de freiner la tendance à l'étalement urbain, de densifier les noyaux existants et d'améliorer la qualité de vie en ville. Le défi est de taille, mais des solutions existent, dont le développement de quartiers durables.

Une des clefs de la densification urbaine réside dans la création de quartiers fondée sur une économie des ressources naturelles, permettant une plus grande solidarité sociale et qui soit économiquement viable. L'objectif est de redonner envie à la population de vivre en ville en mettant en avant certains avantages tels que la proximité et la multiplicité des infrastructures, la grande diversité dans l'offre de services et de commerces, la densité du réseau de transports publics, etc. Cette valorisation durable des espaces urbains dépasse donc la conception d'éco-bâtiments, elle s'adresse à des quartiers ou des portions de villes appelés à se développer.

SE DONNER LES MOYENS DE RENOUVELER LA VILLE, ENSEMBLE ET DURABLEMENT

La réflexion sur la mise en place de quartiers durables est menée dans le cadre d'un projet-mo-dèle de l'Office fédéral du développement territorial nommé « Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise ». Se sont associés à cette démarche de partenariat public-privé, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois. L'association Equiterre et le bureau tribu'architecture sont mandatés pour conduire et coordonner l'ensemble du projet.

L'élaboration de cet outil sur les quartiers durables profite des compétences de chacun au sein du groupe de travail. Le but commun est d'orienter les opérations d'urbanisme en fonction de principes sociaux, environnementaux et économiques de la durabilité.

C'est précisément à ce niveau que la contribution du Canton de Vaud est primordiale. En effet, ayant déjà conçu la méthode « Fil rouge pour une construction durable »¹, le Service immeuble, patrimoine et logistique apporte sa riche expérience dans le domaine. D'autre part, l'implication de l'Unité Développement durable apporte la vision globale des enjeux du développement durable, notamment au niveau économique.

Au final, les évaluations de projets de quartiers sous l'angle de la durabilité mettront en lumière leurs forces et faiblesses. Des optimisations pourront être apportées le plus en amont possible, réduisant ainsi les coûts induits par des mesures prises a posteriori.

MÉTHODOLOGIE ET PHASES DU PROJET

En amont de la démarche, un état des lieux des outils de planification des quartiers et des éco-quartiers existants a été fait. Il a mis en lumière des lacunes, notamment au niveau de la prise en compte des dimensions sociales et économiques dans la phase de conception de quartiers. Aujourd'hui, l'outil en cours d'élaboration couvre les trois pôles du développement durable de manière équilibrée. Il vise non seulement à améliorer l'enveloppe énergétique des bâtiments et l'énergie grise nécessaire à leur mise en œuvre, mais également le cadre et la qualité de vie des habitant-e-s.

L'objectif est de pouvoir évaluer des projets de construction de quartiers d'environ 3'000 logements. Une phase de test de l'outil permettra de s'assurer de la pertinence de l'ensemble. Elle se fera sur deux projets dans le canton de Vaud, à savoir l'écoquartier de Malley et celui des Plaines du Loup. Ensuite, l'outil sera adapté pour des projets de plus petite envergure (500 logements) ainsi qu'à la problématique de la rénovation.

La diffusion de l'outil sera assurée via une plate-forme Internet développée en Open Source. Sa mise à disposition gratuite et la possibilité de réaliser les évaluations en ligne en assure une bonne accessibilité, une facilité d'utilisation et une réduction significative des coûts. La mise en ligne est planifiée pour l'été 2010.

DIMENSION D'EXEMPLARITÉ DE LA DÉMARCHE

L'engagement de la Confédération, du Canton et de la commune de Lausanne dans ce projet démontre clairement la nécessité de mutualiser les connaissances et les charges liées à une telle démarche. L'exemplarité de ce partenariat public-privé légitime d'ores et déjà l'outil et assure une future utilisation concrète par les collectivités urbaines.

En initiant un projet de cette envergure, les collectivités locales impliquées développent une méthode exemplaire et se donnent les moyens de faire tendre le développement du tissu urbain vaudois vers plus de durabilité. Elles offrent ainsi une méthode de choix à toutes autres collectivités locales désirant œuvrer pour un développement durable de leur territoire et plus spécifiquement de leurs villes.

¹ Voir projet No 21

LES 13 DOMAINES DE L'OUTIL

L'outil d'évaluation et d'aide à la décision privilégie une vision transversale du développement durable. Les treize domaines traités reflètent cette volonté de prendre en compte de façon équilibrée les trois pôles de la durabilité.

Chaque domaine est scindé en sous-domaines, présentés ci-dessous. Chaque sous-domaine est doté d'un objectif général et de plusieurs objectifs spécifiques. Pour atteindre les objectifs spécifiques, l'outil propose des mesures quantitatives ou qualitatives à mettre en œuvre.

SOL > Biodiversité; Végétalisation; Utilisation du sol

EAU > Eaux claires; Eaux usées; Eau potable

ÉNERGIE > Consommation; Production

MATÉRIAUX > Disponibilité; Impacts environnementaux; Polluants; Déconstruction

DÉCHETS > Tri, réutilisation et recyclage; Élimination

NUISANCES > Air; Bruit; Rayonnement; Pollution lumineuse

MOBILITÉS > Locomotion douce; Transports publics; Transports individuels motorisés; Stratégie d'affectation

SÉCURITÉ > Occupation des lieux; Respect des lieux; Lieux d'expression; Éclairage de l'espace public; Circulation routière

TISSU SOCIAL > Domaine public; Services de proximité; Mixité sociale; Gouvernance

HABITAT > Confort; Espaces collectifs; Seuils des logements; Flexibilité

PLANIFICATION FINANCIÈRE > Coûts et revenus d'investissement/de fonctionnement; Risques; Partenariats; Plus-values foncières; Équipements collectifs; Marchés publics

ÉCONOMIE ET ACTIVITÉS > Contexte démographique et économique; Attractivité du quartier; Activités; Durabilité économique

EXEMPLE DU TISSU SOCIAL :

Dans le domaine du tissu social, l'objectif est de favoriser la cohésion sociale. Pour y arriver, il faut atteindre quatre objectifs spécifiques, à savoir :

- Favoriser un accès équitable au logement en termes d'abordabilité (mixité des catégories socio-professionnelles)
- Offrir des logements pour toutes les structures de ménages (mixité intergénérationnelle et culturelle)
- Favoriser le croisement des personnes actives et inactives
- Garantir l'accessibilité des bâtiments et des infrastructures de service et de l'espace public à tous (y compris les personnes à mobilité réduite).

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, une série de mesures, de cibles et d'indicateurs de suivi sont listés. Pour le premier objectif spécifique par exemple, les mesures sont de :

- Créer des conditions cadres pour favoriser l'accès au logement aux personnes à faible revenu (aide à la pierre, aide à la personne)
- Offrir des types d'opérations immobilières différentes (accès au logement en propriété, PPE, coopératives, location, appartements subventionnés).



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Unité développement durable

Tél: 021 316 73 24

Contact: **Monsieur Gaël Gillibert**

E-mail: gael.gillibert@vd.ch

Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

Tél: 021 316 73 00

Contact: **Monsieur Yves Roulet**

E-mail: yves.roulet@vd.ch





20. STRATÉGIE DU GROUPE ÉNERGIE

L'efficacité énergétique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont au centre de la lutte contre le réchauffement climatique. Cet objectif national est repris au niveau cantonal dans l'Agenda 21 du Conseil d'Etat. Il nécessite des actions dans de nombreux secteurs, dont celui des bâtiments, domaine énergivore et grand émetteur de gaz à effet de serre. A son échelle et pour exemple, l'Etat de Vaud en tant que propriétaire immobilier, s'est doté de directives énergétiques qui conduisent à se diriger vers la « Société à 2000 watts » d'ici à 2050.

Assurer sur le long terme un approvisionnement suffisant en énergie nécessite de développer les énergies renouvelables et de diminuer le gaspillage le plus efficacement possible, ceci plus particulièrement pour le domaine des bâtiments où les opportunités d'optimisation sont très importantes. Dans cet esprit, l'Etat de Vaud, responsable d'un parc immobilier d'environ 1'300 bâtiments dont la valeur à neuf est estimée à 3,9 milliards de francs¹, a développé une stratégie pour abaisser la consommation d'énergie et renforcer la qualité des nouvelles constructions et des rénovations.

LE GROUPE ENERGIE

Depuis 1999, le Groupe énergie réunit l'ensemble des services constructeurs² sous la présidence du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). En 2007, en adéquation avec le règlement de la loi vaudoise sur l'énergie, il a élaboré des directives adoptées par le Conseil d'Etat. L'objectif est d'atteindre les perspectives de la « Société à 2000 watts » soit la diminution de deux tiers des consommations d'énergie pour les bâtiments de l'Etat à l'horizon 2050.

Le plan directeur 2005-2010 découlant des directives a pour objectifs de :

- Diminuer l'indice de consommation d'énergie (-10%), d'eau (-10%) et d'électricité (-5%) des bâtiments ;
- Développer les énergies renouvelables (énergie thermique couvrant 10% des besoins du parc et 5% de courant électrique certifié) ;

- Obtenir le label Minergie-Eco pour toute nouvelle construction (et le respect des valeurs cibles de la norme SIA 380/1 pour les enveloppes des bâtiments lors de rénovation) ;
- Renforcer l'exemplarité de l'Etat ;
- Réévaluer et appliquer les standards de construction et de confort dans l'esprit du développement durable.

Les résultats du plan directeur 1999-2004 démontrent que la consommation d'énergie des bâtiments « gros consommateurs » représentant 85% de la consommation totale du parc immobilier de l'Etat a été abaissée de 10%. En termes monétaires, cette baisse, additionnée à celle des consommations d'électricité (- 2%) et de chauffage (- 5%), représente une économie de 1,6 million de francs. Entre 2000 et 2007, plus de 300 actions différentes ont permis d'économiser environ 7'800'000 KWh.

UNE APPROCHE GLOBALE

Selon les Directives énergétiques, le SIPAL inventorie les équipements techniques et les consommations énergétiques des bâtiments. Grâce à la modernisation, l'adaptation d'installations techniques et l'amélioration de la maintenance, les consommations de chauffage et d'électricité, ainsi que les déperditions thermiques sont réduites. L'utilisation d'énergies renouvelables (chaudières à bois, pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques) est aussi étudiée.

Cette démarche s'appuie sur des outils d'évaluation et de suivi de projets dont un des

meilleurs exemples est le «Fil rouge» pour une construction et une rénovation durable des bâtiments. Cette méthode, basée sur la recommandation pour «Une construction durable» de la Société des ingénieurs et des architectes, accompagne le chef de projet pendant toutes les phases d'une opération de construction. Ainsi, le respect des cibles à atteindre pour les domaines du développement durable est vérifié sur l'ensemble de l'opération: planification des besoins, réalisation, gestion des déchets, maîtrise des consommations d'énergie, déconstruction et recyclage des matériaux.

UNE VISION CONTINUE

Le contrôle et le suivi des résultats de consommation d'énergie des bâtiments sont possibles via le programme informatique TENER (www.tener.ch) accessible sur Internet. Cet outil a été développé par l'Unité énergie et environnement du SIPAL pour assurer la gestion et l'optimisation de la consommation d'énergie d'un parc immobilier. Ainsi, les efforts entrepris et les résultats sont rendus tangibles.

En août 2007, l'Etat de Vaud, l'Etat de Genève, les Services Industriels de Genève et l'association energho ont signé une convention de partenariat pour le développement, la maintenance et la diffusion de TENER en mode Open Source.

L'ASSAINISSEMENT ET LA RÉNOVATION

Un potentiel important d'économie d'énergie existe encore dans la rénovation de bâtiments gros consommateurs. Un crédit cadre de 22 millions de francs permet d'engager des travaux de rénovation de façades et d'entretien d'installations techniques de petits et moyens édifices. Toutefois, pour

les bâtiments de plus grande dimension, seul un plan d'assainissement d'envergure permettra des économies d'énergie conséquentes. Cette étape décisive sera proposée dans le troisième plan directeur du Groupe énergie.

BÉNÉFICES MULTIPLES

Cette démarche exemplaire conduite par le SIPAL a des retombées économiques très positives. En effet, l'optimisation énergétique de l'enveloppe des bâtiments et la généralisation de la certification Minergie-Eco engendrent une diminution significative des charges d'exploitation et d'entretien à long terme. Ces économies d'énergie contribuent à limiter les émissions de polluants, à améliorer la qualité de l'air et à protéger le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Enfin, la réalisation d'installations d'énergies renouvelables limite nos besoins en énergies fossiles.

L'élaboration de ces directives par le SIPAL a un effet direct sur la durabilité dans la gestion du parc immobilier de la collectivité publique dans son ensemble. En effet, lorsque l'Etat de Vaud finance une construction ou une rénovation à hauteur de plus de 50% des investissements, cette réalisation doit être conforme à ces directives. Ceci a un impact sensible sur le parc immobilier d'entités parapubliques notamment.

¹ Ce parc est sous la responsabilité de trois entités distinctes: le SIPAL (1'127 objets), le Service des hospices cantonaux (158) et l'Université (59)

² Service immeubles, patrimoine et logistique - Hospices CHUV, Service de la santé publique, Service de prévoyance et d'aide sociale, Bureau de construction de l'Université de Dorigny et le Service de l'environnement et de l'énergie

TENDRE VERS LA « SOCIÉTÉ À 2000 WATTS »

L'objectif de la « Société à 2000 watts » est de diviser de deux tiers la consommation énergétique en Suisse d'ici à 2050. Réalisable techniquement, cette démarche se focalise sur la mobilité, l'habitat et les modes de consommation. Les savoir-faire techniques et les innovations inhérents à ce projet sont économiquement très porteurs.

La « Société à 2000 watts » permet de lutter contre le réchauffement climatique, de limiter la consommation d'énergie fossile et de promouvoir la santé grâce à la mobilité douce notamment. Inscrit dans l'Agenda 21 du Conseil d'Etat, l'objectif de tendre vers la « Société à 2000 watts » est un appel à l'ensemble de la société vaudoise pour diminuer la consommation cantonale d'énergie. A ce titre, l'Etat se doit d'être exemplaire, mais les collectivités, les entreprises et les citoyen-ne-s sont invités à agir chacun-e à son échelle.

En Suisse, un peu plus de 6'000 watts sont consommés par personne pour satisfaire l'ensemble de nos besoins. Les objectifs de la « Société à 2000 watts » sont déclinés par domaines d'activité (économie, logement, mobilité, économie, alimentation, loisirs, etc.) pour tenir compte des avancées technologiques et du mode de vie. A terme, au maximum 500 watts par personne devraient provenir de sources fossiles, augmentant ainsi considérablement la part d'énergie renouvelable.

En misant essentiellement sur un mode de vie intelligent, l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables, ces économies d'énergie sont réalisables sans baisse de la qualité de vie. De plus, la consommation de 2'000 watts permettrait de partager équitablement les ressources non renouvelables disponibles entre tous les citoyen-ne-s de la planète.

Lancé par les Ecoles polytechniques fédérales, le projet de la « Société à 2000 watts » est appliqué à l'échelle des agglomérations urbaines. Des expériences pilotes ont lieu à Bâle et sont planifiées à Zürich et Genève.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Service immeuble, patrimoine et logistique

Tél: 021 316 73 00

Contact: **Monsieur Yves Roulet**

E-mail: yves.roulet@vd.ch

DOCUMENTATION

Site de gestion des énergies de l'Etat de Vaud, www.tener.ch

Rapport d'activités 2006 de l'UEE, SIPAL - DINF

Disponible sous: www.dinf.vd.ch/target/body/services/sbma/index2.html



21. DURABILITÉ DANS LES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Propriétaire immobilier et constructeur, l'Etat a une responsabilité particulière dans la mise en œuvre des principes du développement durable. Effectivement, une construction doit non seulement répondre à des normes techniques et architecturales, mais aussi être conçue en intégrant des préoccupations environnementales, énergétiques, économiques et sociales. L'analyse des concours d'architecture sous ces différents angles est une réelle promotion du développement durable au sein de la branche de la construction.

La construction ou la rénovation de bâtiments par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) est soumise à la concurrence, c'est-à-dire que des concours d'architecture ou des mandats d'étude parallèles sont organisés. Ces procédures permettent de poser des exigences et de conduire des projets de haute qualité répondant pleinement aux besoins de l'Etat. Pour le jury, il est important de savoir comment les projets répondent aux attentes émises dans le programme de concours et quelles sont ses « compatibilités » avec le développement durable. L'annonce de ce type d'évaluation dans les conditions du programme des concours stimule les architectes et ingénieurs à innover et à répondre le plus adéquatement possible, notamment aux enjeux environnementaux dans le domaine de la construction.

MÉTHODOLOGIE

Il y a dix ans, l'analyse des concours profitait déjà d'outils pour les aspects urbanistiques et financiers. Par contre, l'impact environnemental d'un projet n'était l'objet d'aucune attention particulière. Développée par la Haute école technique de Winterthur en partenariat avec différents offices publics de construction, dont le SIPAL, la méthode SNARC¹ comble cette lacune. Elle permet d'analyser et de comparer des projets sous différents angles tels que l'impact en énergie grise, les mouvements de terrain, le confort intérieur en relation avec le bruit et l'aération, l'éclairage

naturel, la matérialisation du projet, l'écoulement des eaux de pluie, la biodiversité, etc. Ces critères sont rapportés à six éléments : la parcelle, les constructions, l'exploitation, la qualité d'utilisation, le potentiel de changement d'affectation et les possibilités d'extension. Les aspects énergétiques concernent l'énergie grise pour la construction, les équipements et l'exploitation sur 30 ans.

La méthode SNARC se réfère essentiellement au pôle environnemental du développement durable, alors que le pôle économique profite d'analyses financières des coûts de construction grâce à d'autres outils. Le pôle social est analysé par le jury lors de la lecture des plans concernant la justesse d'un projet pour répondre au programme, aux besoins des utilisateurs et à la flexibilité des espaces.

PREMIERS RÉSULTATS DE LA DÉMARCHÉ

Utilisant la méthode SNARC depuis plusieurs années, le SIPAL jouit d'une large expérience dans l'intégration du développement durable dans les concours d'architecture. La construction qui reflète le plus finement cette démarche est certainement le Centre d'entretien des routes nationales de Bursins², lauréat du prix Eco-bau en 2005. Il est décerné à des projets dont l'impact environnemental est faible et qui offre des espaces de travail ou de vie sains. Ce bâtiment a également obtenu le label Minergie-Eco et le Prix solaire suisse en 2007. Cette large reconnaissance est

fondée puisqu'en comparaison avec deux autres bâtiments similaires, la construction du centre aura nécessité 30% moins d'énergie grise. Pour son exploitation, il recourt uniquement à des énergies renouvelables, ainsi les coûts d'exploitation sont particulièrement bas.

LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU GYMNASSE D'YVERDON-LES-BAINS

Initialement construit avec des façades rideaux selon le modèle «CROCS», les principaux bâtiments d'enseignement du Gymnase d'Yverdon-les-Bains nécessitent une rénovation tant en raison de leur vétusté que pour des questions de confort et de consommation excessive d'énergie.

Résultant d'un mandat d'étude parallèle, la rénovation des enveloppes des bâtiments A, B et D permettront une réduction très sensible de la consommation d'énergie par une isolation de première qualité et un large usage du bois. Une chaufferie combinée gaz et bois fera une part belle aux énergies renouvelables en garantissant un approvisionnement énergétique efficace et compétitif.

SALLE DE SPORT POUR LE GYMNASSE DE BEAULIEU

Inaugurée en octobre 2008, cette salle de sport remplace l'ancienne bâtisse des années cinquante. Desservie de plein pied, elle vient compléter les infrastructures existantes en s'intégrant parfaitement dans le site tout en unifiant les accès et en faisant l'économie d'un ascenseur et d'escaliers intérieurs. L'usage de la lumière et de la ventilation naturelles, ainsi que l'utilisation adéquate des matériaux tels que le béton et le bois - comme structure porteuse et comme panneaux - valent à cette réalisation le label Minergie-Eco. Les ins-

tallations techniques sont réduites au strict minimum. Seule l'aile des vestiaires est ventilée mécaniquement, alors que la salle de sport bénéficie d'un dispositif de volets automatisés qui contrôle le renouvellement de l'air en fonction de sa saturation en CO₂ et de sa température.

EXTENSION DU CHARTEM

Le Centre d'Horizon et d'Activités et de Relais Transition Ecole-Métiers (CHARTEM) est une unité de préformation du centre d'orientation et de formation professionnelle. Il accueille pour une année des adolescents et des adolescentes ne pouvant ni tirer profit d'une prolongation de scolarité, ni s'insérer directement dans la formation professionnelle. L'opportunité offerte d'être initiés à la vie professionnelle et à un travail pratique et exigeant leur permet d'acquérir les comportements et compétences requises pour pouvoir suivre ensuite une formation professionnelle.

La construction de deux halles supplémentaires pour l'extension du CHARTEM est simple, rationnelle et robuste. Elle permet de limiter son impact environnemental et, selon les objectifs du maître de l'ouvrage, correspond au standard Minergie-Eco. Ainsi, ce projet de construction à haute valeur environnementale et économique, offre des espaces nécessaires, ainsi que des possibilités d'adaptation futures, à l'élaboration d'un avenir professionnel à des jeunes en difficulté.

¹ SNARC: Méthode pour l'évaluation de l'écologie dans les projets d'architecture. Publiée par la Société des ingénieurs et des architectes, 2004

² Le CeRN est largement documenté dans le Jalons No 3 disponible sur www.vd.ch/durable

LA DURABILITE DANS LES PROJETS DE GENIE CIVIL

L'expérience d'évaluer des projets d'architecture à l'aune du développement durable a été transposée dans le domaine du génie civil. Effectivement, le Service des routes, dans le cadre de la construction de la route intercantonale H144 traversant le Chablais, a mis au concours plusieurs ouvrages d'art auprès d'équipes interdisciplinaires d'ingénieurs civils et d'architectes.

Une attention particulière a été donnée à l'impact du projet dans le site et le paysage, à la qualité de sa structure porteuse et à son adéquation avec l'expression architecturale et son économie générale. Lors du deuxième tour, les projets ont été analysés avec la méthode des écobilans pour vérifier leur impact en terme énergétique, d'acidification des milieux et d'émissions de gaz à effet de serre.

VIADUCS SUR LE RHÔNE ET SUR L'A9

Les ouvrages Red Line 17 et Courbe 33 sont les deux projets, pour chacun des concours, qui nécessitent le moins d'énergies non renouvelables, y compris l'énergie grise requise pour la fabrication et le transport des matériaux de construction. Pour sa part, Red Line 17 est également en tête concernant son plus faible impact d'acidification des milieux naturels. Courbe 33 est le plus léger des projets présentés, ce qui le conduit à avoir le plus faible potentiel d'acidification et d'effet de serre.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Service immeuble, patrimoine et logistique

Tél: 021 316 73 00

Contact: **Monsieur Eric Perrette**

E-mail: eric.perrette@vd.ch

Contact: **Monsieur Yves Roulet**

E-mail: yves.roulet@vd.ch

Service des routes

Tél : 021 316 71 10

Contact: **Monsieur Paul Graber**

DOCUMENTATION

Disponible sous:

<http://www.vd.ch/fr/themes/mobilite/routes/projets-routiers/>



Red Line 17 et Courbe 33



TIREZ

TIREZ



22. LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Journées européennes du Patrimoine sont devenues un événement incontournable qui a lieu chaque année, courant septembre, dans plus de 49 pays du Vieux continent. Depuis 1994, le Canton de Vaud a rejoint le mouvement et participe activement à cette célébration populaire du patrimoine.

Les Journées européennes du patrimoine (JEP) résultent d'une initiative lancée en France en 1984 par Jack Lang, reprise tout d'abord par les pays du Benelux, puis par le Conseil de l'Europe. En 2006, dans 49 pays d'Europe, 20 millions de visiteurs ont découvert près de 30'000 monuments et sites. La Suisse a rejoint le mouvement en 1993. Ces journées sont organisées en Suisse par les cantons, et coordonnées par le centre NIKE (Centre national d'information pour la conservation des biens culturels) qui propose le thème annuel. Elles ont lieu en général le deuxième week-end de septembre.

S'ADRESSER À UN LARGE PUBLIC

Les Journées européennes du patrimoine constituent un rendez-vous annuel qui ne se veut ni nostalgique, ni élitiste. Elles sont devenues une manifestation de grande envergure, favorisant par leur ampleur la sensibilisation du grand public à la richesse et la valeur du patrimoine.

Lorsque les spécialistes du patrimoine mettent en commun leurs compétences pour les partager, ils contribuent à forger la sensibilité et la responsabilité de celles et ceux qui côtoient quotidiennement cette mémoire collective sans toujours en percevoir l'intérêt.

Cet événement permet à tout un chacun de visiter gratuitement et librement des monuments et des bâtiments ou des sites historiques, généralement fermés au public, souvent peu connus. C'est une opportunité de découvrir et de comprendre le patrimoine qui nous entoure dans une ambiance festive.

A l'occasion de ces Journées, de nombreux acteurs du patrimoine et les professionnels de la conservation sont présents pour partager et faire découvrir cet héritage, dans toute sa diversité.

Le patrimoine est vivant, c'est un bien commun, résultat des énergies et des passions de tous ceux qui l'ont façonné et qui l'entretiennent, contribuant à le faire vivre.

L'organisation et la coordination générale de la manifestation sont assurées par la Section monuments et sites du Service immeubles, patrimoine et logistique qui est l'organisateur principal. La Section collabore avec de nombreux partenaires, tels que les propriétaires des objets visités, les communes, les institutions publiques, les musées et associations à vocation culturelle ou de sauvegarde. L'édition 2008 a attiré près de 29'000 visiteurs sur les sites et dans les musées vaudois.

UNE DÉCOUVERTE TOUTE EN DOUCEUR

Pour faire découvrir ce riche patrimoine, les visites sont fondées autant sur l'émotion de la découverte que sur la description complète d'un monument et de son histoire. Les visiteurs peuvent ainsi choisir entre «débambuler et s'imprégner» ou «écouter et s'informer». Peu importe la façon, le but est de partager la richesse du patrimoine culturel vaudois avec la population, de faire connaître et de valoriser ce vaste corpus d'objets, allant du paysage à l'objet isolé, en passant par le site, l'ensemble, l'immeuble et le meuble, voire l'objet mobile, sans parler du patrimoine immatériel, de la tradition et du savoir-faire, sous-jacents dans l'action des artisans de la restauration.

COLLABORATION, OUVERTURE ET PERSPECTIVES

Si l'organisation de l'événement nécessite de modestes moyens financiers, elle exige par contre un total engagement de la Section monuments et sites, ainsi que des nombreux partenaires, la plupart du temps bénévoles. En matière de coordination entre les services de conservation des cantons romands, cet événement est exemplaire à tous les niveaux. Même la promotion et la présentation du programme sont communes grâce à une brochure unique éditée pour toute la Romandie depuis 1991.

En terme d'image, l'organisation et la coordination des Journées du Patrimoine offre, au Département des infrastructures, une opportunité de se rapprocher de la population. Le temps de deux journées, il se met au service de ses administré-e-s. Les collaborateur-trice-s de la Section monuments et sites, ainsi que des volontaires venant d'autres services et départements, se mobilisent pour accueillir, encadrer et informer les visiteur-euse-s. Ces journées sont un moment privilégié pour faire connaître et reconnaître le minutieux travail de conservation et de valorisation du patrimoine fait, dans une triple perspective culturelle, de développement durable et d'aménagement du territoire.

Rendez-vous à la mi-septembre pour la prochaine édition des Journées européennes du patrimoine!

QUATORZE THÈMES DIFFÉRENTS, CHOISIS AU COURS DU TEMPS :

1994	Hôtels de ville et de gouvernements
1995	Châteaux et manoirs
1996	Maisons et jardins en ville et à la campagne
1997	L'édifice religieux et son environnement bâti
1998	Le citoyen, l'Etat et leurs œuvres
1999	A toute vapeur! Transport et énergie du Moyen-Âge à nos jours
2000	Le monument au pluriel: du rapport entre rues, maisons et places
2001	Habiter un monument
2002	Les métiers du patrimoine
2003	Verre et vitrail
2004	Transport et circulation
2005	Le patrimoine au présent, entre conservation et création
2006	Les jardins, culture et poésie
2007	Le bois
2008	Lieux de délices
2009	L'eau

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Section monuments et sites

Tél: 021 316 73 36

Contact: **Madame Dominique Rouge-Magnin**

E-Mail: dominique.rouge-magnin@vd.ch

DOCUMENTATION

Les brochures éditées pour présenter le programme romand des Journées du patrimoine peuvent être commandées auprès de Dominique Rouge-Magnin



23. INSCRIPTION DE LAVAUX COMME SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Les vignes en terrasses de la région du Lavaux constituent un élément identitaire fort de l'arc lémanique. Au fil des générations, les vigneron-ne-s se sont succédés sur ces pentes raides, transformant par leur travail patient un paysage naturel en un paysage culturel où l'homme et la nature dialoguent et se répondent au gré des saisons. Désirant partager le caractère et la richesse uniques de ce lieu, le Canton de Vaud a entrepris, avec succès, les démarches nécessaires à l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Lavaux est un territoire de 898 hectares extrêmement particulier. Situés sur 14 communes différentes, les vignobles en terrasses, fruit d'un travail consciencieux attentif au relief naturel escarpé, qui surplombent le lac Léman et font face aux Alpes. Ce panorama saisissant émerge depuis des siècles visiteur-euse-s, poètes et photographes. D'une beauté incontestable, ses cultures à flanc de coteau confèrent à ce territoire vaudois une identité unique.

D'autre part, loin d'être un sanctuaire patrimonial et culturel, Lavaux est une région bien vivante et dynamique. En termes d'économie et de gastronomie locales, elle fait valoir de solides atouts : six de ses productions viticoles bénéficient d'une origine contrôlée.

MOTIVATIONS POUR LA MISE EN CONCOURS

Depuis 1979, Lavaux fait l'objet d'une loi spécifique de protection¹. En entamant la démarche d'inscription au Patrimoine mondial, le Canton et les communes de Lavaux ont affirmé leur volonté de renforcer la préservation du site et d'améliorer la mise en valeur de ce territoire de culture et d'histoire. Héritage d'un passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir, Lavaux a assurément les caractéristiques d'un patrimoine d'importance mondiale.

La réalisation du dossier de candidature a nécessité une gestion dynamique, participative et

concertée. Le défi fut de concevoir une ligne d'action cohérente pour le site qui assure sa préservation sur le long terme. Tous les acteurs concernés, des communes de Lavaux, au Canton et à l'Office fédéral de la culture, ont donc été parties prenantes dès le lancement du processus de candidature.

En 2003, une démarche préliminaire fut engagée par le Canton de Vaud auprès de la Confédération et du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), organisme conseil de l'UNESCO. Après une évaluation au niveau national, la candidature du site fut retenue et intégrée à la liste suisse des objets potentiels à soumettre à l'UNESCO.

La coordination de la démarche a été confiée à l'Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle a réalisé le dossier et coordonné l'ensemble des opérations liées à la candidature. Quant à elle, la Commission intercommunale de Lavaux (CIUL) a élaboré les plans de gestion et d'action selon les instructions du Patrimoine mondial. A tous les niveaux, la concertation des acteurs s'est faite dans un état d'esprit constructif et efficace, permettant ainsi une avancée rapide du dossier.

LAVAUX, UN PATRIMOINE MONDIAL

Après une visite de terrain de l'un de ses experts, l'ICOMOS procéda à l'analyse complète du dossier et donna un préavis positif au Comité

du Patrimoine mondial. Parallèlement, les actions de communication se multiplièrent, à l'image des visites commentées depuis le lac, organisées en collaboration avec la Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman (CGN) lors des Journées européennes du patrimoine. En juin 2007, le Comité du Patrimoine mondial avalisa l'inscription du site au patrimoine mondial.

Tel que décrit dans la loi sur sa protection, Lavaux est régi par des principes fermes qui guident son exploitation. L'obtention du label de l'UNESCO vient compléter ces mesures existantes, dotant ainsi Lavaux d'un instrument de management global et régional qui permet d'en assurer « une évolution harmonieuse et respectueuse tout en sauvegardant (et si possible en améliorant) ses qualités d'origine »². Le plan de gestion ne vient donc pas s'ajouter aux différentes législations en vigueur: il est à considérer comme un instrument qui pose les bases nécessaires au renforcement de la collaboration intercommunale et à la valorisation des qualités patrimoniales du site, comme un « outil de connaissance, d'analyse et de synthèse qui favorise un développement durable et harmonieux du secteur de Lavaux »³.

UNE RICHESSE À PARTAGER, UN SITE À PRÉSERVER

L'obtention du label renforce l'image de Lavaux sur le plan international et promeut l'intérêt pour cette région. Le programme de gestion qui en découle prévoit la mise en place de mesures dynamiques et positives en complément des mesures légales existantes. Au niveau de l'aménagement du territoire, l'obtention du label soumet toute modification du site à des règles très strictes.

Sur le plan économique, l'augmentation attendue de la fréquentation touristique aura des conséquences positives localement, notamment pour les secteurs de l'hôtellerie. L'augmentation de la demande devrait également se faire sentir chez les producteur-trice-s et les vigneron-ne-s locaux.

En sa qualité de patrimoine mondial, Lavaux bénéficie désormais d'un programme de gestion qui vise à en assurer la pérennité. Ainsi, la préservation et la valorisation de ce patrimoine unique sont planifiées sur le long terme, conformément aux principes du développement durable.

¹ Loi sur le plan de protection de Lavaux – LPPL.

² *Candidature de Lavaux au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Pour en savoir plus: 5. Le Plan de gestion /site Internet: www.lavaux-unesco-inscription.ch

³ Ibidem

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PLAN DE GESTION ⁴

Dans la majorité des Biens du patrimoine mondial de l'UNESCO, le plan de gestion a pour rôle de compléter des dispositions légales et techniques lacunaires ou insuffisantes afin de pérenniser les qualités exceptionnelles du site. Dans le cas de Lavaux, le territoire étant déjà régi par un «tissu extrêmement dense» de lois et d'acteurs, le plan de gestion devait plutôt s'apparenter à un outil de coordination et de fédération des acteurs.

Cet instrument de management régional évolutif se structure autour de cinq principes fondamentaux qui constituent le cadre général des réflexions dans lequel s'inscrivent les objectifs-cadres et plans d'actions :

1. Identifier les éléments clés permettant de détecter aussi bien la vulnérabilité du paysage de Lavaux que les opportunités pour sa valorisation et les mesures destinées à protéger la valeur patrimoniale cruciale du site ;
2. Etablir les recommandations pour la gestion future du site et de ses vignes de telle sorte que l'essence même du caractère de paysage culturel soit conservée ;
3. Augmenter l'information et l'intérêt du public de Lavaux, promouvoir sa valeur éducative et culturelle ainsi que son identité «vignoble en terrasses, face au lac et aux alpes» ;
4. Promouvoir un plan de gestion commun à l'ensemble des acteurs locaux (propriétaires, résidents, vignerons, commerçants, actifs, population) afin que ceux-ci puissent mettre en œuvre les plans d'actions à l'échelle individuelle ou partenariale ;
5. Définir le système de surveillance, de suivi réactif, de coordination et d'information.

⁴ Tiré de *Candidature de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO*, Plan de gestion, Point info 3, 30.11.2005

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Section monuments et sites

Tél: 021 316 73 36

Contact: **Madame Michèle Antipas**

E-mail: michele.antipas@vd.ch

DOCUMENTATION

Lavaux, un vignoble en terrasse, Marcel Favre,

Editions Pierre-Marcel Favre, 2007

Site Internet de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO,

www.lavaux-unesco-inscription.ch







24. SENSIBILISATION DES ÉLÈVES À LA GESTION DES DÉCHETS

Toute politique de gestion des déchets est au cœur d'un développement durable. Planifier une gestion rationnelle, économique et respectueuse de l'environnement fait appel à l'engagement de chacun, des collectivités aux entreprises sans oublier le simple citoyen. Sur ce sujet, l'Etat et les communes doivent être exemplaires et sensibiliser la société, encore plus spécifiquement les jeunes générations.

L'INFORMATION EST AU CŒUR DU CHANGEMENT

La politique de gestion des déchets appliquée par la Confédération et les cantons dès la fin des années quatre-vingt découle directement de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Elle vise essentiellement à mettre en place des filières d'élimination sûres, économiques et respectueuses de l'environnement. En parallèle, l'information et la sensibilisation des professionnels concernés aussi bien que de la population doit être assurée.

A l'échelon cantonal, c'est la loi sur la gestion des déchets qui charge le Département de la sécurité et de l'environnement d'informer les particuliers et les entreprises concernés non seulement sur la gestion des déchets, mais aussi sur la possibilité de les réduire et de les valoriser. La sensibilisation des élèves des établissements de formation professionnelle s'inscrit dans ce cadre.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES

L'Etat de Vaud a contribué au développement du «réseau-écoles» qui intervient depuis dix ans dans les classes des écoles de l'enseignement obligatoire. Au vu du succès de cette démarche, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) a décidé de prolonger son action par une campagne dans les établissements de l'enseignement post-obligatoire. Dans ce but, il a participé à la réalisation du support pédagogique «Les déchets en question» conduite par le ser-

vice genevois Environnement-Info. A partir d'une présentation des filières de valorisation des neuf principales catégories de déchets, ce «module-citoyen» encourage autant le tri que la réflexion à l'achat. Il est présenté sous forme d'une animation sur deux périodes ou plus, selon la demande des enseignant-e-s.

Cette action a été lancée en automne 2003 en concertation avec la Direction de la formation professionnelle vaudoise. Après en avoir validé le contenu pédagogique, celle-ci a encouragé les établissements à faire appel à l'animation proposée.

Par ailleurs, les gymnases ont reçu un film sur DVD traitant du même sujet, avec pour thème «Les déchets – trop précieux pour les jeter!». Ce matériel, également réalisé en collaboration avec le Canton de Genève, est directement utilisable par les enseignant-e-s sans intervention d'un spécialiste externe.

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES LARGEMENT UTILISÉS

Depuis 2003, 365 classes ont été visitées, dont 76 en 2008. Sur une quinzaine d'établissements de formation professionnelle, sept d'entre eux participent régulièrement à ce programme. L'opération est financée par le SESA, avec des montants de l'ordre de 30'000 francs par an prélevés sur le crédit-cadre accordé par le Grand Conseil pour financer les subventions dues aux installations de traitement et la sensibilisation du public en matière de gestion des déchets.

Une enquête, conduite entre 2007 et 2008, fait le point sur l'intérêt de ce travail et sur la manière dont il est perçu. Les enseignant-e-s de 45 classes et les responsables des quatre établissements visités y ont participé.

Ces derniers relèvent avoir ouvert leurs portes à cette animation du fait de leur sensibilité environnementale, par souhait d'encourager le tri des déchets dans leurs locaux et comme complément aux cours professionnels. Ils sont globalement satisfaits du contenu de l'animation et de son intégration aux programmes réguliers.

L'appréciation des interventions par les enseignant-e-s est généralement très positive. Ils plébiscitent l'utilité d'une animation sur le thème proposé. Le contenu et la forme sont aussi appréciés. Principale réserve émise: l'intégration dans des programmes déjà chargés. Les personnes interrogées souhaitent unanimement la poursuite de l'opération mais ne sont guère en mesure de prendre en charge son financement. En cas d'arrêt de l'action du SESA, le sujet resterait certainement traité. Les connaissances techniques nécessaires ne seraient toutefois pas toujours disponibles.

UN PROGRAMME EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Ces résultats positifs encouragent le SESA à poursuivre cette action, en accord avec la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire. Le programme sera étoffé en prenant en compte les propositions émises par les enseignant-e-s ayant participé à l'enquête, comme :

- Approfondir le thème à l'aide de modules sur la gestion des déchets spécifiques à la profession enseignée (déjà réalisé pour les métiers de la restauration, en projet pour ceux de la construction) ;
- Compléter l'animation par la visite d'un site ou d'une installation de traitement des déchets ;

- Intégrer un élément pratique tel que la présentation d'échantillons ou le tri d'un sac d'ordures ;
- Etendre le champ de l'animation à des thèmes environnementaux plus généraux, aux aspects énergétiques et économiques ;
- Augmenter la participation des élèves et l'enrichir par des films pour une meilleure animation.

Préparé sur cette base, un nouveau module est proposé depuis l'automne 2008. Il aborde en particulier les thèmes du « jeter-sauvage » (littering) et du financement des coûts occasionnés par la gestion des déchets. Les enseignant-e-s qui le souhaitent peuvent compléter le programme par des activités pratiques telles que la visite de l'usine Tridel ou l'examen et le tri de déchets.

DIX ANS D'ACTIVITÉ POUR LE « RÉSEAU-ECOLES DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES DÉCHETS »!

Coordinatrice de la gestion des déchets des communes du Nord vaudois, la société Strid à Yverdon-les-Bains a engagé dès 1994 une campagne de sensibilisation à l'intention des écoles de l'enseignement obligatoire. Cette action a été étendue à la plupart des régions du canton entre 1994 et 1997 avec l'appui financier du Service des eaux, sols et assainissement. Cinq modules d'animation destinés aux classes enfantines et primaires ont été conçus. Face au succès de cette opération, les organisations «sœurs» de Strid, soit Valorsa pour l'Ouest, Gedrel pour Lausanne et Sadec pour la Côte se sont jointes à la campagne pour constituer en 1998 le Réseau-Ecoles de sensibilisation à la gestion des déchets.

Aujourd'hui, le Réseau est actif dans une grande partie de la Suisse Romande (Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Fribourg en partie et Jura bernois). Il collabore avec neuf partenaires régionaux, qui assurent désormais son financement. Entre 1'600 et 2'000 classes font appel chaque année à ses prestations, dont 843 pour le Canton de Vaud en 2007.

Les partenaires du Réseau ont dernièrement créé une nouvelle structure, juridiquement indépendante de la société Strid, la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets. Ils entendent constituer ainsi le principal centre de compétences de Suisse romande en matière de sensibilisation à la gestion des déchets.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service des eaux, sols et assainissement

Tél: 021 316 75 47

Contact: **Monsieur Etienne Ruegg**

E-Mail: etienne.ruegg@vd.ch

DOCUMENTATION

A commander auprès du Service des eaux, sols et assainissement

Les déchets, trop précieux pour les jeter!

Info-Intox s'initient au tri sélectif



25. CAMPAGNE D'INFORMATION INFO-ENERGIE

L'énergie est au cœur du fonctionnement de notre société et son économie passe par la sensibilisation des jeunes. En effet, tendre vers la société à 2000 watts, selon l'objectif du Conseil d'Etat inscrit dans son programme de législature 2007-2012, nécessite aussi de sensibiliser les jeunes à un usage rationnel de l'énergie et de leur indiquer, le plus tôt possible, les bons réflexes à avoir. Ainsi, l'Etat propose aux élèves des degrés primaires et secondaires des animations dans le cadre d'une campagne d'information ciblée.

La volonté du Canton de sensibiliser les enfants au thème de l'énergie date de la fin des années 80. La première action s'est matérialisée sous la forme d'un bus info-énergie sillonnant le canton à la rencontre des classes. Rapidement, divers outils de sensibilisation ont été développés pour compléter le matériel pédagogique à disposition des animateur-trice-s. Aujourd'hui, les animations sont menées à large échelle dans près de 150 établissements scolaires. Chaque année, environ 9'000 enfants sont sensibilisés au thème de l'énergie et plus de 11'000 documents (brochures d'activités pour les élèves, documents d'information pour les enseignant-e-s, affiches, catalogues, etc.) sont distribués.

DES ANIMATIONS À LARGE ÉCHELLE

La campagne de sensibilisation des élèves vaudois est assurée par des professionnels mandatés par le Canton. Menées dans les degrés primaires et secondaires, les animations poursuivent trois buts complémentaires, à savoir :

- Faire découvrir aux jeunes la notion de l'énergie, par l'expérience et des activités créatives ;
- Sensibiliser les jeunes aux bons comportements et leur faire prendre conscience des enjeux énergétiques ;
- Diffuser des documents d'information sur l'énergie qui permettront d'approfondir le thème et de sensibiliser d'autres personnes comme les parents.

Aujourd'hui, les outils et les vecteurs d'information se sont considérablement diversifiés afin de s'adapter au mieux à l'âge des enfants. Le programme actuel prévoit d'ailleurs le renouvellement de la documentation et la création de deux nouvelles animations dont une pour les tous jeunes de 1^{ère} et 2^{ème} années primaires.

UN PROJET, DES OUTILS

Les différents outils à disposition des animateur-trice-s se déclinent en fonction de l'âge des enfants. Pour les plus jeunes, «la valise» et la «maison énergie» permettent d'aborder le thème de l'énergie de façon ludique et interactive. Grâce à de petites expériences menées en groupes, la diffusion de l'information s'appuie sur la créativité et le plaisir, ce qui permet de garder l'attention de la classe pendant toute la durée de l'animation.

Pour les classes du secondaires, les outils utilisés comportent toujours un aspect ludique, mais l'accent est mis sur les débats d'opinion, sur des thèmes tels que les enjeux de demain, l'impact de nos comportements, etc. Les animations se basent en particulier sur le média audiovisuel.

La conception des animations et leur suivi sont réalisés sous le contrôle de conseiller-ère-s pédagogiques et de spécialistes de l'énergie du Canton et avec la collaboration ponctuelle de la Haute école pédagogique (HEP).

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ADAPTÉS AUX BESOINS

Internet est un des supports majeurs et essentiels à la communication de la campagne d'information sur l'énergie dans les écoles. Afin d'aiguiller au mieux enseignants et écoliers dans leur recherche, le site www.info-energie.ch est très régulièrement mis à jour. Outre la commande de documentations, la présentation des animations, la mise à disposition de quiz et de liens en relation avec le thème de l'énergie, le site fait la promotion d'événements, tels que la course de voitures solaires qui a lieu à Ouchy. Les réservations pour les animations et la commande de documents sont aussi réalisables en ligne.

Il faut relever à ce propos qu'une riche documentation, rigoureusement sélectionnée, sur le thème de l'énergie est à disposition des enseignant-e-s et des élèves. La diffusion des documents est assurée par une médiathèque. Ce service est particulièrement utile aux élèves et enseignant-e-s qui ont à réaliser des recherches pour préparer un travail ou une présentation.

AUTRES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

La campagne de formation sur l'énergie dans les écoles ne se limite pas au public scolaire. En effet, d'autres activités sont organisées hors des écoles, afin d'appuyer l'effort global de sensibilisation.

Par exemple, dans le cadre des passeports-vacances qui sont mis en place chaque année dans une trentaine de régions du canton, des ateliers sont préparés pour faire découvrir aux enfants de nombreux aspects liés à l'utilisation de l'énergie. Ludiques, ces ateliers proposent de construire des objets utilisant, transformant ou produisant de l'énergie, comme par exemple: une turbine pour découvrir le principe de fonctionnement d'une centrale hydroélectrique et, par extension, la façon dont on transforme un mouvement mécanique en

électricité, ou une lampe de poche solaire afin de comprendre comment l'énergie, en l'occurrence solaire, peut être stockée.

Chaque année, des collaborations se mettent aussi en place pour le suivi de projets spécifiques menés par des classes, des écoles ou d'autres organismes. En 2008 par exemple, suite à une demande des scouts, une éolienne a été installée sur le Glacier de la Plaine Morte où, pour commémorer le centenaire de leur mouvement, plus de 500 scouts ont construit des igloos pour passer le week-end.

CONCLUSION

Dans l'optique de tendre vers un développement durable, la campagne de formation sur l'énergie dans les écoles joue un rôle important. Elle ouvre l'esprit des jeunes générations à cette problématique d'avenir et les responsabilise très tôt. Tout le défi est là: leur donner les bonnes clefs pour qu'ils deviennent des consommateurs responsables, conscients de la valeur de l'énergie et du besoin d'en rationaliser l'usage.

LES OUTILS DES ANIMATIONS SCOLAIRES

LA VALISE ENERGIE

La valise énergie est présentée dans les classes primaires et secondaires. Développée en France, elle a été adaptée au contexte suisse et présente de façon complète et imagée le thème de l'énergie. La valise est composée d'un baril renfermant plusieurs maquettes et expériences à faire en groupe, avec les élèves. Elle permet à l'animateur-trice d'aborder très globalement le thème de l'énergie tout en réalisant des expériences concrètes grâce au matériel interactif qu'elle contient.

LA MAISON ENERGIE

Complémentaire à la valise, cet outil aborde le thème de l'énergie dans le cadre du logement et de l'habitat. Elle a pour but de faire comprendre, principalement aux élèves de la 3^{ème} à la 5^{ème} année ce qui se cache derrière des gestes du quotidien, tels qu'allumer la lumière, ouvrir le robinet d'eau chaude ou encore utiliser des appareils électroniques ou électroménagers. Ils sont également informés des comportements responsables et rationnels à adopter, ce qui les incite à réfléchir aux moyens d'agir, à leur échelle, chez eux et au quotidien.

LES SENOUS, UNE AUTRE HISTOIRE DE L'ENERGIE

Destinée aux adolescent-e-s, *les Sénous* est une animation basée sur un scénario composé d'images fixes et de trois courts métrages qui présentent avec humour et dérision le thème de l'énergie à travers l'histoire d'un peuple, les Sénous. La particularité de l'animation est qu'au fil du scénario, grâce à un matériel de vote électronique, les élèves peuvent se prononcer sur des questions relatives aux comportements du grand public face à l'énergie et visualiser en direct les résultats. Cela permet aux enfants et à l'animateur-trice d'avoir un reflet des habitudes et des comportements des élèves et de discuter de leur perception des enjeux énergétiques actuels et futurs.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service de l'environnement et de l'énergie

Tél: 021 316 43 60

Contact: **Monsieur François Schaller**

E-mail: francois.schaller@vd.ch

DOCUMENTATION

Campagne d'information info-énergie: *Bilan et perspectives*,

Disponible sous: www.info-energie.ch



26. COURS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

Le Centre d'éducation permanente est un organisme qui propose, chaque année, des cours variés et une large palette de formations continues suivis notamment pas des collaborateur-trice-s de l'administration. Aujourd'hui, suite à l'élaboration de l'Agenda 21 cantonal, ils peuvent profiter de cours spécifiques sur le développement durable afin de l'intégrer dans le cadre de leurs missions professionnelles.

La formation continue permet aux collaborateur-trice-s d'une entreprise ou d'une collectivité de développer leurs savoirs et compétences. Si les plus-values sont évidentes pour l'employé-e, l'employeur est aussi gagnant: en investissant dans le capital humain, il stimule ses collaborateur-trice-s, leurs offre l'opportunité d'accroître leur niveau de qualification et bénéficie en retour de la mise en pratique de ces nouvelles compétences acquises.

AU SERVICE DES COLLABORATEURS DE L'ÉTAT

Le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP), en synergie étroite avec les services, propose et développe différents types de formations: programmes catalogues, programmes spéciaux sur convocation, invitation ou sélection et formations sur mesure. Ainsi, chaque année, de nombreux collaborateur-trice-s, auxquels sont octroyés trois jours de congé pour de la formation selon l'article 39 de la loi sur le personnel de l'Etat, profitent de cette opportunité pour élargir leur palette de connaissances.

La forte représentation des collaborateur-trice-s de divers services des administrations cantonale et communales fait du CEP un lieu idéal pour dispenser de l'information, notamment sur le développement durable.

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE SES MISSIONS

Selon l'Agenda 21, ce sont les départements et les services qui sont responsables de la mise en

œuvre du développement durable. Il est donc naturel que le CEP et l'Unité de développement durable mettent sur pied des cours spécifiques sur le développement durable. Ainsi, trois cours ont été intégrés au programme de 2009.

COURS 1: DÉVELOPPEMENT DURABLE – ACTIONS ET POLITIQUES DANS LE CANTON DE VAUD

L'objectif de ce cours est d'expliquer de manière simple ce qu'est le développement durable et de présenter des projets représentatifs de l'intégration de la durabilité au sein des administrations publiques. Ouvert à tous, il est en priorité conseillé aux personnes concernées par l'intégration du développement durable dans les missions ou le fonctionnement de leurs services. Il est également recommandé comme prérequis pour toute personne désirant suivre la formation sur la Boussole 21 – outil d'évaluation de projet à l'aune du développement durable.

A travers les exemples analysés, l'attention est portée autant sur la dimension sociale de la durabilité que sur celles économique et environnementale. Ainsi, les participant-e-s découvrent les multiples formes de concrétisation des objectifs du développement durable et se rendent compte de l'implication et de la collaboration nécessaires entre les différents services et compétences.

Enfin, par groupes, les participant-es approfondissent les thèmes qui les concernent particulièrement dans le cadre de leur profession.

Le travail collectif permet d'échanger sur leurs perceptions et représentations quant à la signification du développement durable et au contenu du cours. Cette dernière partie, basée sur le dialogue, favorise l'écoute, l'émulation de bonnes idées et stimule l'envie d'action.

COURS 2: LA BOUSSOLE 21 – UN OUTIL POUR ÉVALUER LA DURABILITÉ DE TOUT PROJET

La Boussole 21 a été élaborée par l'Unité Développement durable. Elle a pour objectif d'évaluer la durabilité de tout projet en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Le cours donné sur la Boussole 21 s'adresse à tous les responsables de projets au sein de l'administration cantonale ou d'une administration communale.

Lors du cours, les participant-e-s apprennent à évaluer leurs projets à l'aide de la Boussole 21 et à identifier ainsi ses impacts positifs et négatifs sous l'angle du développement durable. Afin d'en maîtriser le fonctionnement, une partie du cours est réservée à la pratique, c'est-à-dire à l'examen concret de projets avec la Boussole 21. Les participant-e-s doivent également, entre les deux demi-journées de formation, s'exercer individuellement en analysant un projet de leur choix.

Lors de la deuxième demi-journée, l'accent est mis sur l'échange d'expériences et l'identification des pistes d'utilisation des résultats. La dernière partie du cours aborde un point important: la communication, en interne ou en externe, sur les impacts du projet mis en lumière grâce à une telle évaluation. En effet, savoir partager de manière synthétique et claire les résultats de l'analyse du projet permet de bien faire comprendre ses impacts positifs et négatifs et de trouver des pistes d'optimisation.

COURS 3: REPÈRE POUR ÉLABORER UN AGENDA 21 COMMUNAL

Un Agenda 21 est l'instrument recommandé aux collectivités locales pour implémenter le développement durable à leur échelle. Programme d'action concernant tous les acteurs de la société et tous les services de l'administration, il consiste en une méthodologie, une série de mesures et de projets à mettre en œuvre pour favoriser la responsabilité environnementale, la solidarité sociale et l'efficacité économique.

Le cours s'adresse aux conseiller-ère-s communales, municipales, municipaux, ainsi qu'aux collaborateur-trice-s appelés à travailler dans ce domaine. Le formateur-trice transmet un savoir général sur l'Agenda 21 communal en étroite synergie avec l'intervention d'un-e responsable communal-e d'Agenda 21 qui relate son expérience concrète. Ainsi, les plus-values et les impacts positifs d'actions de développement durable sont mis en perspective dans différents domaines.

Afin d'aider les participant-e-s à projeter l'élaboration d'un tel instrument de pilotage, les différentes étapes des processus de conception et de mise en œuvre d'un Agenda 21 sont détaillées et les rôles des multiples acteurs décrits.

Enfin, pour compléter les connaissances théoriques acquises par les participant-e-s, le cours présente également certains outils, guides ou organismes d'accompagnement qui peuvent être utilisés ou sollicités pour mettre en œuvre une démarche locale de développement durable.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Rare sont les domaines qui n'ont pas fait l'objet d'une réflexion liée au développement durable dont les objectifs sont l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale. Toutefois, aujourd'hui encore, pour de nombreuses personnes le développement durable s'apparente à l'écologie ou à l'économie d'énergie. La prise en compte réelle des trois piliers (économique, social et environnemental) pour concrétiser le développement durable passe donc par la compréhension de ce qu'il signifie, des principes qui le constituent et de ce vers quoi il souhaite nous diriger.

Le cloisonnement des savoirs et les spécialisations professionnelles sont une entrave au développement durable qui nécessite une ouverture d'esprit et l'envie de défricher des nouvelles manières de faire. En tant qu'économiste, comment réfléchir aux aspects sociaux et environnementaux? Comme environnementaliste, comment prendre en compte les contraintes de l'économie et les besoins humains? La construction d'une vision systémique par le biais de la sensibilisation et la formation est donc un élément incontournable pour assurer l'intégration du développement durable dans notre pratique professionnelle ou notre vie privée.

Depuis quelques années, de nombreuses formations sont proposées pour des publics variés. Ainsi, quelque soit l'horizon professionnel, tout un chacun peut trouver chaussure à son pied.

Pour de plus amples informations sur les formations, consultez le site www.vd.ch/durable

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE
POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Tél: 021 648 77 55
Contact: info@cep.vd.ch
www.cep.vd.ch

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

Unité de développement durable
Contact: **Madame Viviane Keller**
Tél: 021 316 73 24
E-mail: info.durable@vd.ch



TEXTES DES ARTICLES DE LA CONSTITUTION VAUDOISE EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Article 6 Buts et principes

- 1 L'Etat a pour buts :
- a) le bien commun et la cohésion cantonale ;
 - b) l'intégration harmonieuse de chacun au corps social ;
 - c) la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles ;
 - d) la sauvegarde des intérêts des générations futures.

Article 9 Dignité humaine

La dignité humaine est respectée et protégée.

Article 10 Egalité

- 4 La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Article 12 Droit à la vie et liberté personnelle

- 2 Tout être humain a droit à la liberté personnelle, notamment à l'intégrité physique et psychique et à la liberté de mouvement.

Article 36 Education et enseignement

- 1 Chaque enfant a droit à un enseignement de base suffisant et, dans les écoles publiques, gratuit.
- 2 Il a droit à une éducation et à un enseignement favorisant l'épanouissement de ses potentialités et son intégration sociale.
- 3 La liberté de choix de l'enseignement est reconnue.

Article 37 Aide à la formation professionnelle initiale

Toute personne dépourvue des ressources personnelles ou familiales nécessaires à une formation professionnelle initiale reconnue a droit à une aide de l'Etat.

Article 46 Enseignement de base

- 1 L'enseignement de base est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuit.
- 2 Il favorise le développement personnel et l'intégration sociale; il prépare à la vie professionnelle et civique.
- 3 Il a pour objectif la transmission et l'acquisition de savoirs; il comprend entre autres des disciplines manuelles, corporelles et artistiques.
- 4 L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle seconde les parents dans leur tâche éducative.

Article 52 Patrimoine et environnement

- 1 L'Etat conserve, protège, enrichit et promeut le patrimoine naturel et le patrimoine culturel.
- 2 L'Etat et les communes sauvegardent l'environnement naturel et surveillent son évolution.
- 3 Ils luttent contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain ou à son environnement.
- 4 Ils protègent la diversité de la faune, de la flore et des milieux naturels.
- 5 La loi définit les zones et régions protégées.

Article 53 Culture et création artistique

- 1 L'Etat et les communes encouragent et soutiennent la vie culturelle ainsi que la création artistique.
- 2 Ils conduisent une politique culturelle favorisant l'accès et la participation à la culture.

Article 55 Aménagement du territoire

L'Etat et les communes veillent à une occupation rationnelle du territoire et à une utilisation économe du sol.

Article 56 Ressources naturelles et énergie

- 1 L'Etat et les communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie.
- 2 Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.
- 3 Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.

Article 57 Transports et communications

- 1 L'Etat mène une politique coordonnée des transports et des communications.
- 3 L'Etat favorise les transports collectifs.

Article 58 Politique économique

- 2 Il encourage l'innovation technologique, ainsi que la création et la reconversion d'entreprises.

Article 59 Agriculture et sylviculture

- 1 L'Etat prend des mesures en faveur d'une agriculture et d'une sylviculture performantes et respectueuses de l'environnement; il tient compte de leurs multiples fonctions.
- 2 Il soutient notamment la recherche, la formation et la vulgarisation, ainsi que la promotion des produits.

Article 60 Protection sociale

L'Etat et les communes assurent à chaque personne habitant le Canton les conditions d'une vie digne:

- a) par la prévention de l'exclusion professionnelle et sociale;
- b) par une aide sociale en principe non remboursable;
- c) par des mesures de réinsertion.

Article 65 Santé publique

- 1 L'Etat coordonne et organise le système de santé.
- 2 Pour contribuer à la sauvegarde de la santé de la population, l'Etat et les communes
 - a) encouragent chacun à prendre soin de sa santé;
 - b) assurent à chacun un accès équitable à des soins de qualité, ainsi qu'aux informations nécessaires à la protection de sa santé;
 - c) favorisent le maintien des patients à domicile;
 - d) soutiennent les institutions publiques et privées actives dans la prévention et les soins.
- 3 L'Etat et les communes portent une attention particulière à toute personne vulnérable, dépendante, handicapée ou en fin de vie.

Article 71 Aide humanitaire et coopération au développement

- 1 L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable.
- 2 Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix.

Article 163 Gestion des finances

- 1 La gestion des finances de l'Etat doit être économe et efficace; elle tend à atténuer les effets des cycles économiques.

Article 164 Procédure budgétaire

- 1 En règle générale, le budget de fonctionnement de l'Etat doit être équilibré.
- 2 L'approbation d'un budget de fonctionnement déficitaire requiert la majorité absolue des membres du Grand Conseil.
- 3 Dans le budget de fonctionnement, les recettes doivent dans tous les cas couvrir les charges avant amortissements.

Article 165 Assainissement financier

- 1 Si, dans les derniers comptes, les recettes ne couvrent pas les charges avant amortissements, les autorités cantonales prennent sans délai des mesures d'assainissement portant sur le montant du dépassement.

Article 167 Fiscalité

- 1 L'Etat et les communes perçoivent les contributions prévues par la loi, soit:
 - a) des impôts pour l'exécution de leurs tâches;
 - b) des taxes et des émoluments liés à des prestations;
 - c) des taxes d'incitation dont le produit est intégralement redistribué.
- 2 Le régime fiscal respecte les principes d'universalité et d'égalité de traitement. L'impôt respecte en outre le principe de la capacité contributive

DÉPARTEMENTS ET SERVICES PORTEURS DES 26 PROJETS

- DSE – Secrétariat général (SG-DSE), Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
- DFJC – Service de la protection de la jeunesse (SPJ)
- DINT – Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)
- DSAS – Secrétariat général (SG-DSAS), Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
– Office de l'assurance invalidité (OAI), Hospices cantonaux et Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- DEC – Secrétariat général (SG-DEC), Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)
Service de l'agriculture (SAGR), Service du développement territorial (SDT)
- DINF – Secrétariat général (SG-DINF), Service des routes (SR), Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
Service de la mobilité (SM), Direction des systèmes d'information (DSI)
- DFIRE – Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
- Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
- Université de Lausanne (UNIL)

AUTEURS

L'ensemble des services porteurs des projets présentés

Viviane Keller, Valérie Brugger, Gaël Gillabert, Daniel Dubas – Unité de développement durable

Camille Rol, equiterre

CONTACT

Département des infrastructures

Secrétariat général

Unité de développement durable

Viviane Keller

Tél: 021 316 73 24

E-Mail: viviane.keller@vd.ch

COLLECTION « JALONS »

- 1 Le développement durable au service des bâtiments, 2003
- 2 Construire un savoir-faire au service des bâtiments, 2004
- 3 Le CeRN de Bursins, du concours au chantier, 2004
- 4 Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud, 2006
- 5 Développement durable : 26 exemples concrets, 2009

Editeur: Etat de Vaud, février 2009

Graphisme: Atelier Poisson

Photos: Thierry Zufferey, sauf pp 47 (Giorgio Pesce) 109 (DR) et 125 (www.info-energie.ch)

Impression: CADEV, Lausanne

Imprimé sur papier Z-offset W et Munken Lynx, avec label FSC-Mix

Copyright: Unité de développement durable, Lausanne 2009

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

DEVELOPPEMENT DURABLE: 26 EXEMPLES CONCRETS

La présentation d'une vingtaine de projets sous la responsabilité des départements et services permet de valoriser les actions de développement durable entreprises au sein de l'administration en lien avec l'Agenda 21. Dans cette démarche, l'État joue un rôle: il se doit d'agir de manière exemplaire vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. Plutôt que de s'ajouter à la liste des politiques sectorielles, la mise en œuvre de l'Agenda 21 doit imprégner tous les secteurs de l'État.

Il est à considérer comme un instrument de travail transversal qui permet de matérialiser cette nouvelle façon, globale et systémique, d'appréhender le développement de notre société.

AGENDA21
ETAT DE VAUD

